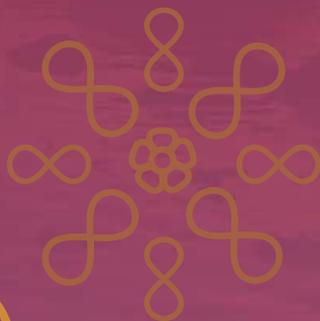
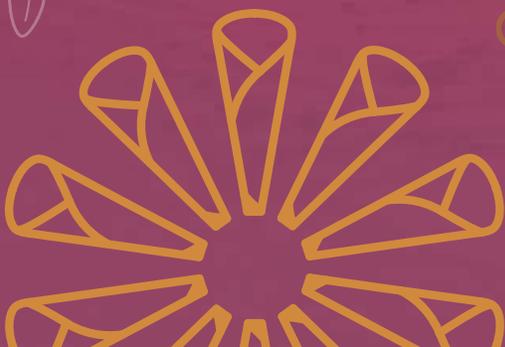




**Plan d'action national 2021  
pour les femmes, les filles et les  
personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones  
disparues et assassinées :**

*Mettre fin à la violence contre les  
femmes, les filles et les personnes  
2ELGBTQQIA+ autochtones*

**Le 3 juin 2021**





# **Plan d'action national**

# Note au lecteur



Le Plan d'action national rend hommage à toutes les femmes, les filles et les personnes deux esprits, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles plus (2ELGBTQQIA+) autochtones, et les inclut. Nous sommes uniques et distincts quant à nos identités, nos ancêtres, nos histoires et nos traditions et nous admettons l'importance de reconnaître ces différences.

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) s'est appuyé sur une compréhension commune des termes et des définitions propres aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Ces mêmes termes et définitions sont utilisés dans le Plan d'action national, tant par souci de cohérence que pour respecter les efforts collectifs de toutes les parties qui ont travaillé à l'élaboration de l'Enquête nationale.<sup>1</sup>

## Autochtone

Le rapport final indique que dans « le cadre de l'Enquête nationale, le terme “autochtone” se veut un nom collectif désignant les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. [...] Tout au long du rapport, nous employons le terme “autochtone” pour désigner des expériences pouvant être communes aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. [...] » (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, p. 64).

## Premières Nations

Les Premières Nations font partie de groupes linguistiques et culturels uniques et vastes qui varient d'un bout à l'autre du pays. Les Premières Nations entretiennent une relation unique et spéciale avec la Couronne et le peuple canadien, comme le stipulent la Proclamation royale de 1763 et les traités,

les lois constitutionnelles de 1867 et 1982, la « common law » canadienne et le droit international, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

## Inuit

Les Inuits vivent dans chaque province et territoire du Canada et sont un peuple international autochtone circumpolaire. La plupart des Inuits au Canada vivent dans l'Inuit Nunangat – la terre, l'eau et la glace qui composent la patrie des Inuits. Cette patrie est composée de quatre régions : Inuvialuit, dans l'ouest de l'Arctique; le territoire du Nunavut; Nunavik, dans le nord du Québec; et Nunatsiavut, dans le nord du Labrador ».

## La nation métisse

La nation métisse est apparue comme un peuple autochtone distinct du Nord-Ouest. La mère patrie de la nation métisse englobe les provinces des Prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et s'étend à des parties contiguës de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du nord des États-Unis. En 1870, le gouvernement provisoire métis de Louis Riel a négocié l'entrée de la colonie de la rivière Rouge dans la Confédération en tant que province du Manitoba<sup>2</sup>. Pour la Nation métisse, les termes « Métisse » ou « Métis » représentent une personne qui se définit comme Métis, dont l'identité est distincte de celle des autres peuples autochtones, dont l'ascendance métisse est de longue date et qui est acceptée par la Nation métisse<sup>3</sup>. Les membres de la nation métisse sont représentés par des membres dirigeants élus démocratiquement dans chacune des cinq provinces.

## Approche fondée sur les distinctions

Le rapport final souligne le « processus d'enquête juridique très complexe, tout en y intégrant les cultures, les langues et les spiritualités distinctives des Premières Nations, des Métis et des Inuits et en créant des occasions de guérison ». (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, p. 3). Il reconnaît également les « défis particuliers pour des institutions, des régions et des groupes précis » que pose une approche fondée sur les distinctions. (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les

filles autochtones disparues et assassinées, p. 93). En outre, le rapport final reconnaît qu'il existe « différents éléments, en fonction de l'expérience de la Nation ou du groupe autochtone concerné. Autrement dit, les femmes inuites, métisses ou des Premières Nations ne subissent pas toujours le même genre de discrimination ou de menace, même si elles sont toutes Autochtones ». (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, p. 117).

## Réalités urbaines

L'identité est complexe et les communautés autochtones urbaines honorent, respectent et célèbrent cette complexité. On peut s'identifier comme membre des Premières Nations, comme Inuit ou comme Métis, mais certaines personnes peuvent avoir le sentiment de ne pas entrer dans ces catégories et s'identifier plus facilement au terme Autochtone, qui englobe des identités complexes. Cependant, nous reconnaissons également que certaines personnes ne sont pas à l'aise avec l'idée d'être identifiées comme Autochtones. Par conséquent, nous utilisons et comprenons toujours les termes Autochtone, Premières Nations, Inuits et Métis « indépendamment du lieu de résidence », « indépendamment de la relation avec la Couronne » de manière inclusive, de manière à respecter la complexité de nos identités.

Pour le sous-groupe de travail sur le milieu urbain, le terme « urbain » renvoie aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis vivant dans des communautés de petite, moyenne et grande taille, y compris les communautés rurales, isolées et éloignées, qui sont hors réserve; à l'extérieur de leur communauté d'origine ou d'établissement; ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (terres inuites).

## Autochtones hors réserve, inscrits et non inscrits

Les peuples autochtones hors réserve, inscrits et non inscrits font partie des groupes les plus défavorisés socialement et économiquement de la société canadienne, une réalité malheureuse profondément ancrée dans le colonialisme et ses répercussions. Comme l'a souligné le rapport final de l'Enquête nationale, il a été difficile de fournir des services de bien-être culturellement sûrs à « celles et ceux affectés par la question des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, qu'ils soient membres inscrits ou non inscrits des Premières Nations, Inuits ou Métis. » (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, p. 77).

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) représente les Indiens inscrits et non inscrits vivant hors réserve, les Métis et les Inuits du Sud. Comme l'indique le rapport final, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones est un partenariat qui exige des programmes et des services qui « doivent être exempts d'obstacles et ceux-ci doivent être applicables sans égard au statut des personnes visées ou à leur emplacement » (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Volume 1b, p. 198).

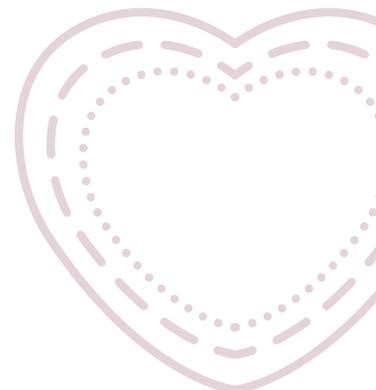
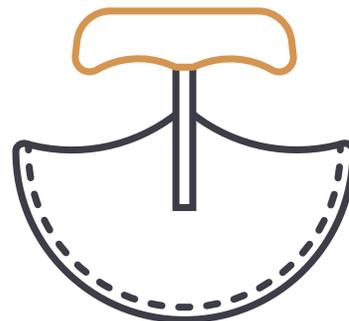
## Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones

Le rapport final indique que « nous avons élargi notre mandat et décidé d'utiliser l'expression "femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones" pour inclure les personnes non binaires et celles de diverses identités de genre, et aussi pour rappeler de façon explicite que les besoins des personnes de diverses identités de genre doivent également être pris en considération ». (Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, p. 65).

## Personnes 2ELGBTQQIA+

Le « + » à la fin de « 2ELGBTQQIA+ » est une façon d'être inclusif, d'honorer et de célébrer la façon dont nos langues s'enrichissent et d'offrir à nos proches des choix en matière d'identité sexuelle et de diverses identités de genre.

En s'appuyant sur les termes susmentionnés et leurs définitions, le Plan d'action national honore et inclut tous les peuples autochtones touchés par cette tragédie, y compris, mais sans s'y limiter, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations, inuites et métisses.



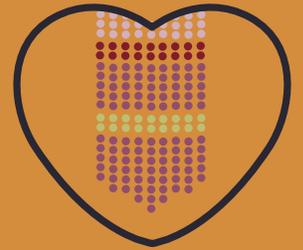
# Table des matières

Dédicace.....	<b>7</b>	Gouvernement provinciaux et territoriaux.....	<b>57</b>
Message du Cercle national des familles et des survivantes.....	<b>9</b>	Terre-Neuve-et-Labrador.....	<b>59</b>
Message du groupe de travail cadre.....	<b>11</b>	Île-du-Prince-Édouard.....	<b>62</b>
Introduction.....	<b>12</b>	Nouvelle-Écosse.....	<b>65</b>
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.....	<b>13</b>	Nouveau-Brunswick.....	<b>68</b>
Création d'un groupe de travail cadre.....	<b>17</b>	Québec.....	<b>71</b>
Plan d'action national.....	<b>21</b>	Ontario.....	<b>74</b>
Vision globale et principes directeurs.....	<b>22</b>	Manitoba.....	<b>77</b>
Vision.....	<b>22</b>	Saskatchewan.....	<b>79</b>
Principes directeurs.....	<b>22</b>	Alberta.....	<b>82</b>
Objectifs.....	<b>26</b>	Colombie-Britannique.....	<b>85</b>
Priorités communes à court terme du Plan d'action national.....	<b>27</b>	Yukon.....	<b>88</b>
Cercle national des familles et des survivantes.....	<b>32</b>	Territoires du Nord-Ouest.....	<b>91</b>
Premières Nations.....	<b>36</b>	Nunavut.....	<b>94</b>
Inuits.....	<b>39</b>	La voie à suivre.....	<b>97</b>
Nation métisse.....	<b>41</b>	Prochaines étapes immédiates.....	<b>98</b>
Two-Spirit et LGBTQQIA+.....	<b>45</b>	Suivi des progrès.....	<b>100</b>
Urbain.....	<b>48</b>	Prochaines étapes.....	<b>106</b>
Congrès des peuples autochtones.....	<b>51</b>	Conclusion.....	<b>107</b>
Gouvernement fédéral.....	<b>54</b>	Annexe A : Acronymes.....	<b>108</b>
		Annexe B : Termes clés.....	<b>109</b>
		Notes en fin de texte.....	<b>111</b>



# Dédicace

Nous rendons hommage à nos grands-mères, nos mères, nos filles, nos sœurs, nos tantes, nos cousines, nos amies et aux personnes deux esprits, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles plus (2ELGBTQQIA+) qui ont disparu ou qui ont été assassinées, ainsi qu'aux survivantes de la violence fondée sur le genre et la race et aux familles dont la vie a été bouleversée à jamais. Notre travail est guidé par vos voix. Nous n'oublierons jamais.



Nous célébrons la force et la résilience des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, ainsi que des survivantes de violences fondées sur le genre et la race, qui ont partagé leurs difficiles vérités sur cette crise de longue date dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, du rapport *Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People* et d'autres initiatives. Nous reconnaissons, respectons et honorons également les membres des familles et les survivantes qui n'étaient pas prêts à contribuer aux enquêtes ou qui ont fait le choix de ne pas y prendre part.

Nous reconnaissons le travail des personnes qui ont participé à l'Enquête nationale, notamment les commissaires, le personnel, les Aînés, les grands-mères, les membres du comité, le coordonnateur

du projet, l'équipe de recherche et le Cercle conseil national des familles. Nous reconnaissons également celles et ceux qui ont dirigé le rapport sur les perspectives métisses.

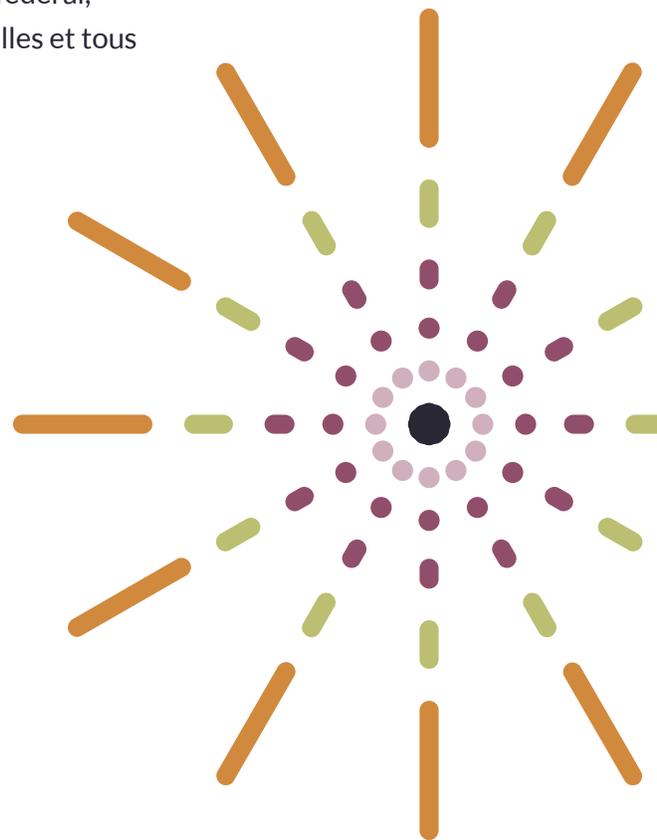
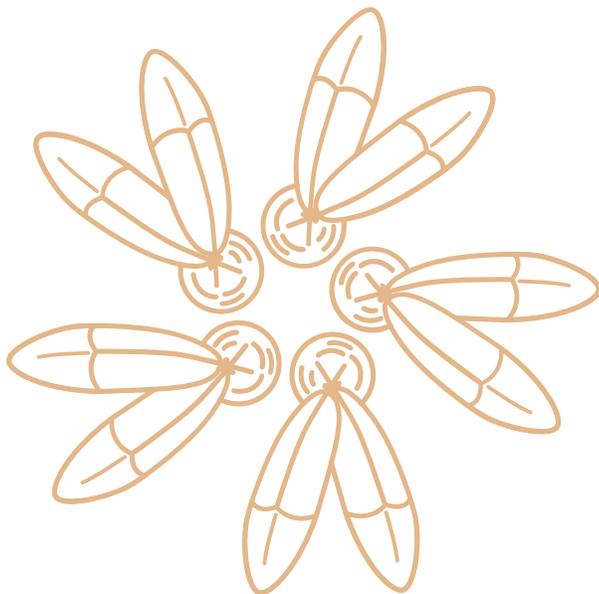
Nous félicitons le Cercle national des familles et des survivantes, qui continue de prodiguer des conseils en s'appuyant sur les quatre piliers que sont l'inclusion, l'interconnectivité, la responsabilité et l'incidence, afin que les résultats transparaissent sur le terrain. Le Cercle national des familles et des survivantes poursuit son combat pour défendre l'inclusion des familles et des survivantes dans les actions visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. L'expérience vécue et les perspectives des familles, des survivantes et des personnes 2ELGBTQQIA+ sont essentielles dans l'approche de décolonisation pour un changement transformateur.



Nous remercions les nombreux travailleurs de première ligne, les organismes locaux et les groupes de défense des droits pour leur soutien inlassable aux survivantes et aux membres de leurs familles.

Nous sommes reconnaissants pour les innombrables marches, campagnes de sensibilisation et rassemblements qui ont eu lieu au fil des décennies, y compris lorsqu'ils étaient impopulaires et dangereux. Nous sommes également reconnaissants envers les organisations citoyennes, les conseils autochtones, les centres de femmes autochtones, les refuges, les centres d'amitié et les organismes locaux qui continuent à soutenir les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, les familles et les survivantes avec dignité, compassion, transparence et responsabilité. Nous rendons également hommage à d'autres personnes au Canada qui ont milité et continuent de militer pour le changement.

Nous reconnaissons la participation de tous les peuples autochtones, notamment les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les organismes représentant les Autochtones, les communautés autochtones urbaines et rurales, les centres de femmes autochtones, les refuges et les centres d'amitié, ainsi que les administrations municipales et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué aux enquêtes.





# Message du Cercle national des familles et des survivantes

Le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS) garde toujours dans son cœur et dans son esprit les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui sont portées disparues, qui ont été assassinées ou qui ont survécu à la violence fondée sur le genre et la race. Nous reconnaissons et honorons les familles et les survivantes ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont participé à *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, qui nous a amenés aujourd'hui à élaborer un plan d'action national. Nous reconnaissons également que certaines familles et survivantes n'ont pas encore eu l'occasion de partager leur vérité alors que le génocide se poursuit. Il est important de leur donner l'occasion de participer à la guérison, à l'hommage et à la commémoration de leurs proches disparus ou assassinés.



## NATIONAL FAMILY AND SURVIVORS CIRCLE

*Nothing About Us, Without Us*

Composé de membres des familles et de survivantes, le Cercle national des familles et des survivantes s'engage à contribuer à créer un Canada où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont appréciées et respectées, libres de jouir pleinement de leurs droits autochtones, y compris les droits inhérents et issus de traités ainsi que les droits de la personne, et de continuer à se réapproprier leur pouvoir et leur place avec dignité et une égalité réelle. Nous avons accepté de participer au processus d'élaboration du Plan d'action national, convaincus que notre expérience vécue, notre

expertise et notre autonomie en tant que membres des familles et survivantes guideraient l'inclusion de meilleures pratiques et actions fondées sur nos forces dans le Plan d'action national.

*La voie à suivre – Réclamer notre pouvoir et notre place* est la contribution du Cercle national des familles et des survivantes au *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*, dans laquelle nous mettons en évidence notre volonté de défendre cette cause et les conseils que nous formulons à l'intention des partenaires qui élaborent ce Plan d'action national. Un résumé des principaux éléments est fourni dans le présent document du plan d'action national.

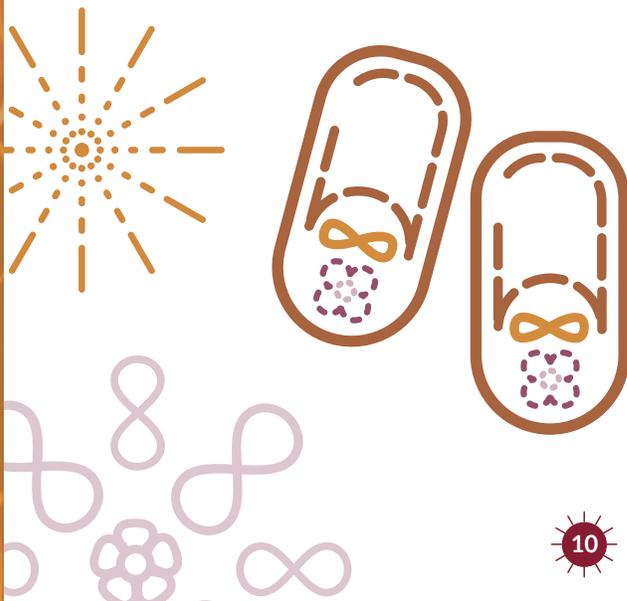
Il est disponible dans son intégralité sur notre site Web à l'adresse <https://familysurvivorscircle.ca>. *La voie à suivre - Réclamer notre pouvoir et notre place* met en valeur notre défense et nos conseils aux partenaires dans l'élaboration du Plan d'action national. Le Cercle national des familles et des survivantes a ouvert la voie à des approches permettant d'inclure pleinement les familles et les survivantes dans ce travail : une approche décolonisatrice qui met l'expérience vécue, l'expertise et l'autonomie au centre pour des résultats transformateurs. Les actions doivent avoir un effet concret sur le terrain pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que leurs familles et les survivantes de la violence fondée sur le genre et la race. Le processus et les résultats doivent être assortis de mécanismes de responsabilisation permettant de mesurer le changement transformateur.

Les 231 appels à la justice, dont certains concernent directement les Inuits, les Métis et les personnes 2ELGBTQQIA+, qui figurent dans le rapport final de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, et les 21 appels à la justice du rapport complémentaire Kepek-Québec de l'Enquête, constituent des impératifs juridiques.

Nous avons tous une responsabilité et une obligation communes de mettre fin à toutes les formes de violence. Chaque jour où nous attendons que des mesures soient prises, des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones continuent d'être assassinées, de disparaître ou de subir des violences à un rythme alarmant, perpétuant ainsi un cycle dans lequel une autre génération doit se remettre de la violence. La volonté politique et sociale est indispensable au succès du Plan d'action national en réponse aux appels à la justice. Nous faisons tous partie de la solution.

Le Cercle national des familles et des survivantes s'engage à plaider continuellement pour que tous les gouvernements, agences et organisations qui ont la responsabilité de mettre fin au génocide contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones placent les familles et les survivantes au cœur de leur travail. L'implication totale et indépendante des familles, des survivantes et des personnes 2ELGBTQQIA+ est un aspect déterminant de l'approche décolonisatrice visant à amorcer un changement transformateur.

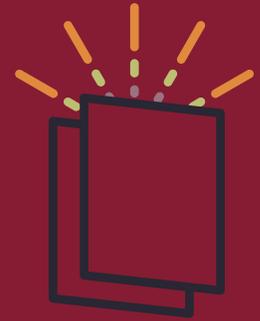
Unissons nos efforts dans le cadre d'un véritable partenariat où l'expérience vécue, l'expertise et l'autonomie des familles, des survivantes et des personnes 2ELGBTQQIA+ sont reconnues et intégrées dans une approche décolonisatrice. Remettons en cause et défions le colonialisme tout en restaurant les systèmes de connaissances et les lois autochtones et en s'en inspirant. Les générations passées, présentes et futures comptent sur nous.





# Message du groupe de travail cadre

En tant que membres du groupe de travail cadre, nous avons l'honneur de présenter ce Plan d'action national 2021 en réponse au rapport final *Réclamer notre pouvoir et notre place de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (l'Enquête nationale) publié le 3 juin 2019. Ce plan répond également au rapport intitulé *Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People*, publié (en anglais) le 30 juin 2019 par Les Femmes Michif Otipemisiwak (LFMO).



En tant que défenseurs de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, représentants de nos organisations et membres du groupe de travail cadre, dont beaucoup sont des survivantes et des membres des familles de victimes, nous reconnaissons l'urgence d'agir. La violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones s'inscrit dans un vaste contexte social façonné par le racisme et le colonialisme systémiques. Par conséquent, un changement est nécessaire au sein de tous les gouvernements et institutions et de l'ensemble de la population canadienne.

Le groupe de travail cadre collabore avec le Cercle national des familles et des survivantes et ses partenaires afin de mettre sur pied un plan d'action national conjoint qui entraînera un changement transformateur pour mettre fin au racisme et à la violence systémiques à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Les survivantes et les membres des familles jouent un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan.

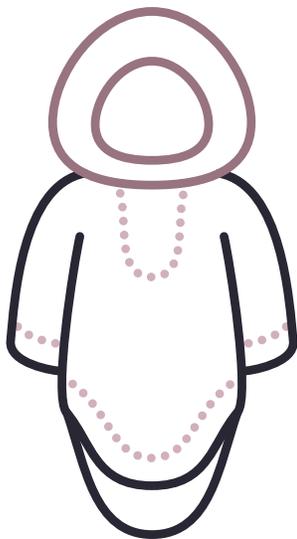
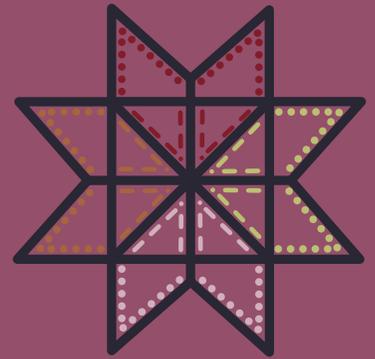
Le Plan d'action national se veut un cadre général qui relie le travail du Cercle national des familles et des survivantes et des partenaires, tout en reconnaissant leurs différentes approches et priorités. Par conséquent, le Cercle national des familles et des survivantes, les partenaires, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires élaborent leurs propres stratégies ou plans d'action.

Notre travail n'est pas terminé : le Plan d'action national 2021 n'est qu'une première étape afin d'éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre et la race. Il s'agit d'un document vivant et évolutif qui trace la voie à suivre et pourra être adapté selon l'évolution des besoins. L'étape suivante consiste à préparer un plan de mise en œuvre comportant des descriptions détaillées des priorités à court, moyen et long terme, et la désignation des responsables de l'application de chaque mesure, ainsi que des étapes et des ressources nécessaires.



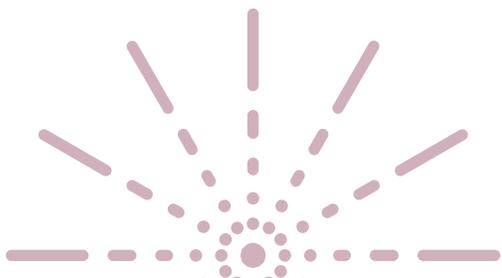
# Introduction

Les femmes autochtones et les personnes deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles plus (2ELGBTQQIA+) occupent une place sacrée et jouent des rôles tout aussi cruciaux. Elles sont valorisées et font partie intégrante des communautés autochtones<sup>4</sup>. Fortes de leur culture, de leurs valeurs et de leurs traditions, elles sont des leaders, des gardiennes du savoir et de la culture, des pourvoyeuses, des guérisseuses ou encore des soignantes. Elles plaident pour un changement transformateur en soutenant la prévention et la fin de la violence fondée sur le genre et la race à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Elles exigent d'être entendues, respectées et traitées équitablement, et revendiquent leur droit à la sécurité.



Le *Plan d'action national 2021* répond aux nombreuses demandes visant à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il vise à honorer et à respecter les valeurs, les philosophies, les systèmes de connaissances et les organismes des populations autochtones et 2ELGBTQQIA+ en donnant la priorité aux solutions et aux services dirigés par des Autochtones, élaborés en partenariat et soutenus par un financement adéquat de ce travail. Ce plan n'est pas destiné à être figé dans le temps : il est évolutif et reconnaît l'urgence d'une action immédiate, mais aussi l'importance de continuer à cultiver un changement transformateur au fil du temps.

La présente section décrit brièvement les travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et aborde également le rapport sur les perspectives métisses préparé par LFMO.



L'appel à la justice 1.1 de l'Enquête nationale<sup>5</sup> stipule ce qui suit :

*1.1 Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, et autochtones, ainsi qu'aux administrations municipales (ci-après « tous les gouvernements »), en partenariat avec les peuples autochtones, de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'action national, comme il est recommandé dans notre rapport provisoire, et à l'appui des recommandations déjà formulées par d'autres organes d'enquête et dans d'autres rapports. Dans le cadre de ce plan d'action national, nous demandons à tous les gouvernements de veiller à ce qu'un accès équitable aux droits de base (emploi, logement, éducation, sécurité et soins de santé) soit reconnu comme moyen fondamental de protéger les droits des Autochtones et les droits de la personne. Nous demandons également que des ressources et du soutien y soient réservés dans le cadre de programmes fondés sur les droits et basés sur l'égalité réelle. L'accès à tous ces programmes doit être exempt d'obstacle et ceux-ci doivent être applicables sans égard au statut des personnes visées ou à leur emplacement.*

Les gouvernements doivent :

*Déposer et mettre en œuvre un plan d'action national flexible, fondé sur les distinctions et qui comporte des plans adaptés aux différentes régions, dont le financement et l'échéancier de mise en œuvre sont ancrés dans les cultures et les communautés locales aux identités autochtones diverses, dont les objectifs sont mesurables, et dont les ressources nécessaires sont consacrées au renforcement des capacités et à des solutions viables et à long terme.*

*Diffuser publiquement, chaque année, des rapports sur les mesures en cours et sur les progrès réalisés relativement aux objectifs mesurables du plan d'action national.*

L'appel à Miskotahâ (le mot michif pour changement) 46<sup>6</sup> de LFMO stipule ce qui suit :

*Des mesures doivent être prises pour mettre en place un comité de mise en œuvre chargé d'examiner les appels à la justice contenus dans ce rapport, les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et le rapport Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People.*

Cette section décrit également la création d'un groupe de travail cadre et l'approche utilisée pour élaborer le Plan d'action national. L'annexe A fournit une liste d'acronymes et l'annexe B définit les termes clés utilisés dans le plan.

## **Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones subissent des taux de violence plus élevés et sont surreprésentées parmi les victimes de crimes. Des recherches ont montré que les femmes autochtones sont presque trois fois plus souvent victimes de violence que les femmes non autochtones<sup>7</sup>. En outre, il a été constaté que les femmes et les filles autochtones sont douze fois plus susceptibles d'être assassinées ou portées disparues que les femmes non autochtones<sup>8</sup>, un chiffre encore plus élevé pour les femmes autochtones du Nord<sup>9</sup>. Les personnes 2ELGBTQQIA+ sont souvent ciblées en plus en raison de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle, ce qui constitue un « triple danger » pour diverses formes de violence interpersonnelle et institutionnelle<sup>10</sup>. De même, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ayant une incapacité sont exposées à des risques de victimisation violente beaucoup plus élevés que les personnes non autochtones<sup>11</sup>.



Cependant, on ne connaît pas le nombre exact de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées au Canada, car des milliers de ces décès ou disparitions n'ont pas été signalés ou l'ont été faussement au fil des décennies, voire des siècles<sup>12</sup>.

Après des décennies de plaidoyer de la part des familles, des survivantes et des organismes locaux, y compris de nombreux appels à une enquête nationale sur le nombre alarmant de disparitions et de meurtres de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada<sup>13</sup>, le gouvernement fédéral et les treize gouvernements provinciaux et territoriaux ont lancé en 2016 l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'Enquête nationale avait pour mandat de faire rapport sur :

*les causes systémiques de toutes les formes de violence – y compris la violence sexuelle – à l'encontre des femmes et des filles autochtones au Canada, y compris les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes qui contribuent à la violence permanente et aux vulnérabilités particulières des femmes et des filles autochtones au Canada;*

*les politiques et pratiques institutionnelles mises en œuvre en réponse à la violence subie par les femmes et les filles autochtones au Canada, y compris le recensement et l'examen des pratiques qui ont été efficaces pour réduire la violence et renforcer la sécurité<sup>14</sup>.*

Le mandat de l'Enquête nationale portait sur « toutes les formes de violence » à l'égard des femmes et des filles autochtones, historiques et actuelles, et a été élargi pour inclure des questions telles que la violence familiale, le racisme institutionnel dans les soins de santé, la protection de l'enfance, le maintien de l'ordre et le système judiciaire, et d'autres formes de violence qui découlent des mêmes structures de colonisation, comme les personnes décédées par négligence, par accident ou par suicide, ou celles dont la cause du décès est inconnue ou contestée<sup>15</sup>. Elle a également examiné les causes profondes de la violence. L'Enquête nationale a également choisi d'inclure explicitement les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les personnes 2ELGBTQQIA+<sup>16</sup>. Elle a aussi élargi la notion de famille pour inclure les « familles de cœur » et les témoins qui, bien que n'étant pas des membres de la famille biologique, avaient des relations familiales avec les personnes disparues ou assassinées.

La violence que révèlent les témoignages entendus par l'Enquête nationale équivaut à un génocide des Autochtones fondé sur la race, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui cible tout particulièrement les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA. Ce génocide a pu être commis en raison des structures coloniales, comme en témoignent notamment la Loi sur les Indiens, la rafle des années 1960, les pensionnats indiens et les violations des droits de la personne ainsi que des droits des Autochtones. Ces structures ont mené directement à la hausse actuelle des taux de violence, de décès et de suicide que connaissent les populations autochtones.

Les travaux de l'Enquête nationale ont commencé en septembre 2016 et, pendant plus de deux ans, on a recueilli des informations et entendu des familles et des survivantes, des dirigeants autochtones, des gardiens du savoir, des communautés, des experts et des institutions. Le 3 juin 2019, le rapport final de l'Enquête nationale, intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*, a été publié. Le rapport s'est concentré sur les causes, les politiques et les pratiques sociales, économiques, culturelles, institutionnelles, systémiques et historiques sous-jacentes à la violence constante contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que sur les manifestations et les impacts de ces pratiques de nos jours. Sur la base des résultats du processus de consignation de la vérité, l'Enquête nationale a conclu que la violence subie par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones constitue un génocide<sup>17</sup>.

La porte-parole des Nations Unies, Ravina Shamdasani, a appelé le gouvernement canadien à prendre des mesures pour évaluer les graves allégations soulevées par l'Enquête nationale, en déclarant que « l'Enquête nationale a trouvé des raisons de croire que les politiques, omissions et actions passées et présentes du Canada constituent un génocide, en vertu du droit international<sup>18</sup> ».

Selon le rapport final de l'Enquête nationale, les violences subies par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont des agressions et des violations des droits de la personne des Autochtones, notamment des droits inhérents, des droits issus de traités et des droits constitutionnels, et elles ont entraîné le déni de la sécurité et de la dignité humaine<sup>19</sup>.

**En fin de compte, et malgré des circonstances et des contextes différents, ce qui relie tous ces décès est la violence coloniale, le racisme et l'oppression.**

**(Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées)**

L'Enquête nationale a déterminé 231 appels à la justice sous les thèmes suivants : culture, santé et mieux-être, sûreté et sécurité humaine, et justice, ainsi que quelques appels à la justice sous le thème « droits de la personne et des Autochtones et obligations gouvernementales ». Le rapport comprend également des appels à la justice particuliers visant à lutter contre la violence à l'égard des Métis, des Inuits et des personnes 2ELGBTQQIA+. Ces appels à la justice s'adressent à tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et territorial, municipal, autochtone), aux institutions, aux fournisseurs de services (soins de santé, protection de l'enfance, éducation, justice, transports), aux industries (hôtellerie, extraction et exploitation des ressources), aux médias et à tous les Canadiens. La Commission nationale d'enquête a également publié un rapport complémentaire axé sur les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles autochtones au Québec, qui contient 21 appels à la justice supplémentaires<sup>20</sup>. Elle a également publié un rapport supplémentaire expliquant les fondements de la thèse du génocide<sup>21</sup>.

En 2019, l'organisme LFMO a également préparé un rapport portant spécifiquement sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre métisses et reflétant leurs histoires et réalités uniques.

Le rapport a défini 62 appels à Miskotahâ (le mot michif pour changement) qui se concentrent sur le manque de données spécifiques sur les femmes et les filles métisses, les affaires intergouvernementales, l'engagement, les services, la protection de l'enfance, les compétences, la justice pénale, la santé, la prévention et la sensibilisation<sup>22</sup>.

Lors de la cérémonie de clôture de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le 3 juin 2019, le premier ministre s'est engagé à élaborer un plan d'action national pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et à transformer les appels à la justice de l'Enquête nationale en actions réelles et significatives menées par les Autochtones :

*« Nous allons élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, ainsi qu'aux personnes LGBTQ et bispirituelles autochtones. Nous allons travailler avec nos partenaires autochtones pour déterminer les prochaines étapes à suivre. Nous allons inclure les perspectives des femmes et des filles autochtones et encourager leur pleine participation. Nous allons aussi tenir compte des voix des personnes LGBTQ et bispirituelles autochtones ayant une expérience vécue ainsi que de celles des membres des familles des victimes et des survivantes de la violence. Nous continuerons également à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités et nous encouragerons les ordres de gouvernement à travailler ensemble pour donner suite à ce rapport. Réduire les taux de violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQ et bispirituelles autochtones est une priorité pour le gouvernement du Canada.*

*Notre gouvernement donnera suite aux appels à la justice énoncés dans le rapport de l'Enquête en prenant des mesures concrètes, cohérentes et menées par les peuples autochtones<sup>23</sup>. »*

Les gouvernements provinciaux/territoriaux et autochtones, ainsi que les organisations et les dirigeants autochtones ont répondu aux conclusions du rapport de l'Enquête nationale, soulignant l'importance d'inclure les organisations autochtones, les survivantes et les membres des familles dans la réponse aux appels à la justice. Par exemple :

*« Nous sommes déterminés à élaborer une voie à suivre pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones, qui sera directement éclairée par les survivantes, les membres de leur famille et les communautés. »* (John Horgan, premier ministre de la Colombie-Britannique)<sup>24</sup>

*« Il est résolu qu'Inuit Tapiriit Kanatami travaille avec les régions inuites, Pauktuutit et le Conseil national des jeunes Inuits pour faciliter la mise en œuvre complète de tous les appels à la justice contenus dans le rapport final de l'Enquête nationale. »* (Résolution de l'Inuit Tapiriit Kanatami)<sup>25</sup>

*« La sécurité des femmes inuites est complexe. Si nous voulons nous attaquer aux causes profondes de la violence, nous devons mettre fin au cycle de la discrimination et à celui des abus physiques et sexuels. Pour ce faire, nous avons besoin de l'engagement total des gouvernements et des communautés. Si nous ne travaillons pas ensemble pour mettre en œuvre des solutions dirigées par les Inuits, les femmes inuites et leurs enfants continueront d'être en danger ».* (Rebecca Kudloo, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada)<sup>26</sup>

« Nous sommes soulagés que le rapport final de l'Enquête nationale ait été déposé. Maintenant, nous pouvons aller de l'avant avec notre travail de plaidoyer pour demander des approches systémiques et pangouvernementales pour mettre fin à la violence contre toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA métisses. » (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak)<sup>27</sup>

« L'Assemblée des Premières Nations demande au gouvernement fédéral de veiller à ce que tous les engagements relatifs à un plan d'action national soient pris selon l'approche Les familles d'abord. » (Résolution de l'Assemblée des Premières Nations)<sup>28</sup>

« Nous sommes ici pour rendre hommage aux femmes et aux jeunes filles disparues. Nous espérons que la mise en œuvre complète des appels à la justice conduira à une plus grande sûreté, sécurité et autonomisation de notre groupe. » (Chef national Robert Bertrand, Congrès des peuples autochtones)<sup>29</sup>

« Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'action national... ne doit pas être dicté uniquement par les gouvernements. Il doit être fondé sur les distinctions, il doit être dirigé par les femmes des Premières Nations et, surtout, il doit refléter la voix des survivantes et des membres des familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. » (Rose Anne Archibald, chef régionale de l'Ontario)<sup>30</sup>

« [Manitoba Keewatinowi Okimakanak] s'efforcera de mettre en œuvre les recommandations, mais je demande également à tous les autres ordres de gouvernement de faire ce qu'ils peuvent. » (Grand chef Garrison Settee, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.)<sup>31</sup>

Comme nous le verrons dans la prochaine section, le gouvernement fédéral a créé un groupe de travail cadre pour répondre aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale et aux 62 appels à Miskotahâ du rapport Perspectives métisses publié par LFMO.

Pour y parvenir, il est essentiel de reconnaître la vérité. Par conséquent, les Canadiens non autochtones doivent réfléchir aux stéréotypes sur les Autochtones couramment utilisés et lutter contre le racisme dans tous les contextes. Les Autochtones doivent, eux, se servir de la vérité pour reconstruire leur vie, leurs familles, leurs communautés et le Canada lui-même. Les gouvernements, pour leur part, doivent mettre en œuvre un nouvel ordre social décolonisé et rien de moins. Ils ont l'occasion de transformer leurs relations avec les Autochtones et de bâtir un avenir meilleur en partenariat véritable avec eux.

**(Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées)**

## Création d'un groupe de travail cadre

L'Enquête nationale a demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, de même qu'aux administrations municipales, d'élaborer et de mettre en œuvre, en partenariat avec les peuples autochtones, un plan d'action national qui réponde aux 231 appels à la justice. En outre, LFMO a demandé que des mesures soient prises pour mettre en œuvre les 62 appels à Miskotahâ, qui portent sur les femmes, les filles et les personnes transgenres métisses. Pour y parvenir, les gouvernements, les organismes représentant les Autochtones, ainsi que les partenaires et les communautés autochtones de tout le pays contribuent au Plan d'action national afin d'apporter les changements nécessaires pour que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones soient en sécurité où qu'elles soient<sup>32</sup>, maintenant et à l'avenir.

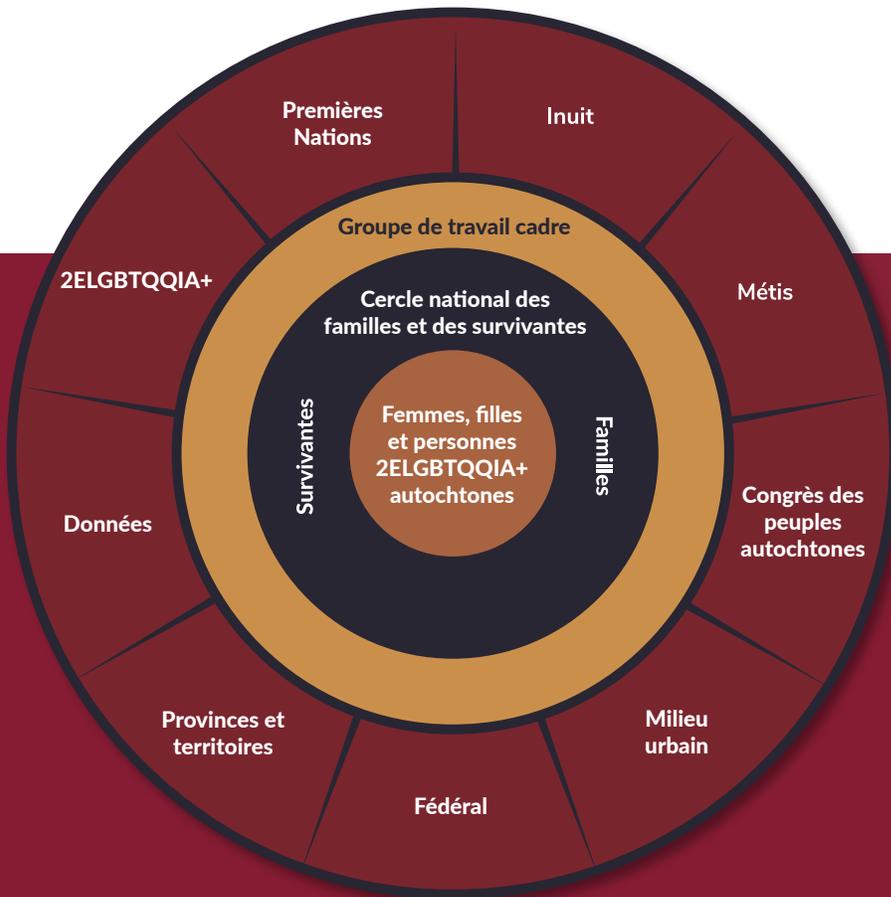
En réponse à l'appel à la justice 1.1 de l'Enquête nationale et à l'appel à Miskotahâ 46 de LFMO, le gouvernement fédéral a créé un groupe de travail cadre en 2020 pour diriger la conception du Plan d'action national.

Le tableau suivant illustre la structure utilisée pour élaborer ce plan.

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont au centre du Plan d'action national, car elles représentent l'objectif et le cœur du plan.

Le cercle intérieur représente les survivantes, les familles et le Cercle national des familles et des survivantes, qui donnent des conseils sur l'élaboration du Plan d'action national. Le groupe de travail cadre représente le troisième cercle, chargé de diriger le Plan d'action national.

Enfin, le cercle extérieur comprend les Premières Nations, les Inuits, les Métis, le Congrès des peuples autochtones, les partenaires urbains, les personnes 2ELGBTQQIA+, le groupe de travail sur les données et les partenaires fédéraux<sup>33</sup>, ainsi que les représentants provinciaux et territoriaux, qui ont élaboré leurs propres stratégies ou plans d'action. D'autres partenaires autochtones et organismes de services locaux apportent leur contribution.



Le groupe de travail cadre est coprésidé par :

- ★ **coprésidente fédérale** : Gina Wilson, sous-ministre, Diversité et Inclusion et Jeunesse et sous-ministre déléguée principale, Patrimoine canadien, gouvernement du Canada;
- ★ **coprésidente provinciale/territoriale** : Valerie Royle, sous-ministre, Direction générale de la condition féminine; sous-ministre, Tourisme et Culture; sous-ministre, Direction des services en français, gouvernement du Yukon.

**Les membres du groupe de travail cadre sont les suivants :**

- ★ **coprésidente du Cercle national des familles et des survivantes** : Hilda Anderson-Pyrz, directrice de l'unité de liaison des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, Manitoba Keewatinowi Okimakanak;
- ★ **coprésidente du Cercle national des familles et des survivantes** : Denise Pictou-Maloney, membre de famille;
- ★ Rose Mary Cooper, directrice générale par intérim, Pauktuutit Inuit Women of Canada;
- ★ **coprésidente du groupe de travail inuit** : Tracy Sarazin, gestionnaire, Santé et développement social, Inuit Tapiriit Kanatami;
- ★ **présidente du groupe de travail de la Nation métisse** : Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak;
- ★ **présidente du groupe de travail des Premières Nations** : Chef Connie Big Eagle, Première Nation Ocean Man, Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations;
- ★ **présidente du groupe de travail urbain** : Diane Redsky, directrice exécutive, Centre Ma Mawi Wi Chi Itata;
- ★ **présidente du groupe de travail 2ELGBTQQIA+** : Sylvia Maracle, directrice générale, Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario;
- ★ **coprésidente du groupe de travail sur les données** : Karine Duhamel, ancienne directrice de la recherche de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*;
- ★ **coprésidente du groupe de travail sur les données** : Carol Hopkins, directrice exécutive, Thunderbird Partnership Foundation;
- ★ **présidente du groupe de travail du Congrès des peuples autochtones** : Lisa Cooper, présidente et chef du Conseil autochtone de l'Île-du-Prince-Édouard;
- ★ **coprésidente du groupe de travail fédéral** : Claudette Dumont-Smith, conseillère spéciale, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada;
- ★ **coprésidente du groupe de travail fédéral** : Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada;
- ★ **représentante des provinces et territoires** : Rachel Holmes, directrice exécutive, Initiatives stratégiques de sécurité publique, ministère de la Sécurité publique et du solliciteur général de la Colombie-Britannique.

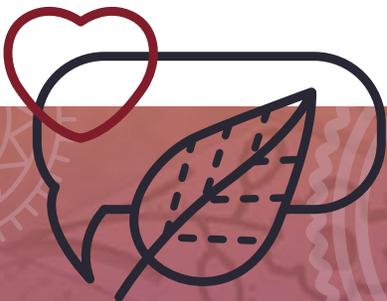
Le mandat établi du groupe de travail cadre est de développer un plan d'action national, comprenant les activités ci-dessous.

- ★ Diriger l'élaboration du cadre et des composantes communes du plan d'action national, en particulier la vision, les principes directeurs, les priorités communes, les résultats souhaités et la structure de responsabilité/résultats pour la mise en œuvre.

- ★ Collaborer avec le Cercle national des familles et des survivantes pour que les membres des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et des survivantes de la violence fondée sur le genre et la race soient inclus de manière significative dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national.
- ★ S'engager avec le sous-groupe de travail sur les données pour s'assurer qu'une stratégie de données est développée pour soutenir le suivi et l'évaluation du plan d'action national lors de sa mise en œuvre.
- ★ Assurer la liaison avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits, des Métis et du Congrès des peuples autochtones pour veiller à ce que le plan d'action national reflète les peuples autochtones distincts du Canada.
- ★ Assurer la liaison avec le partenaire urbain pour garantir l'inclusion des questions urbaines dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national.
- ★ Assurer la liaison avec le partenaire 2ELGBTQQIA+ pour garantir que les questions relatives aux personnes 2ELGBTQQIA+ sont incluses dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national.
- ★ Assurer la liaison avec le partenaire fédéral pour veiller à ce que la contribution fédérale soit incluse dans l'élaboration du plan d'action national.
- ★ Assurer la liaison avec les représentants provinciaux et territoriaux concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national.
- ★ Assurer la liaison avec les principaux défenseurs, travailleurs de première ligne et dirigeants autochtones, ainsi qu'avec les parties prenantes fédérales, provinciales et territoriales, pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national, selon les besoins.
- ★ Fournir une orientation stratégique aux partenaires.

Le groupe de travail cadre a accompli une partie importante de son mandat. Cependant, le plan national est un document évolutif, et l'élaboration des résultats souhaités et de la structure de responsabilité/résultats pour la mise en œuvre sera achevée dans le cadre du plan de mise en œuvre. En outre, les partenaires poursuivront le travail sur leurs plans d'action.

Le groupe de travail cadre s'appuie sur l'expérience vécue, l'expertise et l'action des familles et des survivantes et relie le travail des partenaires pour élaborer un plan d'action national global visant à mettre fin aux inégalités qui contribuent aux niveaux disproportionnés de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il est important de s'appuyer sur les forces de chacune et chacun, de respecter la diversité et d'ancrer le travail dans les valeurs et les systèmes de gouvernance autochtones enracinés dans la terre, la culture, la spiritualité et les relations.



## Plan d'action national

Le Groupe de travail cadre reconnaît et accueille les conclusions et les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale, et les 62 appels à Miskotahâ du rapport de LFMO. Le Groupe de travail cadre, le Cercle national des familles et des survivantes, les partenaires et les représentants des provinces et des territoires examinent et décident d'incorporer les appels à la justice et les appels à Miskotahâ dans leurs stratégies ou plans respectifs. Ce fut également l'occasion de cerner et de traiter les lacunes ou les priorités qui sont apparues depuis que les 231 appels à la justice et les 62 appels à Miskotahâ ont été déterminés.

Pour que les voix, les perspectives, les visions du monde et les expériences vécues des familles, des survivantes, des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones soient au cœur du Plan d'action national, plus de 100 femmes autochtones, personnes 2ELGBTQQIA+ et autres ont contribué à son élaboration.

S'appuyant sur l'expérience et l'expertise des membres des familles et des survivantes, le Plan d'action national se veut un plan global qui définit les activités que doivent entreprendre les gouvernements (fédéral, provinciaux/territoriaux, municipaux, autochtones), les organisations et les communautés de tout le pays pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Enraciné dans les besoins, les expériences et les contextes culturels uniques des peuples autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+, le Plan d'action national est une série de plans interconnectés et interreliés qui représentent les intérêts, les priorités et les circonstances distinctes et uniques des peuples autochtones. Au cours de l'année écoulée, le Cercle national des familles et des survivantes, les partenaires et les provinces et les territoires ont élaboré leurs stratégies et plans d'action qui, ensemble, constituent le Plan d'action national.

Même si le Plan d'action national a été élaboré conjointement, des plans et stratégies distincts ont été élaborés par le Cercle national des familles et des survivantes, les partenaires et les provinces et territoires. Le Plan d'action national et les plans des partenaires sont interconnectés, mais le Plan d'action national ne représente pas nécessairement tous les aspects de chaque plan et stratégie unique. De plus, les membres du Groupe de travail cadre peuvent être d'accord ou non avec les plans ou les stratégies des partenaires, en partie ou en totalité.

Il est important de noter que le Plan d'action national est censé être un document évolutif qui pose des bases solides, mais qui reste adaptable afin que les besoins changeants puissent être pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la voie à suivre. Un plan de mise en œuvre complet et complémentaire pour le Plan d'action national, y compris les actions menées par les Autochtones, sera élaboré avec les résultats escomptés, les activités et les échéances. En outre, des mécanismes de rapport et de responsabilité seront créés, y compris des mises à jour régulières pour garantir que le plan reste cohérent et efficace et pour suivre les progrès d'une manière qui permette de saisir l'incidence des actions « sur le terrain ».

### Les principales sections du Plan d'action national 2021 sont les suivantes :

- ★ La vision et les principes directeurs du Plan d'action national
- ★ Les objectifs du Plan d'action national
- ★ Les priorités communes à court terme du Plan d'action national
- ★ Sommaires des plans d'action/stratégies du Cercle national des familles et des survivantes, des partenaires et des provinces et territoires.
- ★ Discussion des prochaines étapes immédiates et des idées pour le suivi des progrès.

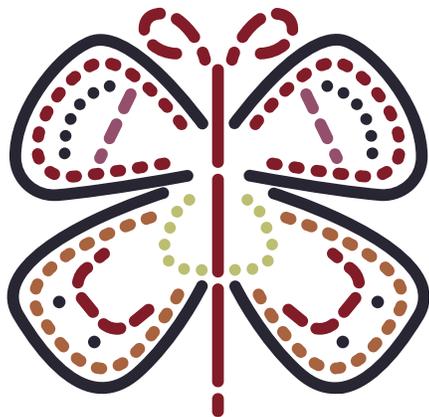
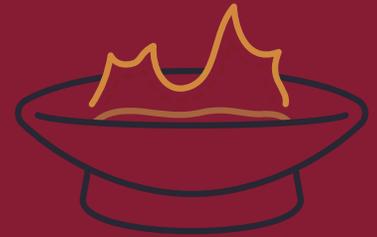




# Vision globale et principes directeurs

## Vision

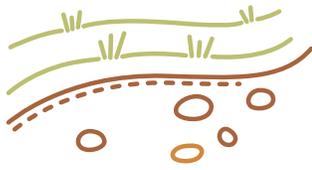
Nous imaginons un Canada transformé où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQA+ autochtones, où qu'elles soient<sup>34</sup>, vivent sans violence et sont célébrées, honorées, respectées, valorisées, traitées équitablement, en sécurité et en sûreté.



## Principes directeurs

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées comprenait sept principes de changement destinés à guider l'élaboration et la mise en œuvre des 231 appels à la justice. Le Groupe de travail cadre a utilisé ces principes de changement comme fondement à l'adoption des principes directeurs qui sous-tendent le Plan d'action national. Les principes directeurs soutiennent la création d'un changement transformateur significatif, immédiat, durable et viable dans la vie et la situation des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQA+ autochtones.

Les principes directeurs s'inspirent également des instruments relatifs aux droits de la personne, notamment la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, qui affirme et défend les droits et responsabilités inhérents aux peuples autochtones<sup>35</sup>, la *Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*<sup>36</sup> et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*<sup>37</sup>.



Les principes directeurs du Plan d'action national sont les suivants :

---

**1. Honorer la force des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et les soutenir dans la revendication de leurs rôles et responsabilités sacrés.**

- ★ Se concentrer sur la revendication du pouvoir, de la place et de la dignité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

---

**2. Inclure les familles et les survivantes dans la mise en œuvre du Plan d'action national.**

- ★ L'expérience vécue des familles et des survivantes fournit un aperçu, des perspectives et des solutions essentielles pour un changement transformateur – ils sont au cœur de ce changement.
- ★ La famille comprend toutes les formes de parenté, y compris les familles biologiques, les familles choisies et les familles du cœur.

---

**3. Mettre l'accent sur l'égalité substantielle et les droits de la personne des Autochtones qui comprennent les droits inhérents, les droits issus de traités et les droits constitutionnels, ainsi que les responsabilités des peuples autochtones.**

- ★ *Égalité réelle* : un traitement identique peut parfois entraîner une inégalité, de sorte qu'il peut être nécessaire de prendre des mesures uniques pour parvenir à une véritable égalité des résultats afin de remédier aux désavantages historiques, aux traumatismes intergénérationnels et à la discrimination.

- ★ *Droits de la personne* : tous les droits de la personne sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés. Les peuples autochtones détiennent des droits de la personne internationaux et nationaux, notamment des droits inhérents, des droits issus de traités et des droits constitutionnels. Les gouvernements ont l'obligation légale de veiller à ce que ces droits individuels et collectifs des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones soient pleinement respectés, promus et maintenus.
- ★ *Responsabilités* : dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de la personne des Autochtones, qui comprennent les droits inhérents, les droits issus de traités et les droits constitutionnels, les peuples autochtones ont la responsabilité de se respecter mutuellement, de respecter la terre et leur patrimoine culturel.

---

**4. Soutenir une approche fondée sur les distinctions afin de s'assurer que les droits, les intérêts et les circonstances uniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont reconnus, affirmés et mis en œuvre.**

- ★ Reconnaître les droits, y compris le droit à l'autodétermination, les intérêts et les priorités uniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits, fondés sur la promesse de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982<sup>38</sup>.



**5. Respecter les perspectives intersectionnelles et diverses, et inclure toutes les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQA+ autochtones, où qu'elles se trouvent.**

- ★ *Intersectionnalité* : il est nécessaire de tenir compte des aspects multiples et interconnectés qui constituent l'identité d'une personne, notamment l'origine ethnique, l'identité culturelle, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, les capacités, la classe sociale et la situation géographique.
- ★ *Perspectives diverses* : les personnes ont des expériences différentes basées sur leurs diverses identités et histoires. Nous devons veiller à inclure les aspects croisés de l'identité afin de reconnaître et d'aborder efficacement les réalités, les obstacles et les défis particuliers non seulement entre les communautés et les personnes des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mais aussi au sein de celles-ci.

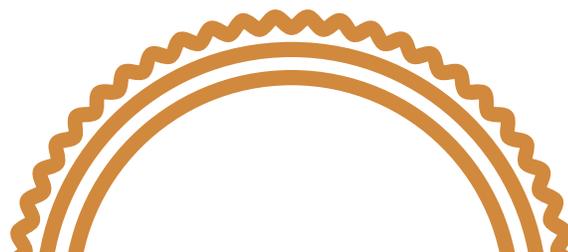
**6. Fonder le Plan d'action national sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones.**

- ★ Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel<sup>39</sup>.

**7. Utiliser une approche décolonisatrice, notamment en étant adaptée à la culture et respectueuse des valeurs culturelles.**

- ★ *Approche décolonisatrice* : consiste à remettre en question les influences coloniales et à démanteler, à remplacer ou à adapter les structures qui perpétuent le statu quo en utilisant les visions du monde et les perspectives autochtones.

- ★ *Adaptée à la culture* : reconnaît, respecte et intègre les valeurs culturelles, les croyances et les pratiques autochtones. Enracinée dans la reconnaissance de l'importance de la terre, de la culture, de la langue et des approches dirigées par les Autochtones, elle encourage la revitalisation et l'épanouissement des cultures, des langues et des connaissances traditionnelles autochtones.
- ★ *Respectueuse des valeurs culturelles* : reconnaît et traite les déséquilibres et les inégalités de pouvoir, en permettant la mise en place de services et de processus holistiques, adaptés sur le plan spirituel, social et émotionnel, qui permettent aux femmes et aux filles ainsi qu'aux personnes 2ELGBTQQA+ autochtones de reprendre leur pouvoir.



## 8. Élaborer, mettre en œuvre et gérer conjointement le Plan d'action national.

- ★ Reconnaître que chacun a un rôle à jouer pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il s'agit notamment d'élaborer conjointement un plan d'action national, en prévoyant un large éventail d'engagements et de collaborations qui permettent à tous les gouvernements (fédéral, provincial/territorial, municipal, autochtone), aux organisations représentatives des Autochtones et aux autres partenaires de contribuer, en tenant compte de leurs propres priorités et capacités.
- ★ Pour s'assurer que les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivantes de la violence autochtones en ressentent les effets sur le terrain, tous les gouvernements (fédéral, provincial/territorial, municipal, autochtone), en partenariat avec les organisations autochtones représentatives, mettront en œuvre et géreront conjointement leurs engagements dans le cadre du Plan d'action national. Cela permettra de rendre compte des prochaines étapes du Plan d'action national.

---

## 9. S'appuyer sur des éléments concrets et veiller à ce que le Plan d'action national soit durable et évolutif.

- ★ Le Plan d'action national doit reposer sur des décisions éclairées, fondées sur des données probantes, sur l'apprentissage et sur la compréhension de ce qui fonctionne pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
- ★ Le Plan d'action national doit être durable et tous les gouvernements (c.-à-d. fédéral, provincial/territorial, municipal, autochtone) doivent définir et déployer les ressources pour soutenir la mise en œuvre du plan.
- ★ En tant que document évolutif, le Plan d'action national est dynamique et changeant, s'adaptant à l'évolution des priorités ou des circonstances au fil du temps.

# Objectifs

Pour concrétiser la vision du Plan d'action national, le Groupe de travail cadre a défini les objectifs suivants, qui visent à prévenir et à mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et à garantir un accès équitable aux droits fondamentaux<sup>40</sup> :

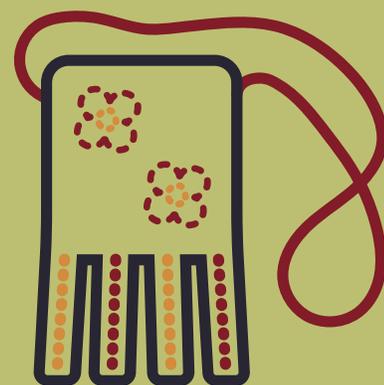


1. Opérer des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général afin de prévenir et de mettre fin aux causes profondes du racisme, des inégalités, de l'injustice et de la violence systémiques envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada.
2. Placer les familles et les survivantes au centre du processus et apporter un soutien concret aux survivantes et aux familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.
3. Soutenir la mise en œuvre de programmes et de services d'organisations autochtones et d'organismes de proximité pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race.
4. S'attaquer aux causes profondes de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
5. Élaborer un mécanisme national de responsabilisation en matière de droits de la personne des autochtones qui tiendra compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels. Ce mécanisme permettra de créer une responsabilité partagée pour le respect de ces droits en ce qui concerne la violence fondée sur le sexe et la race.
6. Soutenir le changement transformationnel des lois, des politiques et des systèmes à travers le Canada dans les domaines de la justice, de la santé et du mieux-être, de la sécurité humaine, de la culture et des droits de la personne autochtone qui tiennent compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels.
7. Mettre en place une infrastructure de données autochtones culturellement appropriée et reflétant les personnes autochtones et 2ELGBTQQIA+ basée sur la souveraineté des données autochtones et les indicateurs basés sur les distinctions.



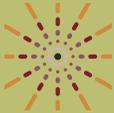
# Priorités communes à court terme du Plan d'action national

Le Plan d'action national est axé sur l'élimination de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. La première étape du Plan d'action national consiste à identifier les priorités à court terme qui sont similaires chez les partenaires. Sera ensuite élaboré un plan de mise en œuvre qui énoncera les priorités à moyen et à long terme, ainsi que les actions spécifiques pour chaque priorité, les échéanciers, les ressources et les responsables de la réalisation de chaque action. En outre, étant donné la nature évolutive du document, il est entendu que le Plan d'action national continuera de croître et de changer à mesure que les priorités changeront ou seront modifiées, ou que de nouvelles priorités seront identifiées.

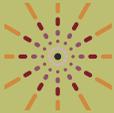


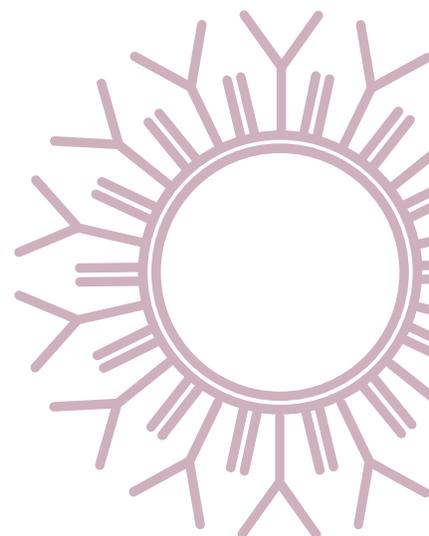
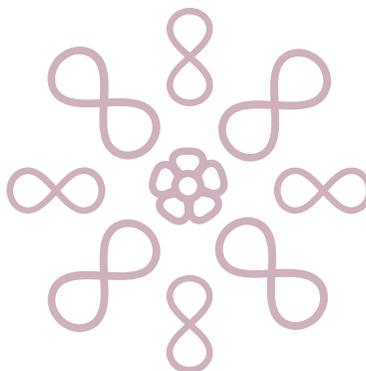
Tous les gouvernements, et toutes les organisations autochtones et les communautés s'efforcent de créer un changement par l'action. Par conséquent, ces priorités ciblent ce qui peut au moins être commencé dans un délai d'un à trois ans. Toutefois, on reconnaît que la mise en œuvre complète de certaines priorités prendra plus de trois ans. En outre, les communautés, régions, organisations autochtones et gouvernements peuvent établir des priorités différentes dans leurs propres plans. Les priorités sont liées aux thèmes de l'Enquête nationale et du rapport sur les perspectives des Femmes Michif Otipemisiwak, ainsi qu'aux 231 appels à la justice et aux 62 appels à Miskotahâ. Les principes directeurs du Plan d'action national sont conçus pour garantir que toutes les actions sont dirigées par les Autochtones et élaborées conjointement, et que les programmes et services s'appuient sur les besoins de la communauté.

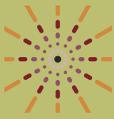
Les priorités à court terme énoncées dans le tableau ci-dessous, et acceptées par le Groupe de travail cadre, s'inspirent des priorités communes du Cercle national des familles et des survivantes et des partenaires. Cependant, il est important de prendre connaissance des plans du Cercle national des familles et des survivantes et des partenaires pour mieux comprendre les priorités et les activités identifiées pour leurs groupes.

 <b>Objectifs</b>	 <b>Priorités à court terme</b>	<b>Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</b>		<b>Les Femmes Michif Otipemisiwak</b>	
		<b>Thèmes</b>	<b>Appels à la justice</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Appels à Miskotahâ</b>
<b>1. Opérer des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général afin de prévenir et de mettre fin aux causes profondes du racisme, des inégalités, de l'injustice et de la violence systémiques envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada.</b>	<b>a.</b> Campagnes d'information et de sensibilisation du public sur les problèmes que rencontrent les populations autochtones et la remise en cause de l'acceptation et de la normalisation de la violence.	Culture; Sécurité humaine; Santé et mieux-être; Justice	1.9; 11.1; 16.23; 17.24; 18.1; 18.19-18.21	Prévention et sensibilisation	60-62
	<b>b.</b> Formation qui tient compte des traumatismes pour ceux qui travaillent avec les populations autochtones sur des sujets comme l'histoire, la culture, les problèmes, l'antiracisme, l'antisexisme, l'antihomophobie et l'antitransphobie.	Culture	7.6; 10.1; 16.27; 17.8; 17.13; 17.24; 17.29; 18.1; 18.13; 18.18-18.20; 18.26; 18.32	Affaires inter-gouvernementales; Protection de l'enfance; Comité de mise en œuvre; Santé et mieux-être	6; 30; 49; 58
<b>2. Placer les familles et les survivantes au centre du processus et apporter un soutien concret aux survivantes et aux familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.</b>	<b>a.</b> Programmes de guérison communautaires continus et accessibles et soutien pour les enfants et les membres de la famille des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.	Santé et mieux-être	3.7	Services	23
	<b>b.</b> Approche globale pour soutenir les victimes autochtones et les familles et amis des personnes autochtones assassinées ou disparues, comme des services d'aide aux victimes, des unités de liaison pour l'information des familles, des services juridiques, un accès aux rapports du coroner et des hôpitaux, et des médias.	Santé et mieux-être; Justice	5.6; 16.29; 17.28	Services; Justice pénale	19-20; 22; 40; 45
	<b>c.</b> Numéro d'urgence national	Sécurité humaine	9.5vii	--	--

 <b>Objectifs</b>	 <b>Priorités à court terme</b>	<b>Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</b>		<b>Les Femmes Michif Otipemisiwak</b>	
		<b>Thèmes</b>	<b>Appels à la justice</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Appels à Miskotahâ</b>
<b>3. Soutenir la mise en œuvre de programmes et de services d'organisations autochtones et d'organismes de proximité pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race.</b>	<b>a.</b> Programmes de prévention et de guérison et campagnes d'information et de sensibilisation dirigés par des Autochtones à l'intention des familles et des communautés autochtones en matière de prévention de la violence et de violence latérale	Sécurité humaine; Santé et mieux-être	1.8; 3.2-3.3; 7.3; 7.9; 11.2; 16.7; 16.9; 16.22; 16.24; 17.20; 17.27	Services	18-19; 24
	<b>b.</b> Création de refuges et d'hébergement de seconde étape ou de transition	Sécurité humaine	4.7; 16.19; 18.25	Services	25
<b>4. S'attaquer aux causes profondes de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.</b>	<b>a.</b> Mise en œuvre de mesures initiales pour garantir un logement stable et durable et combler le fossé en matière de logement entre les populations autochtones et non autochtones.	Sécurité humaine	4.6; 16.18; 18.25	Affaires inter-gouvernementales; Services	8; 26
	<b>b.</b> Action immédiate pour la mise en place d'infrastructures garantissant l'accès à Internet haute vitesse	Santé et mieux-être	15.1; 16.5	--	--
	<b>c.</b> Revenu annuel viable garanti	Sécurité humaine	4.5; 16.20	Affaires inter-gouvernementales; Services	8; 27
	<b>d.</b> Soutien des initiatives dirigées par des Autochtones pour que les personnes, familles et communautés autochtones aient accès aux connaissances culturelles et aux programmes et services 2ELGBTQQIA+	Culture; Santé et mieux-être	2.4; 2.5; 16.4; 17.7; 17.25-17.26; 18.1; 18.7; 18.17	Services	18; 21
	<b>e.</b> Système de soutien en personne 24 heures sur 24 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, comme des services complets relatifs à la santé mentale, aux traumatismes et à la toxicomanie	Santé et mieux-être	3.4; 16.7; 17.23; 18.27	Services; Santé et mieux-être	23; 53
	<b>f.</b> Reconnaissance par les gouvernements de l'autodétermination des Autochtones et de leur compétence inhérente en matière de protection de l'enfance et de soutiens pour l'amélioration des services à l'enfance et à la famille	Santé et mieux-être	1.2v; 2.2; 12.1; 12.10; 17.17	Protection de l'enfance	28-29; 31-33; 35-37

 <b>Objectifs</b>	 <b>Priorités à court terme</b>	<b>Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</b>		<b>Les Femmes Michif Otipemisiwak</b>	
		<b>Thèmes</b>	<b>Appels à la justice</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Appels à Miskotahâ</b>
<p><b>5. Élaborer un mécanisme national de responsabilisation en matière de droits de la personne des Autochtones qui tiendra compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels. Ce mécanisme permettra de créer une responsabilité partagée pour le respect de ces droits en ce qui concerne la violence fondée sur le sexe et la race.</b></p>	<p><b>a.</b> Organes de surveillance, comme un ombudsman autochtone, un tribunal des droits de la personne ou des organes de surveillance de la police, pour représenter les intérêts des familles, des survivantes et des communautés par l’instruction des plaintes pour mauvaise administration ou violation des droits de la personne</p>	Justice	1.7; 5.7; 16.43	Justice pénale	39
	<p><b>b.</b> Groupe de travail national chargé d’examiner et de réexaminer les dossiers non résolus des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées; et services de police chargés de transmettre au groupe de travail les dossiers non résolus des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées</p>	Sécurité humaine; Justice	9.9; 9.10	Justice pénale	39
	<p><b>c.</b> Accessibilité du dossier public de l’Enquête nationale et rapport annuel au parlement sur les appels à la justice; mise en œuvre des appels à Miskotahâ des Femmes Michif Otipemisiwak</p>	Justice	1.10; 1.11	Consultation et engagement; Comité de mise en œuvre	16; 46-48



 <b>Objectifs</b>	 <b>Priorités à court terme</b>	<b>Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</b>		<b>Les Femmes Michif Otipemisiwak</b>	
		<b>Thèmes</b>	<b>Appels à la justice</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Appels à Miskotahâ</b>
<b>6. Soutenir le changement transformationnel des lois, des politiques et des systèmes à travers le Canada dans les domaines de la justice, de la santé et du mieux-être, de la sécurité humaine, de la culture et des droits de la personne autochtones qui tiennent compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels.</b>	<b>a.</b> Examen par le comité de réforme de la justice de la législation relative à la violence fondée sur le sexe, dont la législation sur les personnes disparues	Justice	5.2; 5.3; 5.8; 5.14; 5.16-5.20; 14.3	--	--
	<b>b.</b> Reconnaissance et protection des droits des peuples autochtones à leurs cultures et à leurs langues en tant que droits inhérents	Culture; Justice	2.1	--	--
	<b>c.</b> Mise en œuvre de l'arrêt Gladue pour contribuer à éliminer les obstacles systémiques, accroître la participation des communautés et des organisations autochtones à la réinsertion des contrevenants, et réduire le risque de préjudice futur	Justice	5.15; 14.5	Justice pénale	42-43
	<b>d.</b> Création d'un poste de commissaire délégué pour les services correctionnels autochtones et réponse aux problèmes des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ contrevenantes, notamment en interdisant le transfert des femmes détenues vers des centres de traitement pour hommes et en augmentant les possibilités d'éducation et de formation en prison	Sécurité humaine; Justice	5.23; 11.1; 14.7	Justice pénale	44
<b>7. Mettre en place une infrastructure de données autochtones culturellement appropriée et reflétant les personnes autochtones et 2ELGBTQQIA+ basée sur la souveraineté des données autochtones et les indicateurs basés sur les distinctions.</b>	<b>a.</b> Aborder les questions relatives au suivi précis des données sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées	Sécurité humaine	9.5v	Identité, collecte de données et recherche; Services	2; 22
	<b>b.</b> Recueillir des données non regroupées (Inuits, Métis et Premières Nations) pour rendre compte de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que des progrès réalisés et de l'efficacité des lois, des politiques et des services	Culture; Santé et mieux-être; Sécurité humaine; Justice	16.6; 16.44; 17.2; 18.3; 18.4	Identité, collecte de données et recherche; Services	2-3; 5; 22
	<b>c.</b> Recueillir des données fondées sur les distinctions et les intersections concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans le système de justice pénale	Justice	5.24; 16.31	Identité, collecte de données et recherche; Justice pénale	4; 41



# Cercle national des familles et des survivantes

## Vision et mission du Cercle national des familles et des survivantes

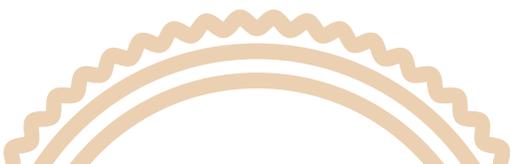
La contribution du Cercle national des familles et des survivantes au Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones est intitulée *La voie à suivre – Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le document complet est accessible à l'adresse <https://familysurvivorscircle.ca>.



Ce contenu est un résumé des éléments clés de *La voie à suivre – Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS) envisage une réalité dans laquelle les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones continuent de réclamer leur pouvoir et leur place sur leurs terres, dans leurs territoires et au sein de leurs nations, peuples et communautés. Le rôle du CNFS dans la réalisation de cette vision est de plaider continuellement pour que tous les gouvernements, agences et organisations qui ont une responsabilité dans la fin du génocide, centrent les familles et les survivantes dans leur travail. Nous nous engageons à travailler avec eux pour les aider à créer des voies permettant aux familles et aux survivantes de s'engager dans ce travail par le biais de véritables partenariats qui sont décolonisateurs et dignes.

## Affronter et perturber le colonialisme – Comprendre la violence et le génocide

L'enquête nationale a identifié quatre voies qui continuent à renforcer les manifestations historiques et contemporaines du colonialisme, et qui poursuivent le génocide. Pour créer un changement transformateur, il est essentiel de confronter et de perturber ces quatre voies : traumatisme, marginalisation sociale et économique, manque de volonté de changement et ignorance de l'agence et de l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+, des familles et des survivantes autochtones. La compréhension de la violence et du génocide est essentielle à une approche décolonisatrice. Il faut reconnaître que la violence est inhérente à l'État colonial, passé et présent. Dans un contexte colonial, le langage est largement utilisé pour dissimuler la violence, masquer la responsabilité



des délinquants, dissimuler les réponses et la résistance des victimes, et blâmer et pathologiser les victimes. La justice exige que les voix de ceux qui ont été directement lésés soient entendues. Génocide est le mot utilisé par de nombreuses familles, survivantes et témoins qui ont partagé leurs vérités avec la Commission nationale d'enquête. En appliquant à ces vérités et aux éléments de preuve recueillis par l'enquête nationale les interprétations juridiques internationales et nationales du génocide, le rapport final conclut que la violence subie par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ et dont elles sont la cible équivaut à un génocide fondé sur la race. Les efforts visant à mettre fin au génocide, à réparer les dommages causés et à guérir individuellement et collectivement, doivent maintenant égaler, voire dépasser, les intentions et les actions qui ont alimenté le génocide.

## **La voie à suivre : Une approche décolonisatrice centrée sur les familles et les survivantes**

La voie à suivre pour un changement transformateur passe par une approche décolonisatrice centrée sur les familles et les survivantes et sur leur expérience vécue, leur expertise et leur action. **Une approche décolonisatrice** est un principe de changement identifié dans les Appels à la justice. C'est « une façon de faire les choses différemment; elle remet en question l'influence coloniale sous laquelle nous vivons en faisant de la place aux perspectives indigènes qui sont souvent mises de côté »<sup>41</sup>. Un principe de changement interconnecté est **l'inclusion des familles et des survivantes**, qui reconnaît que « la mise en

œuvre des Appels à la justice doit inclure la perspective et la participation des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ayant une expérience vécue, y compris les familles des personnes disparues et assassinées et les survivantes de la violence »<sup>42</sup>.

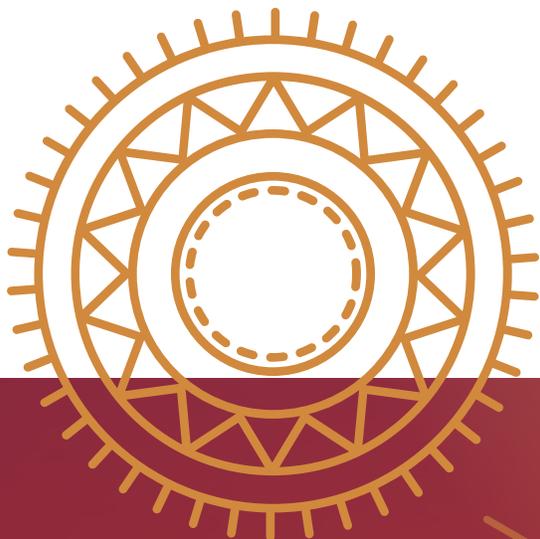
La mise en œuvre des Appels à la justice doit s'appuyer sur tous les Principes pour le changement et sur les quatre piliers développés par le CNFS. La compréhension du CNFS des Principes de changement est fournie dans notre document complet. Un aperçu plus approfondi des principes de « sécurité culturelle », incluant l'« humilité culturelle », qui vise à démanteler les idées selon lesquelles les cultures coloniales sont la norme et sont supérieures, et des « approches tenant compte des traumatismes », incluant les « approches de dignité », qui visent à toujours travailler dans le respect des personnes et de leurs réalités et à préserver leur dignité. Ces deux approches sont cohérentes avec notre compréhension de la violence et du génocide évoquée précédemment.

Les **quatre piliers** concernent le travail avec les familles et les survivantes et sont fondamentaux pour appliquer correctement les Principes pour le changement. Ils doivent en outre éclairer les principes directeurs tels que définis à la section 2.2 du PAN. **L'inclusion consiste** à adopter une approche centrée sur l'expérience vécue qui reconnaît que l'agence, les connaissances, l'expérience et l'expertise sont précieuses et constituent une partie essentielle des informations qui guident toutes les décisions. **L'interconnexion** est au cœur de la vision du monde autochtone et,

dans le contexte de la mise en œuvre du PAN, elle indique comment tous les gouvernements, agences et organisations doivent fonder leur travail avec les familles et les survivantes en respectant leur interconnexion mutuelle, la nature interconnectée des causes profondes et des solutions, et doivent adopter une approche « gouvernementale globale » dans leur travail, y compris la nécessité d'une coopération et de partenariats juridiques. La **responsabilité** partagée implique la volonté de soutenir et de réaliser des changements transformateurs à tous les niveaux. Des mécanismes et des forums spécifiques permettant de rendre compte des actions entreprises et de suivre et contrôler l'efficacité sont essentiels pour tenir tous les gouvernements, agences et organisations responsables. Ils doivent inclure les familles et les survivantes en leur sein et être accessibles et transparents en fournissant des communications directes, claires et complètes aux familles et aux survivantes. L'**impact** concerne la manière dont les actions doivent être ressenties sur le terrain par les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivantes autochtones. Les familles et les survivantes doivent être inclus dans les processus d'évaluation et de suivi.

Pour donner vie à notre vision et mettre fin au génocide, nous devons collectivement atteindre **six objectifs** identifiés par le CNFS : 1) une volonté politique et institutionnelle profonde et soutenue, démontrée par des engagements concrets et des actions réactives; 2) garder les familles, les survivantes et les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au centre des décisions, des actions et du suivi du succès; 3) les actions doivent être ancrées dans la reconnaissance des femmes, des filles, des personnes 2ELGBTQQIA+, des familles et des survivantes autochtones en tant que détenteurs de droits et respecter leurs distinctions et besoins uniques; 4) les actions doivent être conçues et mises en œuvre dans une optique autochtone holistique et interconnectée; 5) la mesure du succès doit se faire à partir d'une vision du monde autochtone et de l'expérience vécue des femmes, des filles, des personnes 2ELGBTQQIA+, des familles et des survivantes autochtones; et 6) la responsabilité et les recours.

Le CNFS estime que tous les Appels à la justice sont des priorités. Nous reconnaissons les défis d'une mise en œuvre coordonnée et la nécessité d'être stratégique pour être efficace. Nous avons identifié **30 Actions Immédiates**, les Appels à la Justice correspondants, et les gouvernements, agences, institutions et organisations qui, en incluant les familles, les survivantes et les personnes 2ELGBTQQIA+, ont l'obligation d'agir. Ils se concentrent sur la prévention, le soutien aux familles et aux survivantes, et les problèmes systémiques. Nous pensons que les Appels à la justice sont interconnectés et inséparables.



Un **cadre de responsabilisation** est impératif pour garantir que les Appels à la justice soient mis en œuvre de manière à démanteler les structures coloniales et à mettre fin au génocide. Un **organe de surveillance** indépendant doit être indépendant de tous les gouvernements, agences et organisations et doit avoir l'autorité légale d'exiger des rapports de tous les gouvernements, agences et organisations qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les Appels à la justice et le PAN. Il doit inclure les familles et les survivantes. Le **recours** est lié à cet organe de surveillance et fait référence à un mécanisme permettant d'inverser les violations des droits et les abus. Nous pensons que le meilleur organe pour ces questions serait le Médiateur national autochtone et des droits de l'homme, comme le demande l'Appel à la justice 1.7. Tous les gouvernements devraient prendre des mesures concrètes pour créer ce poste avant le 3 juin 2022. Dans l'intervalle et pendant que le bureau de l'ombudsman est en cours d'établissement, le CSNF croit que le Canada doit faire appel à des organismes internationaux au niveau des Nations Unies pour jouer un rôle de surveillance de la mise en œuvre par le Canada des Appels à la justice et du PAN. Les autres caractéristiques d'un cadre de responsabilisation comprennent : des **garanties** – des échéanciers et des mécanismes pour assurer la poursuite de la mise en œuvre, même en cas de changement de gouvernement ou de leadership organisationnel; la **transparence et l'accessibilité** – pour les familles autochtones, les survivantes, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+, la possibilité d'accéder facilement à l'information sur les mesures prises, avec une communication claire et fréquente aux familles et aux survivantes; et la **mesure des processus de transformation** et des résultats de transformation par la souveraineté des données autochtones, la décolonisation des données et une infrastructure de données appropriée...

Toutes les familles qui souhaitent participer au processus doivent pouvoir s'engager avec les partenaires dans le travail de mise en œuvre du PAN à venir. En tant que détenteurs de connaissances et d'expériences spécialisées, les membres du CNFS et toutes les familles et survivantes sont tous des experts en la matière. Notre expertise est la preuve sur laquelle les décisions doivent être prises. Nous sommes prêts à travailler avec tous les partenaires pour coordonner et valider les efforts. Une compréhension mutuelle et claire de la structure, du processus, des rôles et responsabilités actuels et futurs sera essentielle pour soutenir les relations. Les familles et les survivantes doivent voir leur expertise et leur agence dans les processus et dans les résultats. Cela ne peut se limiter au CNFS : toutes les familles et tous les survivantes, en particulier les familles et les survivantes des nations, des peuples et des communautés distincts, doivent voir leur expertise et leur agence éclairer et être inclus par les partenaires responsables de la mise en œuvre du PAN et des Appels à la justice. En outre, leur inclusion doit respecter leur agence, leur liberté et leur indépendance de pensée, leur perspective et leurs croyances. Lorsque les familles et les survivantes s'engagent dans diverses voies, ces voies et le travail à accomplir doivent être transparents, ce qui permettra de définir avec certitude les rôles, les responsabilités et les attentes.

En tant que membres du CNFS, nous considérons notre rôle dans ce processus comme une responsabilité sacrée. En tant que membres du CNFS, nous restons engagés dans ce processus et nous rappelons à tous les partenaires de réfléchir à la manière dont nous travaillons ensemble.





# Premières Nations

Un plan d'action des Premières Nations pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones

NOTE AU LECTEUR : Ce résumé donne un bref aperçu du plan d'action de l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones. Le plan d'action complet de l'APN peut être consulté à l'adresse suivante : [www.afn.ca](http://www.afn.ca)

## Contexte

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organe national représentatif des 634 Premières Nations et citoyens des Premières Nations du Canada, quel que soit leur lieu de résidence. L'APN est composée de plusieurs organes principaux, dont le Conseil des femmes. Le Conseil des femmes de l'APN travaille avec le Secrétariat de l'APN pour veiller à ce que les préoccupations et les perspectives des femmes des Premières Nations soient prises en compte dans les travaux de l'APN. Ce plan d'action-cadre des Premières Nations n'est qu'une partie de la réponse des Premières Nations aux 231 appels à la justice de la Commission nationale d'enquête et fournit une perspective nationale spécifique aux actions identifiées. En plus de ce plan d'action, des plans d'action régionaux seront ajoutés au Cadre national des Premières Nations en tant que composantes complémentaires pour aider à promouvoir la mise en œuvre des 231 appels à la justice.

## Support aux familles et aux survivantes

Il existe un besoin urgent de services « enveloppants » pour les familles et les survivantes. Parmi les exemples de services nécessaires, citons les boîtes à outils ou les informations sur les mesures immédiates à prendre en cas de violence ou lorsqu'un être cher est porté disparu ou assassiné. Les familles et les survivantes ont également besoin de soutien en matière de santé mentale et de deuil, ainsi que d'informations sur les procédures policières et le système juridique.

## Prévention

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations ont le droit de vivre à l'abri de la violence et de toute forme de discrimination. Les solutions efficaces doivent être fondées sur la nation et dirigées par elle. Les initiatives de prévention doivent reconnaître la diversité des Premières Nations. Un financement dédié et durable est nécessaire pour les Premières Nations afin de prendre des mesures immédiates pour prévenir, réduire et éliminer la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations.



## Appels en faveur de la justice : perspective nationale sur 4 thèmes principaux

### 1. Justice

Lorsque des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations sont portées disparues, les plaintes de leurs familles ne sont pas prises au sérieux, leurs cas ne font pas l'objet d'une enquête adéquate, leurs familles ne sont pas tenues au courant des enquêtes sur leurs proches, leurs cas sont prématurément considérés comme des accidents, et les auteurs ne sont pas appréhendés ou punis de la même manière que lorsque les victimes ne sont pas des Premières Nations. Il est essentiel que la GRC et les autres services de police soient plus responsables de la façon dont ils traitent les familles et les survivantes, et de la façon dont ils enquêtent sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations disparues et assassinées.

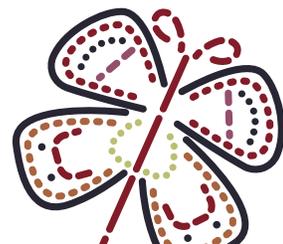
### 2. Sécurité humaine

Les familles et les survivantes ont exprimé le besoin urgent qu'ils constatent dans leurs pays de disposer de plus d'espaces sûrs, d'abris, de logements de transition et de moyens de transport sûrs dans les zones reculées. Ils estiment également que c'est injustement aux femmes et aux enfants qu'il incombe de quitter leur foyer pour fuir la violence qu'ils subissent. Cela accroît le risque que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations soient confrontées au chômage, à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et augmente la probabilité d'interactions négatives avec la police et le système de protection de l'enfance.

Les familles et les survivantes ont exprimé le besoin urgent d'avoir plus d'espaces sécuritaires, de refuges, de logements de transition et de modes de transport sécuritaires dans les régions éloignées de leurs Premières Nations. Ils estiment également que c'est injustement aux femmes et aux enfants qu'il incombe de quitter leur foyer pour fuir la violence qu'ils subissent.

### 3. Santé et bien-être

Les problèmes de santé sont intrinsèquement liés à la violence à laquelle sont confrontées de nombreuses femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations, car lorsque la santé est menacée, la sécurité l'est aussi. Les impacts à long terme de la violence sur la santé doivent également être considérés dans le contexte du colonialisme de peuplement au Canada. Le système des pensionnats indiens et les effets des traumatismes intergénérationnels, combinés à la discrimination systématique et au sous-financement des services de santé pour les Premières Nations, sont à l'origine des mauvais déterminants sociaux de la santé et du bien-être des Premières Nations. L'APN a entendu des survivantes et des familles dire que la santé et le bien-être étaient traditionnellement envisagés de manière relationnelle et holistique. Les Premières Nations qui ont la chance d'avoir encore des gardiens du savoir qui possèdent des connaissances sur la médecine et la guérison traditionnelles veulent s'assurer que les citoyens des Premières Nations ont la possibilité d'intégrer ces pratiques dans leurs soins de santé et de bien-être.



## 4. Culture

Les familles et les survivantes des Premières Nations ont souligné à quel point l'identité culturelle est essentielle pour les activités de prévention, pour soutenir les personnes en période de crise, pour guérir des traumatismes et pour fournir un soutien après soins. Les Premières Nations sont les mieux placées pour savoir ce qui est nécessaire à la revitalisation et à la préservation de la culture au sein de leurs nations. Il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour concevoir et maintenir une formation continue pour tous les travailleurs du gouvernement avec le contenu fourni par les gardiens du savoir et les experts des Premières Nations.

### Mise en œuvre

Le rapport final de la Commission nationale d'enquête a révélé que de nombreux problèmes de compétence ont une incidence sur la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELQBTQIA+ des Premières Nations. La coopération intergouvernementale est essentielle pour répondre à de nombreuses préoccupations immédiates liées à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELSLBTQQIA+ des Premières Nations. Le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser des changements et des actions significatifs pour les Premières Nations. Pour ce faire, tous les niveaux de gouvernement doivent travailler en partenariat avec les Premières Nations et élaborer des solutions dirigées par les Premières Nations qui reflètent l'histoire, le contexte et la réalité vécue uniques des Premières Nations. Un financement durable à long terme qui se traduit par des mesures préventives nécessitera l'engagement des Premières Nations afin de répondre à leurs besoins uniques.

### Responsabilité

Tous les gouvernements, y compris les Premières Nations, sont responsables de la mise en œuvre des 231 appels à la justice. Les appels à la justice numéro 1.1, 1,10-1,11 demandent le développement de mécanismes indépendants pour rendre compte de la mise en œuvre des appels à la justice. Les mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre des Appels à la justice doivent être directement responsables devant les familles, les survivantes et les Premières Nations.

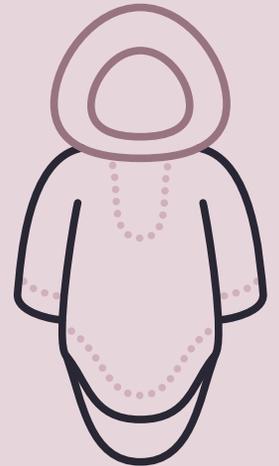
Il faut également des cadres de responsabilisation transparents qui décomposent spécifiquement les actions entreprises et celles qui sont encore en suspens. Les mécanismes de responsabilisation devraient fournir des informations sur les délais, les partenaires, les indicateurs et les objectifs, et indiquer clairement quels ministères et agences fédérales sont responsables du suivi des progrès pour chaque action.





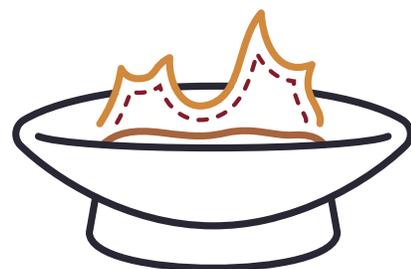
# Inuits

Le Plan d'action pour les Inuits est un chapitre du Plan d'action national qui incarne les priorités des Inuits, dont une approche fondée sur les distinctions pour mettre en œuvre les appels à la justice. Le Plan d'action national assure l'inclusion des Inuits dans les décisions concernant les services et les programmes d'intervention fédéraux, territoriaux et provinciaux. Le Plan d'action pour les Inuits appelle tous les ordres de gouvernement à mettre de côté les problèmes de compétence qui pourraient entraver les actions nécessaires pour éliminer l'inégalité sociale, économique, politique et culturelle ainsi que les lacunes d'infrastructure existantes.



Le Plan d'action pour les Inuits indique aux gouvernements, aux organisations inuites de revendication territoriale ainsi qu'aux autres organismes représentés au sein du Groupe de travail inuit, comment avancer avec la mise en œuvre des 46 appels à la justice spécifiques aux Inuits pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles inuites; de même que pour créer les conditions nécessaires à la santé, la sécurité et la prospérité dans notre société. Reconnaissant que chaque niveau de gouvernement, y compris les gouvernements inuits établis, sont responsables de leurs domaines de compétence respectifs, la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits doit être dirigée principalement par ces niveaux de gouvernement et par les organisations de revendications territoriales inuites. Les survivantes, les familles des Inuites disparues et assassinées, le leadership de Pauktuutit et les voix des femmes inuites sont essentiels au succès de la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits visant à mettre fin à la violence sexiste pour les Inuits.

Les Inuits, les Métis et les Premières Nations sont des peuples distincts. La mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action national doit respecter le caractère unique et spécifique de chaque groupe autochtone. Les Inuits résident dans chaque province et territoire du Canada et méritent d'être considérés selon leur culture, leur géographie, leur langue, leur gouvernance et leur droits définis aux termes d'ententes sur les revendications territoriales, qui sont à la base de leur relation distincte avec la Couronne. De plus, les Inuits vivant hors de l'Inuit Nunangat ont également des particularités et des besoins particuliers.

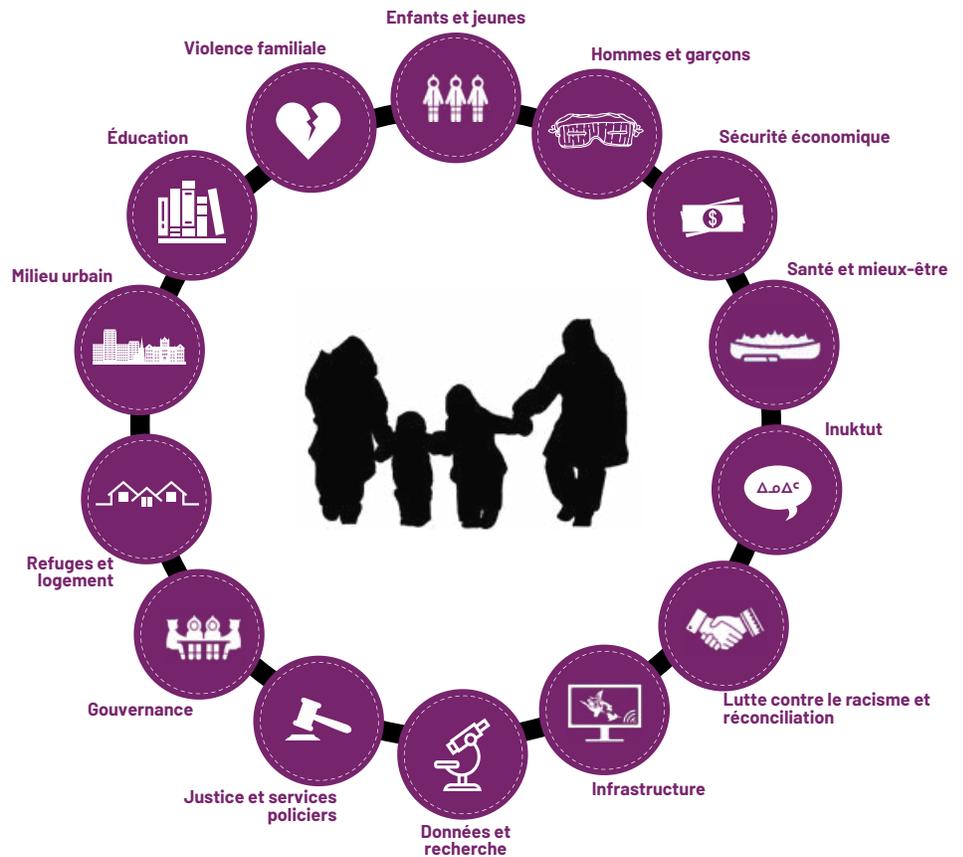
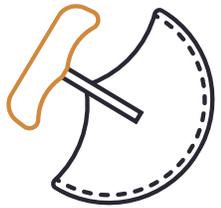


## Groupe de travail des Inuits

Le Plan d'action pour les Inuits a été élaboré par un groupe de travail national pour les Inuits coprésidé par Inuit Tapiriit Kanatami et Pauktuutit Inuit Women of Canada. Le groupe de travail de 10 membres est constitué de représentants de la Société régionale inuvialuite, de Nunavut Tunngavik Inc., de la Société Makivik et du gouvernement du Nunatsiavut. Les membres comprennent également des représentants des quatre organisations communautaires suivantes : le Cercle des familles et des survivantes, Tungasuvvingat Inuit, AnanauKatiget Tuningit et la Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik.

## Plan d'action pour les Inuits

Les mesures du Plan d'action pour les Inuits sont organisées selon les 13 thèmes suivants. Les mesures de chaque thème sont classées en tant que mesures prises par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ou territorial, ou les Inuits.



## Respect et soutien de l'autodétermination des Inuits

Afin que la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits soit réussie, les gouvernements doivent respecter et soutenir le droit à l'autodétermination des Inuits. Une telle réussite est possible, pourvu que soient incluses les voix des Inuites, des gouvernements et des organisations représentant les Inuits en tant que partenaires de l'élaboration et de la mise en pratique de solutions prévues par le Plan d'action pour les Inuits. La prévention de la violence faite aux femmes et aux filles inuites nécessite également que les gouvernements et les organisations représentant les Inuits exercent le droit à l'autodétermination d'une nouvelle façon, par exemple en menant des initiatives historiquement dirigées par des gouvernements. Pour améliorer la qualité de vie globale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ d'origine inuite, les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) doivent collaborer avec les Inuits de manière durable et réelle.

Lisez le plan d'action pour les Inuits :

 [www.itk.ca/mmiwg-inuit-action-plan](http://www.itk.ca/mmiwg-inuit-action-plan)

 [www.pauktuutit.ca/mmiwg-inuit-action-plan](http://www.pauktuutit.ca/mmiwg-inuit-action-plan)

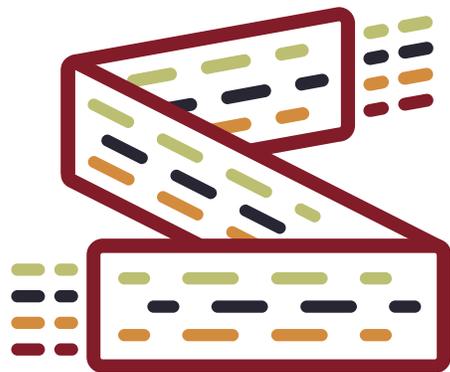


# Nation métisse

## Li Shmayn – Sommaire du plan d'action de la Nation métisse

Le groupe de travail de la Nation métisse a convenu que toutes les recommandations, les politiques, les programmes et les services établis pour mettre fin aux disparitions et aux meurtres de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ métisses doivent être culturellement sûrs, intersectionnels, fondés sur les forces et tenant compte des traumatismes. De plus, la trousse d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) de LFMO devrait être utilisée pour s'assurer que les réalités uniques auxquelles font face les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ métisses sont incorporées dans les programmes destinés aux Métis.

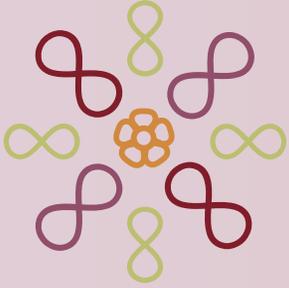
Les Métis sont apparus comme un peuple et une nation autochtones distincts dans le Nord-Ouest historique à la fin du 18e siècle. La Nation métisse définit le terme « Métis » comme suit : « Une personne qui s'identifie comme Métis, qui est distincte des autres peuples autochtones, qui est d'ascendance historique de la Nation métisse et qui est acceptée par la Nation métisse ». La Nation métisse est l'un des trois peuples autochtones du Canada détenteurs de droits, au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982.



## Vision du monde et valeurs traditionnelles des Métis

Les membres du groupe de travail de la Nation métisse ont reconnu l'importance de respecter les lois du Wâhkôtowin et des relations pour mettre fin à la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ métisses disparues et assassinées, et lutter contre la violence continue dont elles sont victimes. En français, Wâhkôtowin se traduit par « parenté » ou « être lié les uns aux autres » et il reconnaît la responsabilité des familles et des survivantes de se traiter les uns les autres d'une bonne manière, et d'honorer et de respecter ces relations et les esprits des parents.

 <https://en2.metiswomen.org/>



Avec la colonisation, les notions eurocanadiennes importées d'inégalité, de racisme et de normes de genre ont radicalement transformé notre société, laissant les femmes métisses marginalisées, vulnérables et sujettes à la violence ciblée et aux attitudes sociétales négatives. Une partie importante de la décolonisation consiste à redonner du pouvoir aux voix et aux rôles des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ dans la prise de décision pour notre mère patrie.

Conformément aux principes fondateurs de Wâhkôtowin, le groupe de travail de la Nation métisse a maintenu les méthodes traditionnelles de travail des Métis et a continué à privilégier la collaboration, le co-développement et le lien communautaire. Le groupe de travail de la Nation métisse suggère qu'au cours de l'élaboration du Plan national de mise en œuvre, les groupes de travail doivent rejeter les tactiques coloniales et coercitives qui sèment la discorde.

## Changement fondamental

Le groupe de travail de la Nation métisse est fier de présenter les idées audacieuses mises de l'avant par les survivantes et les familles des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues, les aînés et les gardiens du savoir métis, les dirigeants, les grands-mères et les grands-pères, les fournisseurs de services et les membres de la famille et de la communauté de base pour répondre aux appels au Miskotahâ (changement).

Tout au long de notre travail, cinq thèmes clés ont émergé, qui sont non seulement fondateurs mais fondamentaux pour prendre des mesures urgentes au terme de la sécurité de tous les Métis.

### 1. Justice/réforme du droit

Il est nécessaire de procéder à un examen complet de l'ensemble du système de justice pénale afin de déterminer où les besoins des citoyens métis sont comblés et où ils ne le sont pas.

Une réforme législative immédiate est nécessaire pour réduire l'incarcération disproportionnée des Métis et pour éliminer les obstacles systémiques qui nuisent davantage aux Métis impliqués dans le système de justice pénale.

### 2. Navigateurs de système

Dans tous les systèmes, institutionnels ou gouvernementaux, dans lesquels les Métis interagissent, il existe un besoin fondamental de « navigateurs de système » pour soutenir un accès culturellement sûr. Les navigateurs de système fourniront des services essentiels de défense des droits, d'application des connaissances et de soutien holistique. Cela permettra d'améliorer les résultats dans des domaines tels que les services à l'enfance et à la famille, les soins de santé, le logement, l'éducation, la justice, les services de police et les services aux victimes.

### 3. La création d'un organe de surveillance

Un organisme de surveillance doit être créé et mandaté pour recevoir les plaintes et obliger le gouvernement à prendre des mesures concrètes pour respecter les engagements pris afin de mettre fin à la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. La Nation métisse doit être directement impliquée dans la co-conception, le co-développement et la mise en œuvre conjointe de cet important organisme de surveillance, y compris l'élaboration d'indicateurs de progrès fondés sur les distinctions et les résultats, tels que définis par la Nation métisse, pour la Nation métisse.

#### **4. Centres de guérison et de mieux-être des Métis**

Une stratégie doit être définie pour la création de centres de guérison et de bien-être pour les Métis. Il faut offrir une gamme complète de services et de soutien qui répondent aux besoins uniques des communautés métisses. Ces centres, dont l'accès est actuellement limité dans la mère patrie, devraient offrir un soutien global en matière de santé physique et mentale, de toxicomanie, de guérison des traumatismes, de promotion du bien-être et de connaissances culturelles.

#### **5. Responsabilité**

La phase de mise en œuvre des principes fondamentaux et des thèmes prioritaires doit inclure un cadre de responsabilisation solide. Les gouvernements de la Nation métisse, Les Femmes Michif Otipemisiwak et tous les niveaux de gouvernement canadien (fédéral, provincial, territorial, municipal) doivent travailler conjointement à la création et à la validation du cadre de responsabilisation et être également responsables pour assurer un changement systémique durable. Les perspectives de la famille et des survivantes joueront un rôle essentiel dans la responsabilisation continue.

### **Identification des fils conducteurs : Priorités et thèmes**

Le groupe de travail de la Nation métisse a discuté et identifié des fils conducteurs qui ont été classés par thème. Chacun de ces thèmes a été reconnu comme étant fondamental pour l'avancement de « Li Shmayn » (sentier) vers l'avant. Ensemble, ces thèmes sont essentiels à un avenir sans violence et sont aussi inextricablement liés que les fils entrelacés d'une ceinture métisse.

Par conséquent, les fils suivants symbolisent la connexion, la force, la résilience et le soutien des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQQIA+ métisses face à la violence continue et aux menaces à leur existence. Ces fils ont également émergé lors de la phase de consultation pour l'élaboration de notre cadre de mise en œuvre de la Nation métisse.

#### **Fil conducteur n° 1 - Collecte et évaluation des données**

Fait référence à la collecte de données de base propres aux Métis afin de protéger, d'analyser, de contextualiser et de partager l'information sur les Métis. Il faut être en mesure de rechercher des données désagrégées sur les Métis pour s'assurer que les réalités des Métis sont décrites avec exactitude et non dans un contexte pan-canadien ou panautochtone.

#### **Fil conducteur n° 2 - Développement des relations**

Il s'agit de créer des protocoles, de former et d'entretenir des relations, et de soutenir les processus d'engagement au niveau local, régional et national. L'établissement de relations est important dans le cadre d'une collaboration et d'un co-développement continu, et contribuera à l'efficacité de notre cadre de responsabilité.

#### **Fil conducteur n° 3 - Planification et prestation des services**

Se concentre sur l'élaboration, la conception et la prestation de programmes propres aux Métis dans des cadres fondés sur les forces, tenant compte des traumatismes, culturellement sûrs et accessibles. Des services fondés sur les distinctions métisses sont nécessaires en plus des mesures urgentes définies ci-dessus, comme les navigateurs de système et les centres de guérison et de bien-être métis.

## Fil conducteur n° 4 - Services à l'enfance et à la famille

Assurer l'égalité d'accès à un ensemble de services et de soutiens culturellement sûrs pour tous les enfants et les jeunes Métis pris en charge et ceux qui cessent d'être pris en charge. L'interaction avec les services à l'enfance et à la famille a été traumatisante, débilitante et dommageable et a eu des répercussions intergénérationnelles. Ces services doivent se poursuivre avant et tout au long du processus de transfert des services à l'enfance et à la famille aux gouvernements des nations métisses.

## Fil conducteur n° 5 - Guérison et bien-être

Comprend la sûreté, la sécurité et la guérison de tous les Métis, y compris l'égalité d'accès aux services et aux prestations de santé, grâce à des soins fondés sur la culture, exempts de racisme et adaptés aux préférences individuelles. Des mesures urgentes doivent être prises pour combler les lacunes dans l'accès aux services de santé et assurer un accès égal et équitable aux Métis.

## Fil conducteur n° 6 - Justice et maintien de l'ordre

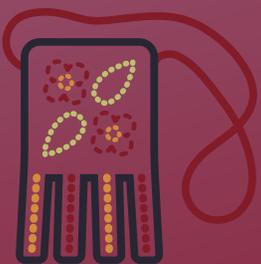
Souligne les approches propres aux Métis en matière de justice réparatrice, de traitement respectueux et de soutien aux Métis qui sont victimes de crimes, ainsi que les réformes législatives et de programmes visant à soutenir les Métis ayant des démêlés avec la justice.

Des améliorations dans les domaines de la justice, de la sécurité publique et des services aux victimes sont nécessaires pour réduire la surreprésentation des Métis ayant affaire au système de justice. L'accès à des rapports sur l'état des lieux axés sur les Métis et reflétant les réalités métisses, qui traitent des facteurs actuels de l'état des lieux et de la libération pertinente pour la communauté, ainsi que les pénuries de capacité des programmes doivent être immédiatement mis en œuvre.

## Vision permanente et prochaines étapes

Le groupe de travail de la Nation métisse soutient que les priorités et les thèmes décrits dans la voie à suivre de la Nation métisse « Li Shmayn » doivent être mis de l'avant par le biais d'ententes de relations de nation à nation et de gouvernement à gouvernement, et qu'ils soutiennent le travail du processus du mécanisme bilatéral permanent Canada-Nation métisse. Cet alignement sera crucial pour les prochaines étapes de la mise en œuvre, de la négociation des ressources et de l'élaboration de politiques visant à mettre fin à la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées, et à lutter contre la violence à l'égard des personnes métisses vulnérables dans toute la mère patrie.

À mesure que nous allons de l'avant, la Nation métisse placera ses survivantes et ses familles au centre de cet important travail. Nous encourageons tous les lecteurs à explorer notre plan d'action de la Nation métisse, Weaving Miskotahâ, pour obtenir de plus amples renseignements.



« Les mots doivent se transformer en action; nous perdons encore des femmes et des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+. Plus nous restons inactifs, plus notre peuple est colonisé; avec du travail et de l'amour, nous pouvons surmonter la douleur qui s'est produite dans nos provinces pour les femmes métisses. »

*-Participants à la séance d'engagement de LFMO.*



# Two-Spirit et LGBTQQIA+

## Two-Spirited et LGBTQQIA+

Le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec ses partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux à l'élaboration du Plan d'action national et à entraîner des changements transformateurs visant à mettre fin au racisme et à la violence systémiques contre les femmes, les filles et les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ autochtones. En tant que tel, le groupe de travail cadre a été soutenu par un certain nombre de partenaires contributeurs qui l'aideront tout au long de l'élaboration du Plan d'action national et de sa mise en œuvre, en prenant les moyens suivants :



- ★ S'appuyer sur la sagesse collective et les réseaux des membres du Sous-groupe de travail sur les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ ainsi que sur l'enquête nationale.
- ★ Identifier les principaux intervenants et les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones
- ★ Définir les occasions de combler les lacunes concernant les femmes et les filles et les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et l'Enquête nationale.
- ★ Communiquer et collaborer avec le groupe de travail cadre et soutenir les activités des partenaires contributeurs liées aux questions qui concernent les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+.
- ★ Trouver et mettre en pratique des valeurs et croyances, des enseignements, des langues, des cérémonies et des rituels ancestraux, culturels et traditionnels qui renforcent l'autonomie des personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+.

Le mandat de l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées était initialement conçu pour rendre compte de toutes les formes de violence perpétrée à l'encontre des femmes et des filles autochtones au Canada, mais les concepts autochtones de l'identité de genre ont élargi la mission de l'enquête pour inclure les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ autochtones. Ce changement reconnaît que les cultures autochtones acceptaient et incluait divers concepts de genre et de sexualité avant la colonisation européenne.

Les termes *Two-Spirit*, *lesbienne*, *gai*, *bisexuel*, *transgenre*, *queer*, *en questionnement*, *intersexué* et *asexuel* sont des constructions modernes non autochtones créées après l'arrivée des Européens et que certaines personnes Two-Spirit et LGBTQQIA peuvent choisir pour s'identifier.





Le Sous-groupe de travail reconnaît qu'il existe plus de 150 mots et termes connus dans diverses langues autochtones d'Amérique du Nord qui étaient utilisés avant l'arrivée des Européens pour décrire les personnes ayant diverses identités de genre et les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+.

En outre, le Sous-groupe de travail sur les personnes les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ reconnaît les mots et les termes propres aux personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ qui sont réappropriés et introduits à mesure que les langues autochtones continuent d'évoluer. Les peuples autochtones sont en constante évolution. Alors que nous continuons à accéder à nos connaissances autochtones et à nous les réapproprier par nos terres et nos cultures, nous devons reconnaître que nos langues sont également en constante évolution. Le + à la fin de Two-Spirit et LGBTQQIA+ est une façon d'être inclusif, d'honorer et de célébrer la façon dont nos langues s'enrichissent et offrent des choix en matière d'identité sexuelle et de diverses identités de genre. Par conséquent, nous célébrons également la diversité des façons dont les membres de nos peuples choisissent de s'identifier.

Rien de ce qui nous concerne ne doit être fait sans nous consulter!

## Faits marquants et progrès actuels

- ★ Rapport complet pour les personnes Two-Spirit et LGTBQQIA+
- ★ Trois engagements ciblés achevés :  
Personnes trans et non-binaires, Inuits et travailleurs et travailleuses du sexe/industrie du sexe
- ★ Recommandations qui se recoupent :  
réforme du système judiciaire, sécurité du logement, programmes et services particuliers, éducation et augmentation des ressources
- ★ Personnes Two-Spirit et LGTBQQIA+ 32 appels à la justice en particulier
- ★ Quatre thèmes :
  - ★ Droit à la culture
  - ★ Droit à la santé et au mieux-être
  - ★ Droit à la sécurité et à la sûreté
  - ★ Droit à la justice

### 2 Spirited People of the First Nations

<http://www.2spirits.com>

### 2 Spirited People of Manitoba Inc.

<https://twospiritmanitoba.ca>

### 2 Spirits in Motion Society

<https://2spiritsinmotion.com>

### Edmonton 2 Spirit Society

<https://e2s.ca/>

### Four Feathers Society

<https://fourfeathers.net/>

### Greater Vancouver Native Cultural Society

<https://www.facebook.com/gvnscs78/>

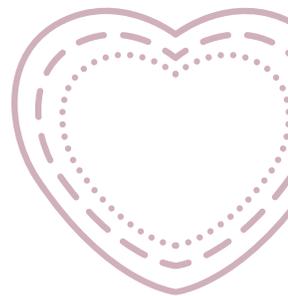
### Wabanaki Two-Spirit Alliance

<http://w2sa.ca/>

### Two-Spirit Michif Local

<http://2smichiflocal.ca>

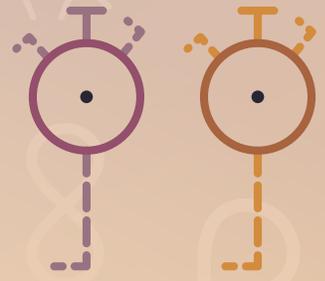
Le réseau d'organisations de personnes Two-Spirit et LGTBQQIA+ s'enrichit sans cesse.



## Priorités et prochaines étapes

Les priorités évoluent vers les prochaines étapes qui sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre le Plan d'action national concernant les FFADA et les personnes Two-Spirited et LGBTQQIA+.
2. Promouvoir et mettre en œuvre les dispositions législatives fédérales, y compris la DNUDPA.
3. Élargir les programmes et les services destinés aux personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ qui incluent un langage qui tient compte du genre.
4. Soutenir le renforcement continu des capacités et le développement des infrastructures afin de répondre au besoin accru de disposer d'installations pour les personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ culturellement pertinentes, sûres et qui offrent un soutien dans tout le pays.
5. Établir un comité national de personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ dans le but de créer un secrétariat des personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+.



## Observations finales

### Plan d'action national relativement aux FFADA et aux personnes Two Spirit et LGTBQQA+ :

Le rapport final est un appel à l'action qui garantit que les membres Two-Spirit et queers autochtones peuvent retourner dans leur famille/communauté/cercles cérémoniels, pour être acceptés pour le caractère sacré que nous portons dans notre esprit et pour prendre la place qui nous revient dans nos nations respectives.

[https://ffada2eplusplandactionnational.ca/wp-content/uploads/2021/06/FR\\_OFIFC\\_2SLGBTQQA\\_Report\\_FINAL\\_WEB.pdf](https://ffada2eplusplandactionnational.ca/wp-content/uploads/2021/06/FR_OFIFC_2SLGBTQQA_Report_FINAL_WEB.pdf)

Le chemin de l'acceptation et l'acte d'accueillir les Autochtones Two-Spirit et de diverses identités de genre et de sexe dans les communautés et dans le cercle sacré de nos cultures aideront à refermer l'anneau sacré qui a été brisé par la colonisation.

Nous n'acceptons plus d'être considérés comme des éléments secondaires ou de ne pas être reconnus comme une force pour nos nations.

Nous devons continuer à nous demander comment nous pouvons utiliser les recommandations du rapport pour faire progresser nos avenir collectifs de manière à honorer nos modes de connaissance et d'existence ancestraux.

La déconstruction des concepts occidentaux de genre nécessitera des programmes nationaux, des stratégies de développement communautaire, des interventions intergénérationnelles, des plans d'action et la collecte de connaissances pour éradiquer la violence contre les membres de la communauté Two-Spirit, enracinée dans le rétablissement et la réappropriation des traditions et des pratiques Two-Spirit au sein des systèmes et des protocoles de connaissances autochtones ancestraux et axés sur les terres.

Le rapport final sur le Plan d'action national relativement aux FFADA et aux personnes Two-Spirit et LGBTQQIA+ contient des recommandations clés qui ouvrent la voie vers cet objectif et qui, si elles sont appliquées, permettront de [TRADUCTION] « reconstituer la famille, la communauté et le cercle cérémoniel autochtones » (Richard Jenkins).



# Urbain

## Qui nous sommes

Nous sommes des survivantes, des membres de la famille, des fournisseurs de services de première ligne et des experts ayant vécu une expérience de la réalité urbaine et de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

## Notre vision

Pour mettre fin à la violence, il faudra transformer fondamentalement les systèmes et la société. Notre vision consiste à rétablir la place légitime des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans un pays qui a radicalement changé. Notre vision audacieuse et misant sur les forces vise à revendiquer notre espace, à lutter contre la violence et à assurer un avenir prometteur.

## Terminologie et Inclusion

L'identité est complexe et les communautés urbaines autochtones honorent, respectent et célèbrent cette complexité. Une personne peut s'identifier comme membre des Premières Nations, Inuit ou Métis, mais certaines personnes peuvent estimer qu'elles n'appartiennent pas à ces catégories et s'identifier plus facilement au terme Autochtone, qui est inclusif des identités complexes. Cependant, nous reconnaissons également que certaines personnes ne se sentent pas à l'aise lorsqu'elles sont identifiées comme autochtones.

Par conséquent, nous utilisons et comprenons les termes Autochtone et Premières Nations, Inuit et Métis comme signifiant toujours « indépendamment du lieu de résidence », « indépendamment du lien avec la Couronne » et inclusif de toute la complexité de nos identités.

## Réalité urbaine

La majorité des personnes autochtones vivent en milieu urbain et leurs points de vue sont largement ignorés, effacés, sous estimés ou réduits au silence. Le respect et la pleine intégration des communautés et des voix dynamiques, résilientes et fortes des Autochtones en milieu urbain permettraient de faire progresser les droits de la personne, les programmes et les services adaptés à la culture et d'améliorer considérablement les conditions socioéconomiques.

Pendant des décennies, nous avons mis à profit notre expérience et notre créativité pour évoluer d'une gestion limitée de la pauvreté à une gestion efficace à long terme et pour offrir des services axés sur les forces et les valeurs et fondés sur des relations. Nous savons ce qui fonctionne pour les communautés urbaines et ce dont nous avons besoin pour lutter contre la violence. Cependant, nous n'avons pas reçu les ressources adéquates pour nous permettre de soutenir et d'offrir ces services efficacement aux plus vulnérables.



De plus, comme la plupart des organismes de prestation de services sont dirigés par des femmes et que celles-ci y ont accès, ne pas prendre en compte les communautés urbaines signifie aussi ne pas prendre en compte les femmes autochtones membres des communautés urbaines.

## Définition du terme « urbain »

Voici notre définition : Les membres de Premières Nations, les Inuits et les Métis vivant dans une petite, moyenne ou grande communauté, y compris les communautés rurales, isolées et éloignées, qui sont hors réserve, à l'extérieur de leur communauté d'appartenance, d'origine ou d'établissement; ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (terres des Inuits).

## Priorités

### Droits et responsabilités

Nous demandons le rétablissement de nos rôles et de nos responsabilités ainsi que la pleine jouissance de tous nos droits de la personne en tant que femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Nous sommes également conscients de nos responsabilités les uns envers les autres, envers la terre et envers nos cultures. La responsabilité est d'une importance capitale et elle doit inclure le suivi d'objectifs et de répercussions pertinents et mesurables ainsi que des conséquences pour tous les gouvernements qui ne parviennent pas à nous protéger et à faciliter l'atteinte de notre objectif d'une vie meilleure.

### Personnes 2ELGBTQQIA+

Les personnes 2ELGBTQQIA+ ont toujours existé et fait partie de nos communautés. Leur effacement et la destruction de leurs rôles traditionnels ont entraîné une augmentation de la violence et la perte de la reconnaissance et de la valorisation de leurs dons. Le rétablissement du pouvoir et de la place des personnes 2ELGBTQQIA+ sera un remède pour tous.

## Ressources

Une approche audacieuse et transformatrice comprendrait le transfert du pouvoir et de la prise de décision ainsi que d'autres ressources et mesures de soutien complémentaires pour les communautés urbaines et les organisations dirigées par des Autochtones.

## Élaboration conjointe

En raison de l'ampleur et de la portée de ce génocide, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones vivant en milieu urbain doivent contribuer à parts égales en tant que partenaires à l'éradication de la violence. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux droits ou de nouvelles organisations politiques, mais plutôt de répondre aux besoins des gens en leur offrant des programmes et des services, peu importe où ils vivent.



## Prochaines étapes

### Tout mettre en place – Une approche urbaine pour mettre fin à la violence

**Il convient de noter que chaque région du pays aura ses propres priorités. Voici quelques unes des prochaines étapes urgentes :**

### Égalité et droits de la personne réels pour les personnes autochtones vivant en milieu urbain

Une stratégie nationale pour les Autochtones vivant en milieu urbain; une stratégie globale pour les enfants; des programmes de prévention de la violence raciste, sexiste, homophobe et anti transgenre; et un programme national de logement pour les Autochtones, peu importe leur lieu de résidence.

## Solutions de base et approches décolonisées axées sur les survivantes et les familles

Reconnaître et promouvoir l'expertise des Autochtones vivant en milieu urbain; et les communautés autochtones urbaines sont directement responsables de la recherche, de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des services urbains.

## Outils de responsabilisation et de mise en œuvre

Un exercice de cartographie des programmes et des services directement axés sur la lutte contre la violence; établir des normes de collecte de données d'auto-identification comprenant les catégories urbaines et 2ELGBTQQIA+; établir un organisme de supervision et de suivi avec la pleine participation des Autochtones urbains.

## Fondés sur les distinctions, tel qu'il est défini dans le rapport final de la Commission d'enquête nationale

Respect des droits de la personne en mettant l'accent sur les personnes autochtones et 2ELGBTQQIA+; et renforcement et amélioration de la sécurité et de la compétence sur le plan culturel, y compris au moyen de campagnes de sensibilisation du public.

## Élaboration conjointe de politiques, de programmes, de recherches et de collecte de données, y compris avec les partenaires autochtones en milieu urbain

Veiller à ce que tous les ordres de tous les gouvernements participent aux travaux d'élaboration conjointe; éliminer la concurrence avec les fournisseurs grand public pour le financement, grâce à des ressources et des processus d'approbation séparés et distincts pour garantir l'équité.

## Développement communautaire fondé sur la culture

Services axés sur le client et fondés sur la culture, qui répondent aux besoins du client; activités urbaines axées sur la terre pour la guérison, les cérémonies, les événements sociaux et communautaires; et l'élimination des stéréotypes liés au genre binaire.

## Approches fondées sur la prévention

Programmes et services urbains étendus; mesures de soutien pour les entités élaborées par ou pour les personnes 2ELGBTQQIA+; surveillance indépendante de la protection de l'enfance; et progrès dans la résolution des défis juridiques de la protection de l'enfance.

## Coordination et collaboration intra et intergouvernementale

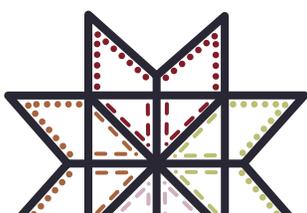
Approches urbaines coordonnées pour résoudre les querelles de compétences et la gouvernance urbaine; concevoir et promouvoir des réponses différentes en matière de justice.

## Rapport COMPLET du sous-groupe de travail sur le milieu urbain :

[https://mmiwg2splusnationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/NAP-Urban-Framework\\_EN.pdf](https://mmiwg2splusnationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/NAP-Urban-Framework_EN.pdf)

## En conclusion

Ce cadre doit être considéré comme le nouveau point de départ. Il s'agit d'un plan concret qui fera l'objet d'une révision, de mises à jour et d'améliorations continues afin de garantir que les normes futures ne se situent jamais en deçà de cette référence. Notre tâche est urgente, et elle doit être traitée de façon hautement prioritaire. Nos vies en dépendent littéralement.



# Congrès des peuples autochtones

À l'heure actuelle, près de 80 % des Autochtones vivent hors réserve au Canada<sup>43</sup> et sont victimes d'une discrimination généralisée. Les Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, les Métis et les Inuits du Sud sont parmi les groupes les plus défavorisés sur les plans social et économique dans la société canadienne<sup>44</sup>, une triste réalité profondément enracinée dans le colonialisme et ses répercussions. Les peuples autochtones qui ne sont ni inscrits ni reconnus subissent des dommages graves et durables. Ils sont en moins bonne santé, ont des taux de pauvreté et de violence plus élevés et sont surreprésentés dans le système de justice et le système correctionnel du Canada<sup>45</sup>. Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont les personnes les plus à risque de violence dans les centres urbains; 70 % des disparitions de femmes et de filles sont survenues en milieu urbain, et 60 % des femmes et des filles assassinées ont été trouvées en milieu urbain<sup>46</sup>.



Le Congrès des peuples autochtones (CPA) a été fondé en 1971 sous le nom de Conseil national des autochtones du Canada. Créée à l'origine pour représenter les intérêts des Métis et des Indiens non-inscrits, en 1993, l'organisation a été restructurée et renommée Congrès des peuples autochtones. Le CPA a été créé pour représenter les « personnes oubliées » en réponse à l'exclusion structurelle et systémique des peuples autochtones dans les politiques fédérales. Ses membres sont répartis d'un océan à l'autre et comptent diverses identités autochtones. Le CPA travaille de concert avec ses 10 organisations provinciales et territoriales à l'échelle du Canada<sup>47</sup> pour promouvoir et défendre les intérêts communs, les droits collectifs et individuels, et répondre aux besoins de ses membres. Le CPA a pour mandat d'améliorer les conditions socioéconomiques des Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, des Inuits du Sud et des Métis qui vivent dans des régions urbaines, rurales et éloignées.

En 2020, le Congrès des peuples autochtones a tenu un sommet et des réunions régionales dans chaque organisation provinciale et territoriale, rassemblant des représentants de partout au Canada pour examiner les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et établir les priorités des membres. Le CPA appuie les 231 appels à la justice et appelle à leur réalisation par l'action et le changement de politique. Le reste du présent rapport provisoire du CPA sur le Plan d'action national sur les FFADA met en évidence la voie à suivre pour améliorer les résultats pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+. Comme l'a dit avec éloquence l'un des membres du CPA, « nos enfants comptent sur nous pour que nous comblions les fossés, regardions au-delà de nos différences, maîtrisons nos peurs et trouvions une humanité commune ».

## Priorités

Voici les six thèmes universels qui sous-tendent le Plan d'action national sur les FFADA du CPA :

★ **Reconnaissance des droits de la personne, des droits des Autochtones et de l'inclusion :**

Le CPA est d'accord avec le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées indiquant que les droits de la personne et les droits des Autochtones sont complémentaires et ancrés dans l'expérience des victimes d'injustice et qu'ils doivent être protégés et maintenus au moyen de nouvelles relations.

★ **Mobilité des droits :** La liberté de mouvement est un droit autochtone inhérent. Toutefois, l'héritage du système colonial de la Loi sur les Indiens se fait encore sentir. Les peuples autochtones ont le droit d'accéder au financement, aux services et aux programmes, sans égard à leur statut ou à leur lieu de résidence.

★ **Accès :** Pour les peuples autochtones, l'identité, la mobilité des droits et l'accès sont étroitement liés. Les obstacles à l'accès aux programmes dans les régions urbaines, rurales et éloignées du Nord qui empêchent certaines des populations autochtones les plus vulnérables d'accéder à la sécurité constituent une préoccupation majeure.

★ **Coordination intergouvernementale :** La santé, le bien-être et la sécurité des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+ nécessitent la clarification et la résolution des différends historiques et des conflits de compétence entre les gouvernements en matière de prestation de services et de responsabilités.

★ **Responsabilité :** Il est essentiel de rétablir la confiance pour envisager un pays où les femmes et les filles autochtones peuvent s'attendre à vivre en sécurité et à ce que leurs droits de la personne et leurs droits autochtones soient respectés. Le CPA appuie les mesures de surveillance et de responsabilisation préparées dans une perspective autochtone et mises en évidence dans le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

★ **Écoles et éducation publique :** Les établissements canadiens jouent un rôle important dans le succès de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées par la création d'occasions pour le public canadien d'approfondir ses connaissances grâce à la création d'une base de données nationale sur les FFADA, de centres d'études, de sensibilisation du public, de formation et de perfectionnement professionnel.

L'élément central du Plan d'action national sur les FFADA du CPA est la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il souligne la nécessité de veiller au respect des droits de la personne et des droits autochtones des populations autochtones urbaines et rurales, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence. Il adopte des approches respectueuses, inclusives et décolonisées qui remettent en question les politiques et les pratiques coloniales discriminatoires d'exclusion et d'iniquité. Il souligne que pour garantir un avenir où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones se sentent en sécurité, il est important de s'assurer que les problèmes particuliers auxquels font face les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ en milieu urbain et rural font partie de chaque étape.

Le Congrès des peuples autochtones affirme qu'une identité culturelle positive procure aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones un sentiment d'appartenance et de soutien, leur donne une raison d'être et favorise leur estime de soi. Le Plan d'action national sur les FFADA du CPA englobe le concept de l'égalité réelle afin de répondre aux besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que la diversité complexe et unique des identités autochtones. Il remplace l'exclusion, fondée sur des identités coloniales et la discrimination, par des mesures inclusives et globales qui profitent à toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ qui s'identifient comme Autochtones.

Le Plan d'action national sur les FFADA du CPA définit des solutions aux problèmes systémiques qui continuent d'entraver la liberté des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de vivre là où elles choisissent de vivre et de leur refuser le droit d'accéder aux services conçus pour assurer leur sécurité. Il reconnaît le rôle des partenariats et de la coordination intergouvernementale à tous les ordres de gouvernement et parmi les organisations et les communautés autochtones comme moyen clé de régler les problèmes historiques qui ont depuis longtemps une incidence sur la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. En conséquence, il clarifie les questions de compétences et autres enjeux qui empêchent les femmes et les filles autochtones d'avoir accès à des services et à des soutiens adéquats en raison de leur statut et de leur lieu de résidence. Il cherche à rétablir la confiance et préconise des mesures étendues de surveillance et de responsabilisation pendant la phase de mise en œuvre. Le succès des appels à la justice de l'Enquête nationale exige la compréhension et la mobilisation de tous les Canadiens, des fournisseurs de services, des gouvernements et des établissements d'enseignement.

Enfin, le Plan d'action national sur les FFADA du CPA offre un moyen de recueillir des données exactes, inclusives, de grande portée et percutantes qui respectent le droit des membres du CPA d'être pris en compte.

## Observations finales

Le présent rapport provisoire est présenté à la mémoire des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, des Métis et des Inuits du Sud en milieu urbain, rural et éloigné qui sont disparues ou ont été assassinées. Le rapport complet du Sommet du CPA 2020 se trouve à l'adresse :



<http://www.abo-peoples.org/en/mmiwg/>  
(en anglais seulement).

## Composition du sous-groupe de travail sur le Plan d'action national du Congrès des peuples autochtones

Présidente : Lisa Cooper, présidente et chef, Native Council of Prince Edward Island

Charlene Lavalée, présidente, Association of Métis, Non & Status Indians Saskatchewan

Lorraine Augustine, chef et présidente, Native Council of Nova Scotia

Elizabeth Blaney, conseillère spéciale relativement aux FFADA, Congrès des peuples autochtones

Richard Cooper, représentant national des jeunes du CPA

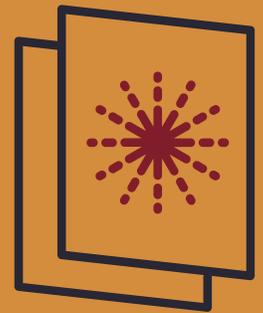
Jessica Dawson, gestionnaire exécutive et communications, Congrès des peuples autochtones



# Gouvernement fédéral

## Introduction

Le sous-groupe de travail fédéral a été créé en septembre 2020 pour guider la création de la composante fédérale du Plan d'action national, c'est-à-dire la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.



## Faits saillants et progrès réalisés

### Création de la Voie fédérale

- ★ La Voie fédérale est le moyen que propose le gouvernement du Canada pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il s'agit également de la contribution du gouvernement fédéral au Plan d'action national.
- ★ La Voie fédérale emprunte une approche globale et holistique pour remonter jusqu'à la source de la violence, et expose les grandes lignes des engagements concrets et des actions qui seront entreprises dans quatre secteurs clés :



Culture



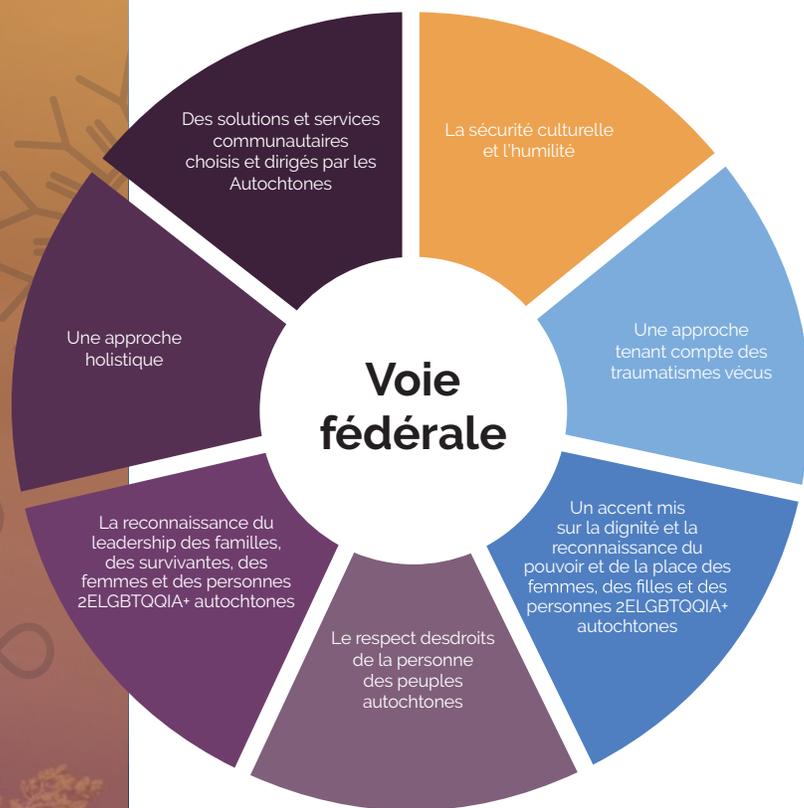
Santé et bien-être



Sûreté et sécurité des personnes



Justice



- ★ Plus particulièrement, le budget de 2021 prévoit des investissements historiques pour lancer la mise en œuvre de la Voie fédérale et pour soutenir concrètement la lutte à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Le gouvernement du Canada a proposé un investissement de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans et de 160,9 millions de dollars pour les années subséquentes afin de réagir à cette tragédie. En outre, plus de 18 milliards de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années afin d'améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent au sein des communautés autochtones et leur ouvrir de nouvelles possibilités.
- ★ Les intérêts des femmes, des filles, des personnes 2ELGBTQQIA+, des survivantes, des familles et des communautés autochtones sont au cœur de ces engagements et de la mise en œuvre des initiatives qui en découlent.

- ★ La Voie fédérale s'appuie sur des principes de mise en œuvre qui transformeront ces engagements en actions concrètes et préventives, notamment :
  - ★ Le respect des droits de la personne des peuples autochtones;
  - ★ La reconnaissance du leadership des familles, des survivantes, des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones;
  - ★ Une approche holistique;
  - ★ Des solutions et services communautaires choisis et dirigés par les Autochtones;
  - ★ La sécurité culturelle et l'humilité;
  - ★ Une approche tenant compte des traumatismes vécus;
  - ★ Un accent mis sur la dignité et la reconnaissance du pouvoir et de la place des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

## Aperçu de la mobilisation

- ★ La Voie fédérale a vu le jour grâce à un processus de mobilisation itératif qui repose sur la participation d'un grand nombre de partenaires comme des familles, des survivantes, des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, des représentants d'organismes communautaires, des gouvernements et des organisations autochtones, des anciens commissaires de l'Enquête nationale, des représentants des provinces, des territoires et de plus de 20 ministères fédéraux.



- ★ Le sous-groupe de travail fédéral collabore avec la structure organisationnelle établie dans le cadre du Plan d'action national, qui est dirigée par des Autochtones et qui a été créée pour guider la mise sur pied du Plan d'action national. Cette structure comprend un groupe de travail cadre, le Cercle national des familles et des survivantes et huit sous-groupes de travail distincts, qui traitent des questions relatives aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis, aux personnes 2ELGBTQQIA+, aux milieux urbains, aux données, au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces et des territoires.
- ★ Les ministères fédéraux ont aussi leurs propres structures de mobilisation, qui peuvent prendre la forme de conseils consultatifs ou de tables de concertation. Ces mécanismes de consultation ont permis une collaboration avec des partenaires autochtones sur les initiatives proposées dans la Voie fédérale.
- ★ Cette mobilisation permet de garantir que la Voie fédérale soit inclusive et holistique, et qu'elle prenne en compte les points de vue, les particularités et les besoins divers et spécifiques des Autochtones qui vivent d'un bout à l'autre du pays.

## Priorités et prochaines étapes

- ★ La Voie fédérale est un document évolutif réalisé en collaboration avec les Autochtones, qui sera continuellement adapté en fonction des besoins et des priorités qui se dessineront.
- ★ Le travail avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones se poursuivra afin de mettre sur pied un plan de mise en œuvre des initiatives présentées dans la Voie fédérale.

- ★ Les prochaines étapes consisteront à :
  - ★ mettre sur pied un plan de mise en œuvre d'ici le mois de juillet 2021;
  - ★ faire adopter l'ébauche du plan de mise en œuvre par la structure organisationnelle du Plan d'action national et par les autres partenaires en juillet/août 2021;
  - ★ finaliser et lancer le plan de mise en œuvre à l'automne 2021.

## Observations finales

Le gouvernement fédéral demeure résolu à continuer de travailler avec ses partenaires pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et considère que la création et la mise en œuvre de la Voie fédérale constitue un grand pas dans cette direction.

Seule une approche concertée à l'échelle du gouvernement et du pays pourra mettre fin à cette tragédie nationale. Ce sont tous les paliers de gouvernement et tous les Canadiens d'un océan à l'autre qui devront mettre la main à la pâte.

## Membres

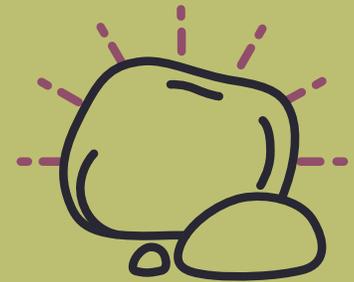
Le sous-groupe de travail fédéral est composé de représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de sous-ministres adjoints des ministères fédéraux suivants : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Femmes et Égalité des genres Canada, Emploi et Développement social Canada, Sécurité publique Canada, Justice Canada, Patrimoine canadien, Services aux Autochtones Canada, Statistique Canada et la Gendarmerie royale du Canada.



# Gouvernement provinciaux et territoriaux

## Ministres provinciaux et territoriaux Femmes et filles autochtones disparues et assassinées Déclaration commune

Nous, les ministres provinciaux et territoriaux chargés de répondre à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, sommes d'avis que tous ont le droit de vivre sans violence.



Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones continuent de subir des actes de violence qui découlent du racisme, du sexisme, de l'homophobie, de la transphobie et des iniquités socioéconomiques, avec une fréquence accrue depuis le début de la pandémie de coronavirus, en 2020.

Nous souhaitons rendre hommage aux familles des personnes disparues et assassinées en prenant l'engagement de travailler ensemble et de collaborer avec les survivantes, les membres des familles et les personnes ayant vécu la violence afin de nous attaquer aux nombreux facteurs complexes et profondément enracinés qui contribuent à la violence visant les Autochtones. Nous saluons leur résilience et leur force. Ils ont demandé à ce qu'une approche adaptée et dirigée par les Autochtones soit mise en place pour mettre un terme à la violence endémique envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au pays, et ils demeureront partie prenante du processus.

Nous aspirons à un avenir où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones connaissent l'égalité, la sécurité et le respect dans un Canada sans violence.

Nous appuyons la déclaration commune de juin 2020 contre le racisme ainsi que la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe de janvier 2021<sup>48</sup>. Nous ferons en sorte que nos réponses respectives à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées viennent compléter les efforts collectifs de lutte contre le racisme et la violence fondée sur le sexe.

Les provinces et les territoires travaillent, à l'échelle régionale et communautaire, avec de nombreux Autochtones, leurs gouvernements et un large éventail de leurs organisations et communautés. Comme les actions reflètent les priorités et les perspectives de chaque administration, ces partenaires essentiels peuvent avoir des points de vue qui diffèrent de la conception nationale élargie en ce qui concerne les mesures à prendre pour mettre fin à la violence à l'égard des Autochtones.



La diversité est l'une des forces de notre pays. Nos gouvernements continueront à collaborer à l'intérieur de leurs propres structures et entre eux, de même qu'avec les partenaires et gouvernements autochtones ainsi que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui ont connu la violence. Cela fera en sorte que leurs perspectives diversifiées servent de fondement aux changements qu'il faudra apporter aux politiques, aux initiatives et aux pratiques afin de répondre au mieux aux besoins particuliers qui se font sentir dans nos administrations respectives.

La pandémie de coronavirus a entravé nos efforts collectifs. Beaucoup d'Autochtones et de leurs communautés ainsi que tous les ordres de gouvernement se sont attachés à protéger les aînés, les gardiens du savoir traditionnel et les proches et à en prendre soin. Dans ce contexte, nos efforts se sont poursuivis de façon différente. La collaboration sur le Web, les réunions en ligne et les téléconférences ont permis de faire avancer certaines initiatives; toutefois, en raison des mesures de santé publique, il a été difficile de mobiliser véritablement les communautés et de tenir des conversations avec elles, ce que les provinces et les territoires estiment essentiel à un changement durable.

Le Plan d'action national marque un pas en avant dans le parcours qui permettra aux provinces et aux territoires d'établir des priorités et des buts communs avec le gouvernement fédéral, tout en précisant les domaines de compétence. En respectant le rythme et les priorités des Autochtones et de leurs communautés, les divers provinces et territoires poursuivent le dialogue avec les partenaires autochtones et les mobilisent au sujet des mesures qu'ils ont déjà prises et de celles qui seront mises de l'avant en réponse aux appels à la justice de l'Enquête nationale.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral, les gouvernements et partenaires autochtones ainsi que l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens ont la responsabilité d'apporter les changements sociétaux nécessaires pour donner suite à ces enjeux urgents et de longue date. Nous sommes résolus à jeter des bases solides avec nos partenaires autochtones respectifs en vue de combattre la violence, le racisme et la discrimination que subissent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Enfin, à titre de ministres provinciaux et territoriaux, nous nous engageons à collaborer avec l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens et à les encourager à façonner un avenir exempt de violence et de discrimination pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

## Introduction

### Contenu des gouvernements

Dans le contexte de cet engagement commun, l'information qui suit dresse un portrait des travaux qui sont en cours dans les provinces et les territoires afin de donner suite aux appels à la justice et de s'attaquer aux causes profondes de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Elle reconnaît la collaboration, la mobilisation et le travail d'importance que l'on observe au sein de chaque administration – entre le gouvernement et les partenaires autochtones – et souligne que l'exercice est un parcours continu et qu'il reste encore beaucoup à faire. Les renseignements présentés ici montrent également les domaines dans lesquels la collaboration pourrait être nécessaire et bien accueillie à l'avenir. Enfin, le chapitre met en lumière l'éventail des réponses, en plus de reconnaître et de célébrer les réalités et les perspectives uniques des Autochtones et de leurs communautés partout au pays. Les provinces et les territoires attendent avec intérêt d'examiner les priorités et les stratégies énoncées dans le Plan d'action national, qui ont été établies par les groupes de travail, et de mettre à profit les travaux en cours dans les diverses administrations.



# Terre-Neuve-et-Labrador

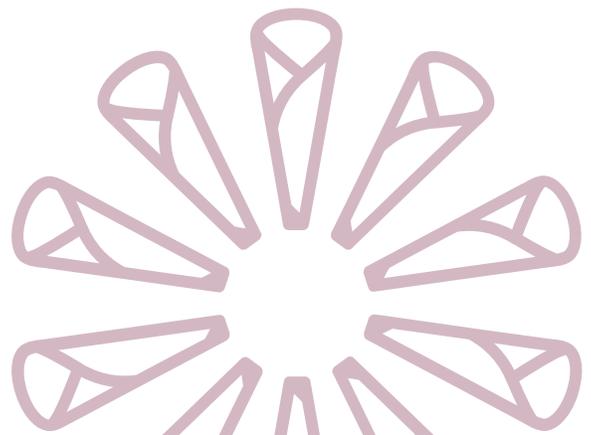
## Déclaration ministérielle

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est la terre ancestrale de nombreuses populations autochtones qui ont contribué à 9 000 ans d'histoire, dont les Béothuks sur l'île de Terre-Neuve. Aujourd'hui, la province compte des populations diversifiées d'Autochtones et d'autres habitants. Nous reconnaissons respectueusement la diversité de leurs histoires et de leurs cultures.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (GTNL) est déterminé à prévenir la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes qui s'identifient comme bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles (2ELGBTQQIA+) au sein des populations autochtones. Le 3 juin 2021 marque le deuxième anniversaire de la publication de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Le GTNL a entrepris d'examiner les 231 appels à la justice et nous continuons à évaluer les domaines où nous pouvons améliorer les politiques et les programmes en vue d'éliminer la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Par ces travaux, nous saluons le courage et la résilience des familles et des survivantes qui ont témoigné ainsi que les experts et les gardiens du savoir, qui sont à l'origine des 231 appels à la justice.

## Faits saillants et progrès accomplis

Les initiatives du GTNL présentées ci-dessous illustrent les travaux qui sont réalisés conformément aux quatre thèmes mis de l'avant dans les appels à la justice qui sont énoncés dans le rapport final de l'Enquête nationale, soit la culture; la santé et le bien-être; la sûreté et la sécurité humaine; et la justice. Ces exemples ne représentent qu'une petite partie des travaux qui sont réalisés par le GTNL pour améliorer la condition et le mieux-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de la province. À l'avenir, le GTNL continuera de collaborer avec les gouvernements et les organismes autochtones pour repérer les initiatives locales et holistiques qui pourraient être réalisées à long terme pour donner suite aux appels à la justice tout en respectant les divers besoins et priorités des Autochtones de la province. Le GTNL s'attache en priorité à éliminer les causes systémiques de la violence et du racisme qui empêchent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de réaliser leur plein potentiel dans notre province, et il poursuivra dans cette voie à l'avenir.



## Culture

- ★ Le GTNL a collaboré avec les gouvernements et les organismes autochtones par l'intermédiaire du Indigenous Education Advisory Committee pour développer un cadre sur l'éducation des Autochtones à Terre-Neuve-et-Labrador. Le cadre présente un plan pour appuyer la mise en œuvre d'expériences éducatives authentiques à l'intention des étudiants autochtones, afin de leur permettre de se reconnaître fidèlement et de façon respectueuse dans l'enseignement. Il fournit également de l'orientation en vue de réviser les programmes existants et d'en créer de nouveaux pour refléter l'histoire, les contributions, les traditions et la culture des Autochtones.
- ★ Le GTNL a amélioré la prestation des services destinés aux enfants et aux jeunes autochtones. La *Children, Youth and Families Act* a été modifiée en profondeur afin de rehausser les services destinés aux enfants et aux jeunes autochtones ainsi qu'à leurs familles. En vertu de cette loi, l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes englobe l'importance de préserver leur identité culturelle unique ainsi que le choix de la famille à titre d'environnement le mieux adapté pour eux.
- ★ Le GTNL offre le *Indigenous Cultural Heritage Program*, lequel appuie des projets autochtones qui visent à protéger les traditions et la culture, dont la langue, les connaissances et compétences traditionnelles, les contes, la musique, les jeux et autres passe-temps, la connaissance du paysage, les coutumes, les pratiques et croyances culturelles, les traditions alimentaires ainsi que le fait de vivre de la terre.

## Santé et bien-être

- ★ L'équipe Towards Recovery Indigenous Health est l'une des huit équipes qui supervisent la mise en œuvre du rapport *Towards Recovery: A Vision for a Renewed Mental Health and Addictions System for Newfoundland and Labrador*. Elle regroupe des représentants de tous les gouvernements et organismes autochtones qui s'occupent de la prestation de services en santé mentale et en toxicomanie. L'équipe est coprésidée par un membre des Health and Community Services et par un représentant des divers gouvernements et organismes autochtones, en rotation.
- ★ Le GTNL a mis en place un programme de formation sur la sécurité culturelle par l'intermédiaire du Fonds d'intégration des services de santé (FISS). Ce programme a été conçu en partenariat avec le comité consultatif du FISS de Terre-Neuve-et-Labrador et tous les gouvernements et organismes autochtones qui participent à la prestation de services de santé, dans le but d'améliorer la sécurité culturelle dans les soins de santé.
- ★ Le GTNL est à élaborer un plan provincial exhaustif portant sur la prévention du suicide, le *Life promotion Suicide Prevention Plan*. Les travaux s'inspirent de consultations tenues auprès des communautés autochtones et des dirigeants autochtones du domaine de la santé, grâce auxquelles les perspectives uniques des communautés innues, inuites et mi'kmaq seront prises en compte dans la prévention et la promotion, l'intervention et le traitement ainsi que la post intervention et le soutien de suivi.





## Sûreté et la sécurité humaine

- ★ Aux termes du document *Working Together for Violence Free Communities Action Plan*, le GTNL est aussi déterminé à travailler avec les communautés autochtones pour développer leurs propres solutions et interventions adaptées à la culture en vue de prévenir la violence contre les femmes et les enfants. Il mobilise entre autres les gouvernements et les communautés autochtones afin de perfectionner les capacités de leadership des femmes autochtones et d'aider les hommes et les garçons autochtones à rejeter et à prévenir toutes les formes de violence. Par exemple, le programme de subventions Indigenous Violence Prevention adopte une approche holistique de la prévention de la violence sous la direction des communautés autochtones. Les fondements de ce plan d'action continuent de guider les efforts du GTNL alors que nous passons aux prochaines étapes, qui sont ciblées et axées sur les solutions.

## Justice

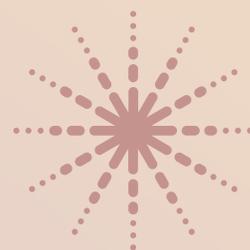
- ★ Le GTNL offre de la formation sur la compétence culturelle et tenant compte des traumatismes aux employés du secteur de la justice afin de mieux faire connaître les cultures et les traditions autochtones, dans le but de rehausser l'expérience des Autochtones et d'améliorer les interactions au sein du système de justice.
- ★ Aux termes de partenariats avec la Première Nation innue de Sheshatshiu et avec First Light, le centre d'amitié de St. John's, le GTNL fournit des services adaptés à la culture au Labrador Correctional Centre et au Newfoundland and Labrador Correctional Centre for Women.

## Priorités

Le GTNL reconnaît que, pour respecter son engagement à donner suite aux appels à la justice, la première chose à faire est de mobiliser véritablement les leaders et les communautés autochtones. L'exercice sera mené de façon respectueuse et adaptée à la culture auprès des dirigeants, des aînés et des gardiens des connaissances autochtones.

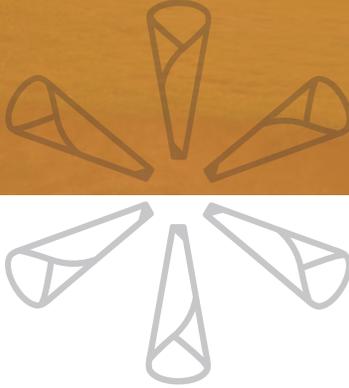
## Conclusion

Le GTNL continuera de produire les efforts nécessaires pour donner suite au rapport final de l'Enquête nationale, notamment en poursuivant la collaboration avec ses partenaires dans le cadre du Plan d'action national et de sa mise en œuvre.





# Île-du-Prince-Édouard



## Introduction

### Un message du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

À titre de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), je suis heureux de présenter les progrès réalisés par notre administration dans la mise en œuvre des appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ce travail témoigne de l'engagement de l'Î.-P.-É. à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et offre une mise à jour des initiatives en cours pour s'attaquer à ces problèmes.

En mars 2020, reconnaissant qu'un examen et la mise en œuvre des appels à la justice nécessiteront un effort dans tous les ministères, le conseil exécutif a approuvé un processus visant à établir un groupe de travail interministériel et un groupe de travail autochtone pour déterminer et coordonner les priorités, les prochaines étapes et les mesures à venir relevant de la compétence provinciale. Je suis fier de l'étroite collaboration qui a eu lieu au cours de la dernière année entre la province, la Première Nation de Lennox Island, la Première Nation Abegweit, la PEI Aboriginal Women's Association, la Mi'kmaq Confederacy of PEI et le Native Council of PEI par l'entremise du groupe de travail autochtone relatif aux FFADA. À ce jour, l'Î.-P.-É. a déposé à l'assemblée législative provinciale deux mises à jour qui donnent un aperçu des initiatives que la province de l'Île-du-Prince-Édouard a réalisées au cours des dernières années pour améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des Mi'kmaq et des autres peuples autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard.

La province demeure fermement déterminée à collaborer pour faire progresser la réconciliation et obtenir des résultats positifs et durables pour les Mi'kmaq et tous les peuples autochtones de l'Île.

### Progrès accomplis à l'Île-du-Prince-Édouard

La mise en œuvre des appels à la justice nécessitera une vaste coordination entre les secteurs de compétence et les ministères à tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement de l'Î.-P.-É. a adopté une approche par étapes pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final.

Depuis la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à rendre des comptes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des appels à la justice au moyen d'un rapport déposé à l'Assemblée législative chaque printemps. Pour tracer la voie à suivre, il est important de bien comprendre où nous en sommes et où nous étions. Dans le cadre de la première étape de l'approche, des renseignements ont été recueillis dans l'ensemble des ministères pour faire état de tout le travail lié aux FFADA et aux appels à la justice terminés ou en cours.

Ce rapport préliminaire a été déposé à l'Assemblée législative en juin 2020 et se trouve ici (en anglais seulement).

Pour l'avenir, la province de l'Î.-P.-É. a entrepris de placer les points de vue et les voix des peuples autochtones au cœur d'un processus de mobilisation et de collaboration qui fait progresser le travail de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et de réponse aux recommandations liées aux appels à la justice.

Au printemps 2020, le gouvernement de l'Î.-P.-É. a mis sur pied un comité de coordination composé de représentants de l'Indigenous Relations Secretariat (secrétariat des relations avec les Autochtones), de l'Interministerial Women's Secretariat (secrétariat interministériel pour les femmes) et des Justice and Public Safety Victim Services (services aux victimes de la justice et de la sécurité publique). Le comité a été chargé d'élaborer un processus pour répondre aux appels à la justice et faire progresser le travail visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Dans le cadre de ce processus, deux groupes de travail ont été créés : un groupe de travail autochtone et un groupe de travail interministériel.

Le groupe de travail autochtone est composé de représentants nommés par la Première Nation de Lennox Island, la Première Nation Abegweit, la PEI Aboriginal Women's Association, la Mi'kmaq Confederacy of PEI et le Native Council of PEI. Au cours d'un certain nombre de réunions tenues au cours de la dernière année, le comité de coordination a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de travail autochtone pour recueillir des idées afin d'éclairer des mesures concrètes visant à répondre aux priorités les plus immédiates de la communauté autochtone de l'Î.-P.-É. et à faire progresser la mise en œuvre des appels à la justice.

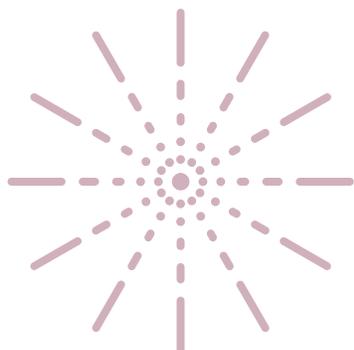
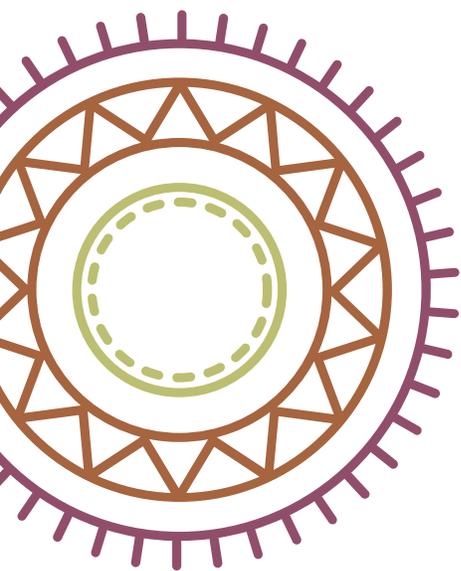
Le groupe de travail interministériel comprend des représentants de chaque ministère provincial et travaille en collaboration avec le groupe de travail autochtone. Ces représentants font progresser le travail visant à répondre aux appels à la justice en déterminant les possibilités au sein de leurs ministères respectifs qui répondent aux recommandations énoncées dans le rapport final et aident à la coordination de la circulation de l'information aux fins de production de rapports.

## Priorités et prochaines étapes

Le deuxième rapport d'étape de l'Île-du-Prince-Édouard sur les FFADA a été déposé à l'Assemblée législative le 5 mai 2021. Vous pouvez consulter le rapport complet ici (en anglais seulement). Non seulement ce rapport décrit en détail les travaux liés aux FFADA effectués par les ministères, mais en collaboration avec le groupe de travail autochtone, le gouvernement de l'Î.-P.-É. a également défini des mesures immédiates fondées sur les priorités énoncées par le groupe de travail autochtone. Parmi celles-ci figurent :

- ★ l'élaboration d'un service de navigation en matière de santé autochtone;
- ★ un volet de financement réservé au logement autochtone;
- ★ un fonds pour appuyer les organisations représentées au sein du groupe de travail autochtone dans leur participation continue à ce processus;
- ★ la formation culturelle obligatoire pour la fonction publique afin d'améliorer l'éducation et la compréhension de l'histoire autochtone au Canada et les répercussions du colonialisme et des traumatismes intergénérationnels.

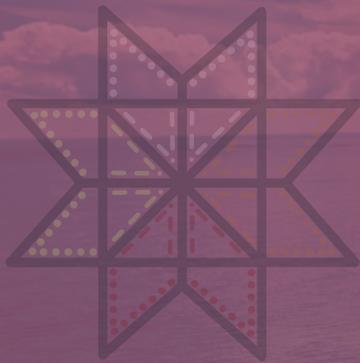
Dans le cadre de ce processus, il est de la plus haute importance d'être à l'écoute de la communauté autochtone. Ces mesures immédiates visent à répondre à certains des thèmes cruciaux qui sont ressortis au cours des réunions du groupe de travail autochtone, c'est-à-dire un meilleur accès aux soins de santé pour les Autochtones, plus d'efforts d'éducation et de sensibilisation auprès du grand public concernant les questions autochtones, le besoin accru de logement et le soutien aux communautés et aux organisations pour qu'elles poursuivent le travail lié aux FFADA. Les engagements ci-dessus visent également à compléter le travail déjà en cours au gouvernement. Le gouvernement de l'Î.-P.-É. reconnaît que ces engagements ne représentent ni un effort exhaustif pour répondre aux appels à la justice ni la totalité des priorités énoncées par le groupe de travail autochtone; ils représentent un élément du continuum à mesure que nous progressons dans la mise en œuvre des appels à la justice.



## Conclusion

Le gouvernement de l'Î.-P.-É. est fier des progrès que nous avons réalisés pour répondre aux appels à la justice depuis la publication du rapport final. Nous savons toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer de meilleurs résultats pour les Autochtones de l'Î.-P.-É. et de partout au pays. La lutte contre les problèmes systémiques que sont le racisme, le colonialisme et le traumatisme intergénérationnel qui en résulte n'est pas une mince affaire; il faudra un effort stratégique et concerté axé sur un éventail complexe de facteurs sociaux, économiques, historiques, culturels et politiques. Grâce au processus que nous avons élaboré, nous espérons nous donner de solides assises sur lesquelles nous pourrons nous appuyer pour nous attaquer aux forces de l'oppression grâce à un effort de collaboration qui place les voix et les points de vue autochtones au cœur de ce travail.

J'aimerais remercier tout particulièrement les Premières Nations mi'kmaq et les organisations autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard pour leur orientation et leur participation à ce processus. Leurs conseils et leurs commentaires constants serviront de boussole alors que nous parcourons ensemble la voie à suivre pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.



# Nouvelle-Écosse

« La Nouvelle-Écosse continue de faire œuvre de pionnière dans notre pays pour les 231 appels à la justice. Il y a tant de travail à faire! Dans mon cœur, je sais qu'avec un soutien continu, une véritable défense des droits et une collaboration, nous continuerons de diriger et de montrer au reste de notre nation à quoi ressemble une véritable réconciliation. »

*Chef Annie Bernard-Daisley, chef principal, Mi'kmaq Women, Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs*

« Répondre aux appels à la justice est quelque chose que nous devons faire ensemble. L'expression "ne rien faire à notre sujet sans notre apport" nous rappelle qu'il faut accorder une place centrale aux expériences et à la sagesse des femmes, des filles et des personnes 2ELGTBQQIA+ autochtones. J'apprécie le solide leadership et le dévouement des femmes mi'kmaq alors que nous bâtissons notre avenir en Nouvelle-Écosse. »

*Hon. Kelly Regan, ministre responsable du Conseil consultatif sur la condition féminine*

## Déclaration introductive

Nous rendons hommage à toutes les survivantes, aux membres de leur famille, à celles qui ont perdu la vie à cause de la violence et à toutes les personnes touchées par la violence. Avant, pendant et après l'Enquête nationale, les Mi'kmaq et la province de la Nouvelle-Écosse ont adopté une approche de collaboration qui a permis de garder les familles et les survivantes au cœur de notre travail. Nous entretenons une relation solide, fondée sur le respect, la compréhension et le travail commun depuis de nombreuses années. Cette collaboration comporte des structures et des liens officiels et informels qui nous ont aidés à avoir des conversations véritables sur ce qui doit changer pour améliorer les possibilités et les résultats en matière de santé, de société et d'économie. Nous sommes déterminés à éliminer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGTBQQIA+ autochtones et à renforcer la sécurité et le bien-être des communautés.

Au fil des ans, nous avons renforcé nos capacités et nos relations pour faire progresser notre travail collectif, soutenu les familles, participé à des tables rondes, organisé des marches et des vigiles pour commémorer les personnes disparues et assassinées. Le Mi'kmaq Women Leaders Network est un exemple de partenariat solide et organique entre les organisations de femmes autochtones, les dirigeantes et le gouvernement provincial, créé pour veiller à ce que les familles soient en sécurité et reçoivent du soutien, avant, pendant et après l'Enquête. Ce réseau a organisé des cérémonies pour accueillir les familles et les commissaires à la première audience tenue dans une communauté des Premières Nations — à Membertou en octobre 2017 — et continue de soutenir les familles. Selon notre modèle collaboratif, des spécialistes de la sensibilisation communautaire de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles rencontrent les familles là où elles se trouvent, d'une façon qui est adaptée à la culture, tient compte des traumatismes et fondée sur la confiance.

## Progrès accomplis

Les principes qui ont guidé notre approche tout au long de l'Enquête — honorer les relations, garder les familles au cœur des préoccupations, ainsi que la collaboration et le partenariat — continuent de guider notre travail et les mesures prises jusqu'à maintenant pour répondre aux appels à la justice en Nouvelle Écosse. À la suite de la publication du rapport final, les dirigeantes respectives de la province, de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et de la Nova Scotia Native Women's Association (NSNWA) se sont réunies pour déterminer la meilleure voie à suivre. Nous avons convenu d'une approche de collaboration qui met l'accent sur le leadership des femmes autochtones — un engagement qui reconnaît leur juste place et le pouvoir qui leur revient. La NSNWA a été désignée comme responsable et travaille en étroite collaboration avec les familles, les communautés et les organisations mi'kmaq, ainsi qu'avec le Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse et l'Office of L'nu Affairs. Cette approche tire parti des expériences locales et mobilise les partenaires afin d'approfondir les liens et de déterminer des mesures véritables pour assurer la sécurité et le bien-être des femmes, des filles, des personnes 2ELGTBQQIA+, des familles et des communautés autochtones.

Pendant que nous créons ensemble notre voie à suivre, nous continuons de travailler à régler les problèmes cernés dans le rapport final — et par les Mi'kmaq — en collaboration. En 2019, la province a obtenu un financement de fonctionnement stable pour la NSNWA. Ce financement assure la viabilité de l'organisation afin qu'elle puisse continuer à élaborer des programmes et des mesures de soutien adaptés, tenant compte des traumatismes et dirigés par les femmes autochtones, ainsi qu'à tirer parti du financement de projets à partir d'une base stable.

Par exemple, la NSNWA a obtenu du financement de Femmes et Égalité des genres Canada pour élaborer une stratégie de lutte contre la traite des personnes autochtones en Nouvelle-Écosse au cours des trois prochaines années. En 2019, le Mi'kmaq Native Friendship Centre a lancé le premier projet de logement d'hébergement transitoire pour les Autochtones en Nouvelle-Écosse, qui offre aux femmes et aux enfants autochtones qui fuient la violence familiale des logements de transition et des mesures de soutien adaptés à la culture. En 2020, la province a appuyé la réouverture du Jane Paul Indigenous Women's Resource Centre, qui offre du soutien aux femmes autochtones hors réserve à Sydney, dont bon nombre vivent avec des réalités complexes et interreliées d'itinérance, de pauvreté, de violence, de toxicomanie et d'interactions multiples dans le système.

Ces engagements sont des pas dans la bonne direction, et nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Des initiatives visionnaires comme le Resilience Centre de la NSNWA (un espace pour des services et des mesures de soutien dirigés par des femmes autochtones, tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture) favoriseront la guérison, le mieux-être et l'autodétermination à long terme. Les Mi'kmaq, le Canada et la Nouvelle-Écosse participent à d'importants efforts de transformation, y compris Maw-kleyu-Kik Knijannaq (Mi'kmaq Child Welfare Initiative) et le développement du Tajikeimik (Mi'kmaq Health & Wellness Authority), qui visent à s'attaquer aux facteurs systémiques qui contribuent aux inégalités sociales et en matière de santé.

Nous avons constaté les effets positifs des ententes sur les résultats scolaires dans notre province (Mi'kmaw Kina'matnewey, la Mi'kmaw Education Authority), et nous continuons de chercher des occasions de création de cadres structurels, législatifs et stratégiques qui écriront un nouveau chapitre dans notre relation.

Nous travaillons à relier et à intégrer nos interventions et nos mesures dans des initiatives provinciales importantes et stratégiques — comme *Standing Together* (notre plan d'action pour prévenir la violence familiale), notre stratégie de réduction de la pauvreté, notre plan d'action pour la culture, l'éducation relative aux traités et l'élaboration d'un plan d'action sur la justice applicable aux Autochtones — tirant parti des possibilités de changement global et véritable.

## Priorités et prochaines étapes

L'engagement collaboratif pour orienter notre plan de mise en œuvre est continu et est axé sur des secteurs clés :

- ★ Mobilisation des membres de la famille, des survivantes et des personnes 2ELGTBQQIA+ pour recueillir des points de vue sur les besoins, les possibilités et les priorités propres à la Nouvelle-Écosse. Les rassemblements annuels des familles et des survivantes continuent d'être l'élément le plus important.
- ★ Recherche qui adopte une approche nationale, des méthodes de recherche traditionnelles et une analyse complète de l'environnement pour cerner les convergences, les lacunes et les recommandations préliminaires.

- ★ Ateliers avec des dirigeants, des organismes communautaires et des partenaires. Coordination avec le Forum tripartite Mi'kmaq—Nouvelle-Écosse—Canada pour harmoniser les mesures et compléter les priorités de la Commission de vérité et réconciliation.
- ★ Sensibilisation accrue au contexte et aux répercussions des FFADA en Nouvelle-Écosse, grâce à l'élaboration d'une stratégie et de documents de communication.

## Conclusion

Nous sommes sur la bonne voie pour écrire ensemble une nouvelle histoire, une histoire qui met l'accent sur le leadership des femmes autochtones, renforce les relations et met l'accent sur la guérison, le bien-être et la résilience. Les exemples présentés dans le présent document font partie de notre histoire jusqu'à maintenant de collaboration pour trouver de nouvelles façons de s'attaquer aux causes profondes et aux défis et miser sur la force, le courage et l'espoir. Nous nous engageons à continuer de travailler en collaboration et de façon globale sur des priorités interreliées (santé, bien-être, culture, sécurité, violence fondée sur le sexe, sécurité économique, justice) pour bâtir un avenir meilleur. Nous savons qu'il faudra collaborer avec des partenaires, notamment les gouvernements autochtones, provinciaux, territoriaux et fédéral, pour créer la voie à suivre qui convient à la Nouvelle-Écosse. Nous continuerons de chercher des occasions de partenariat et d'action collective afin de bâtir un pays sûr pour tous.





# Nouveau-Brunswick

## Déclaration introductive

Déclaration de l'honorable Tammy Scott-Wallace,  
ministre responsable de l'Égalité des femmes

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones assassinées et disparues demeureront à jamais présentes dans la mémoire collective du Nouveau-Brunswick. Jamais nous ne les oublierons. Nous perpétuerons leurs vérités par les mesures éclairées et réfléchies que nous prenons maintenant pour mettre fin à la violence.

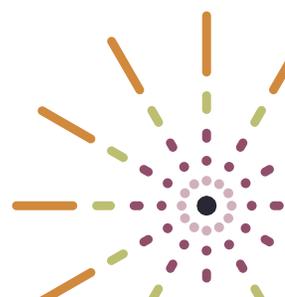
Nous saluons par ailleurs la force, la détermination et la résilience des Autochtones, leurs cultures et leurs valeurs. Le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick est composé de femmes autochtones qui se font les porte-parole des communautés et des organismes représentatifs de cette force et de cette résilience. Nous continuerons de solliciter leurs conseils avisés pour élaborer la réponse du Nouveau-Brunswick. C'est grâce à elles que notre travail reste ancré dans les réalités et les vérités des femmes autochtones.

Le Nouveau-Brunswick a à cœur d'accroître le bien-être et la sécurité psychologique et physique des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Dans un esprit de collaboration et d'engagement, nous jetons les bases d'un nouveau partenariat avec les communautés autochtones et les Premières Nations. Ensemble, nous nous attacherons à prévenir la violence et à donner aux personnes survivantes, aux familles et aux communautés marquées par la violence la chance de guérir et de prendre un nouveau départ.

## Progrès réalisés

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick prépare son plan pour améliorer la situation des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il tablera pour ce faire sur les mesures prometteuses déjà en cours découlant de son engagement à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et des appels à la justice de l'Enquête nationale au chapitre de la sécurité, du système de justice, de la culture, du mieux-être et de l'accès à la prospérité économique. Nous vous présentons ici quelques exemples des travaux en cours :

- ★ Le documentaire intitulé *Le parcours des témoins silencieuses : l'histoire de deux femmes*, réalisé dans le cadre du projet Une témoin silencieuse, sensibilise aux questions touchant les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues. [Le parcours des témoins silencieuses : l'histoire de deux femmes – YouTube](#)
- ★ Le programme pilote de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones, dont les services sont dirigés par des Autochtones et sont adaptés à leurs cultures, vient en aide aux femmes qui vivent de la violence ou fuient la violence conjugale. Le programme est exécuté dans trois communautés autochtones de la région de Miramichi.



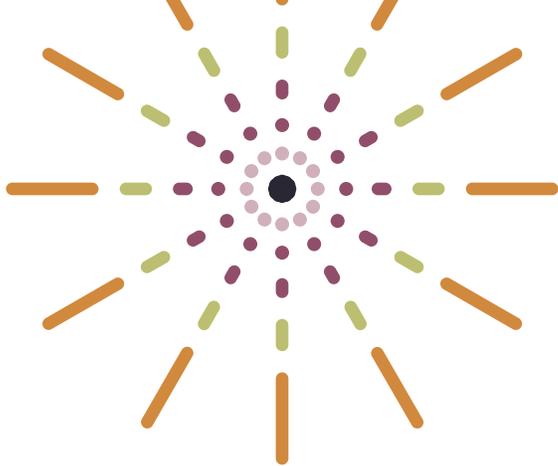
- ★ Le centre d'excellence provincial sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale a mis au point et lancé un modèle sans pareil, le « capteur de rêves », pour adapter les services offerts aux clientes et aux familles des Premières Nations en fonction de leurs réalités culturelles.
- ★ Le programme Awakening Cultural Identity and Spirituality met les Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice (les délinquants) en contact avec des Aînés afin qu'ils puissent profiter des enseignements spirituels et culturels de ceux-ci et les mettre à profit pour guérir.
- ★ Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick a établi un plan stratégique sur les services aux Autochtones dans le but de constituer des collections dynamiques en concertation avec des Autochtones, de diffuser les récits et mieux faire connaître l'histoire, les cultures et les langues autochtones locales, de créer des lieux accueillants et sécurisants pour les membres des Premières Nations et de soutenir le développement des communautés autochtones par le travail de proximité.
- ★ L'initiative d'apprentissage par l'expérience Avenir Wabanaki vise à assurer l'égalité d'accès des universitaires autochtones aux possibilités d'emploi pendant leurs études.

Afin de tirer parti de ces initiatives et de déterminer les éléments qui méritent une attention particulière, le Nouveau-Brunswick a tenu des séances de consultation avec le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones et plusieurs communautés, partenaires et organismes des Premières Nations.

Les éléments prioritaires évoqués par les participants sont les jeunes, des mesures de soutien tenant compte de la culture, la lutte contre l'inégalité des sexes, la santé mentale et les dépendances, ainsi qu'un meilleur accès à des possibilités significatives. Les participants ont également parlé du caractère unique de chaque communauté et de la pluralité de réalités des personnes autochtones selon qu'elles vivent en communauté ou non, ou qu'elles habitent en zone urbaine ou rurale.

Ces séances de consultation ont en outre permis de répertorier les principes clés autour desquels les partenaires doivent collaborer pour insuffler un changement et améliorer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Ces principes sont les suivants :

- ★ Centré sur les femmes autochtones
- ★ Valorisation de la culture
- ★ Partenariat
- ★ Établissement de liens de confiance
- ★ Participation de la famille et soutien des pairs
- ★ Respect, dignité et compassion
- ★ Approche systémique interdisciplinaire
- ★ Création conjointe



## Priorités et prochaines étapes

### L'approche du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick publiera sa réponse à l'Enquête nationale à l'automne 2021. Son approche respectera les principes du changement définis en partenariat avec le Comité consultatif, tablera sur les résultats des séances de consultation et bonifiera les initiatives actuelles de manière à produire un changement mesurable. La réponse du Nouveau-Brunswick s'appuiera sur la réflexion et les retours d'expérience pour favoriser la réconciliation, redresser les torts du passé et mettre fin à la violence. Elle jaillira d'une multitude de vérités personnelles, de la sagesse des Aînés, des communautés et des familles. Nous insufflerons ce vent de changement par une approche systémique interdisciplinaire.

## Conclusion

Le Plan d'action national ne peut être efficace que si tous les gouvernements — fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones — unissent leurs forces pour réaliser le changement souhaité.

Les priorités que ce plan mettra de l'avant doivent être éclairées par la rétroaction des femmes autochtones, aussi bien à l'échelle locale que nationale. C'est pour cette raison que le Nouveau Brunswick consulte les communautés autochtones et le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones, mais également les ministères, les fournisseurs de services et les partenaires communautaires en vue de définir les axes d'intervention prioritaires pour notre province. Notre approche pour améliorer la situation des Autochtones, nos relations mutuelles et l'égalité pour tous sera d'abord et avant tout à l'image des Autochtones. Il est primordial que nous maintenions le dialogue, l'esprit de partenariat et notre engagement.



# Québec

## Québec\*

La médiatisation des différents types de violence vécus par les femmes et les filles autochtones a largement contribué à une prise de conscience récente au Québec. Elle a notamment fait apparaître des enjeux majeurs de discrimination fondée sur le sexe et exposé une vulnérabilité propre aux femmes autochtones.

Le Québec agit depuis plusieurs années pour faire la lumière et pour s'attaquer à ces enjeux. Le 9 août 2016, dans la foulée de la création de l'ENFFADA à l'échelle fédérale, le gouvernement du Québec a confié à la commission d'enquête le mandat d'enquêter et de faire rapport sur les causes systémiques des formes de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones au Québec et de formuler des recommandations quant aux actions concrètes et durables à mettre en place en vue de prévenir ces situations de violence. Ce mandat a permis aux commissaires de l'ENFFADA de mener leurs travaux dans les domaines relevant des compétences du Québec.

De plus, le 21 décembre 2016, le gouvernement du Québec a constitué la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (Commission Viens) à la suite d'allégations d'infractions sexuelles et de violence qui auraient été commises à Val-d'Or par des policiers à l'endroit de femmes autochtones en situation de vulnérabilité.

Le 3 juin 2019, l'ENFFADA a rendu public son rapport final applicable à l'ensemble des gouvernements ainsi qu'un rapport spécifique comprenant 21 recommandations

ciblées propres au Québec. Quelques mois plus tard, soit le 30 septembre, la Commission Viens a déposé son rapport final comprenant 142 recommandations. Le gouvernement s'est aussitôt engagé à mettre en oeuvre ces recommandations. Un processus qui répond aux priorités des communautés autochtones et qui tient compte du contexte propre au Québec a été mis en place pour prioriser et mettre en oeuvre les recommandations des deux commissions d'enquête.

Le gouvernement du Québec est résolu d'une part, à lutter contre les différents facteurs de vulnérabilité touchant les filles et les femmes autochtones et, d'autre part, à favoriser une pleine appropriation de leur capacité d'agir afin de leur permettre de contribuer pleinement au développement des communautés et des différents milieux dont elles sont les maillons essentiels. Le Québec peut témoigner, notamment, des réalisations suivantes :

- ★ La mise en place, en juin 2017, du *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022*<sup>49</sup> qui comporte plus de 26 mesures bénéficiant aux femmes et aux filles autochtones.

\*Le Québec souscrit à l'objectif commun de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et, comme indiqué dans la présente partie, il met en place ses propres actions à cet égard dans le cadre de ses compétences. Le Québec souscrit également à l'idée d'un plan d'action pancanadien dans la mesure où il sera élaboré en collaboration avec tous les partenaires.

Une de ses orientations principales vise l'amélioration des conditions de vie des femmes autochtones. Les mesures spécifiques ont été élaborées afin de répondre notamment aux enjeux suivants : violences sexuelle, conjugale et familiale, complémentarité entre les femmes et les hommes en matière d'autonomisation économique et leadership social et politique.

- \* La mise en place d'un comité de travail « Femmes autochtones » qui réunit, d'une part, les organisations de défense des droits des femmes des Premières Nations et des femmes inuites du Nunavik et, d'autre part, plusieurs ministères et organismes du gouvernement. Cette initiative vise à favoriser la concertation autour des enjeux spécifiques aux femmes autochtones.
- \* Dans le cadre du budget 2018, un montant de 14,4 M\$ a été réservé pour la réalisation de mesures en matière de lutte contre la violence conjugale et familiale dont sont victimes les Premières Nations et les Inuits. Plusieurs ententes de partenariat ont été conclues avec des partenaires autochtones afin de soutenir des projets de sensibilisation et de prévention de la violence conjugale et familiale.
- \* Un montant de 200 M\$ sur cinq ans a été annoncé dans le cadre du budget 2020 en vue de donner suite aux recommandations des deux commissions d'enquête. Des rencontres avec les chefs et représentants autochtones ont permis de convenir de seize actions qui portent, entre autres, sur la sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'amélioration de la formation et des pratiques des corps de police autochtones, la sensibilisation aux

réalités autochtones pour les employés de la fonction publique, la justice, l'aide aux victimes d'actes criminels, la prévention des violences faites aux femmes et aux familles autochtones et la mise en place d'une campagne de sensibilisation visant à contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones. D'autres mesures doivent être annoncées d'ici la fin de l'année 2021.

- \* La présentation devant l'Assemblée nationale, le 9 décembre 2020, du projet de loi n° 79, *Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement*. Ce projet de loi constitue une réponse à l'appel à la justice no 20 de l'ENFFADA.

Le gouvernement du Québec accorde une place essentielle aux femmes autochtones. Celles-ci ne constituent pas seulement, au sein de leur communauté, un groupe vulnérable pour lequel il faut travailler à améliorer les conditions de vie; elles sont aussi de véritables ancrages sociaux à l'échelle familiale comme à l'échelle communautaire, dont il importe de valoriser le rôle. Elles portent en elles une immense force de changement qu'il faut encourager. Le gouvernement du Québec poursuivra la mise en oeuvre des recommandations de l'ENFFADA dans le cadre de son propre processus établi avec ses partenaires autochtones, en plus de déployer diverses actions en lien avec la prévention et l'intervention en matière de violences faites aux filles et aux femmes autochtones. Le Québec est déterminé à améliorer les conditions de vie et à répondre aux besoins propres aux femmes autochtones du Québec.

**Ian Lafrenière**  
**Ministre responsable des Affaires autochtones**

## Annexe

### Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues ou assassinées

Annonces en date du 21 mai 2021 faites par le gouvernement du Québec. Une somme de 200 M\$ a été allouée par le gouvernement du Québec afin de répondre aux appels à l'action des deux commissions d'enquête. D'autres annonces suivront.

### Mesure

Implanter l'approche de sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux avec les partenaires

Soutenir la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement pour les étudiants autochtones (mesure bonifiée en décembre 2020)

Intervention et formation policière à l'intention des CPA en matière de violence conjugale, agression sexuelle et violence intrafamiliale

Concertation, accompagnement et renforcement des corps de police autochtones (CPA)

Accroître l'accessibilité des aspirants policiers embauchés par les corps de police autochtones au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Accroître l'accessibilité d'un plus grand nombre de policiers autochtones aux formations en perfectionnement professionnel de l'École nationale de police du Québec

Embaucher des agents de liaison autochtones au bureau du Commissaire à la déontologie policière et au Laboratoire de science judiciaire et de médecine légale

Développer et offrir des formations aux employés des services correctionnels

Assurer le soutien financier de projets de prévention et d'intervention, par et pour les femmes et les filles autochtones, concernant l'exploitation sexuelle et autres formes de violences sexuelles

Développement de modules spécifiques sur certains enjeux pour bonifier formation générale en ligne sur les réalités autochtones pour les employés de l'État des secteurs public et parapublic

Mettre sur pied d'une campagne de sensibilisation visant à contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones

Soutenir financièrement et assurer le développement, en milieu autochtone, d'une intervention adaptée par les CAVAC dans le but d'offrir des services culturellement pertinents et sécurisants aux personnes victimes d'actes criminels

Ententes avec des organisations autochtones pour la formation, l'accréditation et l'embauche d'interprètes en langues autochtones auprès de la Cour

Financement des conseillers parajudiciaires (nouvelles ententes, bonification et rehaussement du traitement)



# Ontario

## Déclaration introductive

Le 27 mai 2021, l'Ontario publiait le *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, la réponse de la province à l'Enquête nationale. Nous tenons à saluer la force, la résilience et le courage dont ont fait preuve les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées ou asexuelles (2ELGBTQQIA+) autochtones qui nous ont fait part de leurs expériences et offert leurs avis et leur expertise pour nous guider sur la bonne voie.

La stratégie pangouvernementale de l'Ontario a pour but de lutter contre les causes profondes, complexes et persistantes de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. L'Ontario tient à offrir à ces femmes, à ces filles et à ces personnes un avenir où elles seront à l'abri de la violence et de l'exploitation, où elles seront en sécurité grâce aux changements systémiques et structurels que nous apporterons de façon responsable et durable.

## Progrès réalisés

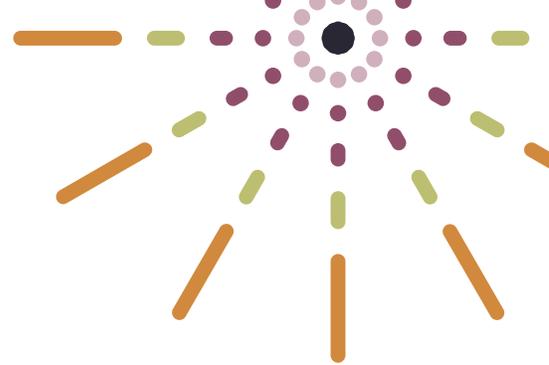
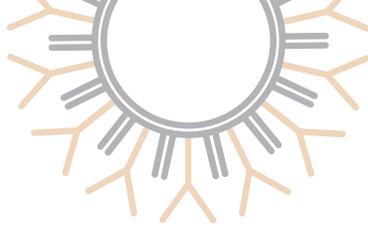
Pour mettre au point son *Parcours vers la sécurité*, l'Ontario s'est associé au Conseil consultatif des femmes autochtones, composé de femmes et de têtes dirigeantes 2ELGBTQQIA+ autochtones ainsi que d'experts en prévention de la violence de la province.

L'Ontario dispose déjà d'initiatives efficaces et bien établies qui ont produit des résultats positifs, des initiatives qualifiées par nos partenaires autochtones de pratiques novatrices modèles. Parmi les initiatives clés dont la Stratégie fait la promotion, mentionnons la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes (une approche autochtone distinctive de la refonte des services à l'enfance), le Programme pour le bien-être des familles et la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones.

Pour répondre aux 231 appels à la justice, il faudra déployer des mesures structurelles et systémiques soutenues et durables à l'échelle du gouvernement. Ces mesures devront être guidées par les principes suivants :

- ★ Action contre le racisme visant les Autochtones pour défendre l'équité;
- ★ Partenariat et collaboration;
- ★ Interventions locales adaptées;
- ★ Pérennité, responsabilité et reddition de comptes.

La stratégie de l'Ontario intègre des initiatives de 12 ministères à l'appui de six domaines d'action liés aux quatre principes reconnus par l'Enquête nationale. Les actions prévues dans ces six domaines d'action contribueront à la création des changements systémiques requis pour éliminer les causes profondes de la violence, pour redonner aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones leur pouvoir et leur place dans la société et pour promouvoir une véritable réconciliation.



## Domaines d'action

- ★ **Parcours vers la sécurité psychologique et physique : prévention et guérison**
  - ★ Promouvoir la sécurité, la guérison et le mieux-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au moyen de ressources, d'investissements et de programmes en matière de prévention.
- ★ **Parcours vers la culture de l'autre : éducation et langues**
  - ★ Faire place aux pratiques autochtones en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de revitalisation des langues traditionnelles dans les communautés autochtones, inuites et métisses et les centres urbains où vivent des Autochtones.
- ★ **Parcours vers la santé et le bien-être : renouveau par la communauté**
  - ★ Intégrer des approches centrées sur les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans le système de santé, notamment des programmes et des services destinés à améliorer l'accessibilité, la sécurité et la pertinence culturelle des services partout en Ontario.
- ★ **Parcours vers la justice : transformation systémique et culturelle**
  - ★ Mettre en œuvre des initiatives de transformation systémique éclairées par les perspectives autochtones dans des domaines d'action prioritaires comme la justice, les services de police et les services à l'enfance.
- ★ **Parcours vers la responsabilité et la reddition de comptes**
  - ★ Établir des mesures de reddition de comptes, dont un cadre de mesure du rendement et un rapport d'avancement annuel en collaboration avec des partenaires autochtones, qui sera publié au plus tard le 3 juin de chaque année.
- ★ **Parcours vers l'éradication du racisme systémique visant les Autochtones et la mise en place d'une analyse différenciée selon le genre propre aux Autochtones**
  - ★ Mettre en place une approche pour contrer le racisme visant les Autochtones à l'échelle du gouvernement et élaborer un modèle d'analyse différenciée selon le genre propre aux Autochtones en vue d'alimenter la stratégie de l'Ontario.



## Priorités et prochaines étapes

La collaboration avec les Autochtones en vue d'établir un cadre de mesure de rendement, de rendre compte publiquement des progrès réalisés et de déterminer les futurs domaines d'action fait partie intégrante de la stratégie de l'Ontario.

Fort de cet engagement renouvelé à accomplir des progrès concrets, l'Ontario continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones, notamment le Conseil consultatif des femmes autochtones, pour que les Autochtones aient leur mot à dire dans la mise en œuvre de la stratégie provinciale.

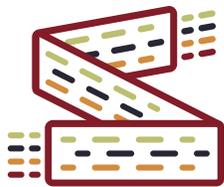
## Conclusion

L'Ontario table sur l'excellent travail réalisé jusqu'ici et cherchera à amorcer des changements généralisés dans toutes les sphères de la société en vue d'opposer une riposte plus musclée aux questions complexes et persistantes touchant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Des dirigeants et des organismes autochtones continueront de nous accompagner sur chacun de ces parcours vers la sécurité. Ensemble, nous nous emploierons à éliminer les causes profondes de la violence de sorte que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones des générations futures puissent vivre sans craindre la violence.

Alors que nous préparons l'avenir, nous nous laissons guider par les conseils de nos partenaires autochtones pour mettre fin à la surreprésentation des jeunes autochtones dans le système de justice. Nous nous employons à améliorer l'accès aux services de santé, à accompagner les Autochtones dans leurs études postsecondaires et à contrer le racisme systémique visant les Autochtones au sein de notre système de santé. Enfin, l'Ontario s'attachera à sensibiliser davantage les employés de l'administration publique au problème du racisme systémique visant les Autochtones.

## Déclaration introductive

En ce deuxième anniversaire de la publication du rapport final ayant fait suite à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, nous rendons hommage aux femmes, aux filles, aux personnes 2ELGBTQQIA+, aux familles et aux communautés autochtones qui ont perdu des êtres chers dans cette indicible tragédie nationale de même qu'aux survivantes qui ont subi des traumatismes et de la violence.



Le Manitoba est profondément bouleversé par la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Il est essentiel que nous continuions à honorer la mémoire des disparues et que nous apportions du soutien aux personnes touchées.

Le 24 août 2016, le Manitoba s'est joint aux autres provinces et territoires et a confirmé sa participation à l'Enquête nationale comme moyen de mettre un terme au cycle des traumatismes et de la violence, de faire progresser la réconciliation et de soutenir les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Le 6 décembre 2018, la province a annoncé son intention de prendre des mesures concertées pour éliminer la violence fondée sur le sexe sous la direction du nouveau Comité ministériel de lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Le Comité joue un rôle de leadership pour ce qui est des efforts visant à empêcher que d'autres femmes et filles autochtones soient victimes de violence, et il marque notre engagement à l'égard d'une approche pangouvernementale intégrée et coordonnée pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

*- L'honorable Eileen Clarke, ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*

## Progrès accomplis

Sous l'égide du Comité ministériel de lutte contre la violence fondée sur le sexe du Manitoba, le ministère des relations avec les Autochtones et le Nord dirige ces travaux avec le soutien du Secrétariat à la condition féminine et d'autres ministères. Ces efforts serviront de base à la réponse de la province à l'Enquête nationale et aux appels à la justice. Entre autres, un exercice de mobilisation des organismes communautaires, des dirigeants autochtones, des familles et des survivantes est réalisé, et on a entrepris un examen interministériel détaillé des activités en cours et prévues qui concernent les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.



Des lumières rouges s'allument sur le bâtiment de l'Assemblée législative du Manitoba en l'honneur des FFADA le 14 février 2020 - La marche annuelle des FFADA

Le plan de mobilisation élargi est essentiel pour déterminer la meilleure voie à suivre selon une approche harmonisée. Il mise sur les réseaux solides, ciblés et dynamiques du Manitoba qui poursuivent leurs efforts afin de mettre un terme à la violence exercée contre les femmes et les filles autochtones. L'exercice de mobilisation se poursuit : plus de 40 organismes communautaires y ont participé à ce jour, et des organisations autochtones qui bénéficient de l'aide financière du gouvernement du Manitoba continuent d'échanger avec les familles et les survivantes.

L'examen interministériel va bon train et on s'attend à ce que ses résultats complètent ce qui est entendu dans le cadre de la mobilisation et contribuent à une approche exhaustive et coordonnée pour répondre au rapport final et aux appels à la justice.

Le Manitoba est à élaborer une réponse concrète et efficace à l'Enquête nationale qui met à profit les travaux en cours à l'échelle communautaire et s'harmonise avec les grands piliers du Cadre du Manitoba : Lutter contre la violence fondée sur le sexe. On espère que cette réponse sera le point de départ d'un travail continu qui évoluera et s'intensifiera au fil du temps.

D'ici là, la province mène diverses activités plus immédiates qui reflètent les appels à la justice et appuient les efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, par exemple :

- ★ un montant de 6,4 millions de dollars a été attribué à 24 organismes communautaires en avril 2021 pour leur permettre d'offrir des programmes répondant aux divers besoins des victimes, dont 850 000 \$ pour des organismes qui viennent en aide aux survivantes de la violence sexuelle;
- ★ on poursuit les efforts pour travailler avec les dirigeants, les services de police et d'autres partenaires communautaires autochtones en vue de mieux intégrer les options de justice réparatrice lorsque la situation s'y prête;
- ★ la *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel* a été adoptée;
- ★ des mesures de soutien nouvelles et améliorées ont été ajoutées dans le système de justice pour les victimes de violence de la part d'un partenaire intime;
- ★ on a élargi le modèle de centres de services intégrés à l'intention des adolescents et des jeunes adultes, qui offrent entre autres du soutien en santé mentale et en toxicomanie;
- ★ un partenariat pilote a été établi avec le Service de police de Winnipeg en vue de développer de nouvelles approches pour aider les familles touchées par la violence familiale en intégrant des spécialistes du milieu de la justice au quartier général de la police de Winnipeg.



Pour plus de détails, consultez :

<https://www.gov.mb.ca/inr/mmiwg/index.html>

## Conclusion

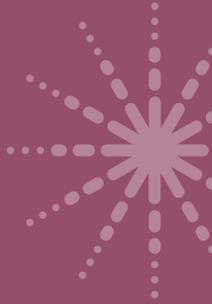
Le Manitoba a pour priorité d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et de réduire le nombre de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées. Nous continuerons de collaborer avec les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles, les survivantes, les dirigeants et les communautés autochtones afin de mettre en place des mesures concrètes pour donner suite aux appels à la justice de l'Enquête nationale et de bâtir un avenir où les femmes et les filles autochtones peuvent s'épanouir dans un environnement sécuritaire.



# Saskatchewan

## Introduction

Le gouvernement de la Saskatchewan est heureux de contribuer au Plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le rapport final de l'Enquête nationale a donné une voix aux familles de ces femmes et de ces filles ainsi qu'aux survivantes de la violence. Reconnaissant que le gouvernement a la responsabilité d'agir dans le contexte de cette tragédie, la Saskatchewan a élaboré et mis de l'avant des initiatives, des politiques et des programmes en mobilisant les Autochtones et en s'associant avec eux. Voici un aperçu des efforts que la province a produits pour créer un changement durable.



## Culture

Le gouvernement de la Saskatchewan considère l'inclusion et la diversité culturelles comme des priorités et il bâtit des partenariats avec les Autochtones par l'entremise de la mobilisation. Pour éliminer les difficultés que connaissent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, il est essentiel de comprendre l'histoire et la culture des Autochtones. Ainsi, tous les employés du gouvernement de la Saskatchewan sont tenus de participer à une formation de sensibilisation aux cultures autochtones et au respect en milieu de travail. D'autres programmes d'éducation et de formation sont offerts, soit une formation sur l'adaptation à la culture, l'exercice des couvertures de KAIROS, les 4 saisons de la réconciliation et une formation sur les cultures autochtones canadiennes.

On fait appel à des Aînés, à des gardiens du savoir traditionnel et à des conseillers autochtones pour guider le développement des programmes, les réunions des groupes de travail et les symposiums, de manière à garantir une perspective autochtone.

À l'échelle de la province, des bourses et des subventions permettent aux organisations et aux communautés autochtones de proposer des activités culturelles, des événements et des projets qui favorisent la sensibilisation, des initiatives d'éducation et des occasions de perfectionnement professionnel.

## Santé et bien-être

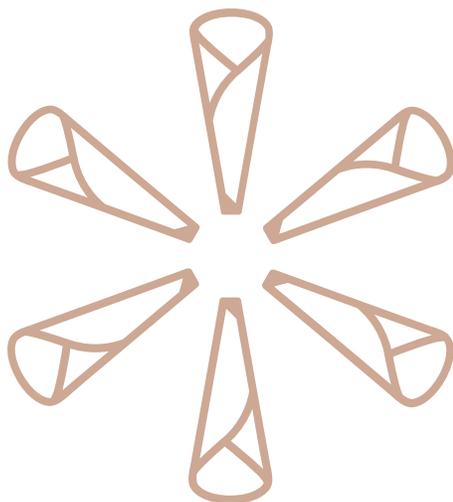
La santé et le bien-être sont des besoins essentiels des Autochtones. Le gouvernement verse des fonds aux organisations locales et travaille avec elles pour développer de la formation et des programmes sur la santé et le bien être en vue de mettre fin à la violence et aux abus, et aussi pour offrir des programmes et des services adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes. Les initiatives communautaires de prévention du suicide et de promotion du bien être, qui bénéficient de l'appui du gouvernement, mettent l'accent sur la prévention du suicide en s'attaquant aux éléments qui sont à la source de disparitions ou qui amènent des personnes à être victimes de violence.

Le Traditional Pathways Program constitue un exemple d'initiative unique et adaptée à la culture qui donne accès à des services et à un soutien en médecine traditionnelle aux patients métis et des Premières Nations.

Le 1<sup>er</sup> février 2021, la Saskatchewan a mis fin à la pratique des alertes à la naissance. Cette décision, qui est conforme aux recommandations de l'Enquête nationale, donne suite aux préoccupations exprimées par divers intervenants communautaires et partenaires autochtones de la Saskatchewan au sujet de cette pratique. Le gouvernement et ses partenaires continuent de veiller à ce que du soutien et des services soient offerts aux femmes enceintes.

## Sécurité humaine

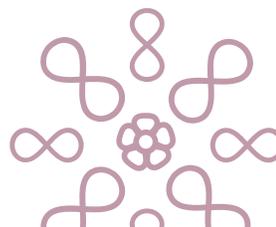
Il est essentiel de promouvoir et d'assurer la sécurité et la protection des Autochtones, notamment en se concentrant sur la réconciliation économique. Le gouvernement de la Saskatchewan travaille en partenariat avec les Autochtones et leurs communautés pour accroître la stabilité et la sécurité économiques des femmes et des familles, ce qui contribue à rehausser la sécurité.



En 2020-2021, le gouvernement a investi dans les établissements et les programmes postsecondaires autochtones partout dans la province afin d'accroître la réussite des étudiants autochtones, dont les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+. Des investissements ont aussi été réalisés afin de fournir davantage de ressources pour la formation et les occasions d'emploi, et ce, afin d'assurer un essor économique continu grâce à la participation des Autochtones. Les fonds ont été versés au projet *Honouring Her Spark*, qui est dirigé par les Autochtones et les communautés; ce projet crée des occasions de participer à l'économie, facilite l'accès aux connaissances culturelles et traditionnelles et favorise la guérison et l'apprentissage.

Des fonds sont versés dans toute la province pour les refuges sûrs, les programmes et les services, notamment aux organisations autochtones qui fournissent des services globaux aux clients ayant des besoins complexes. Le gouvernement de la Saskatchewan s'associe également aux sociétés d'habitation métisses et des Premières Nations afin de procurer des logements aux personnes qui en ont besoin.

Une campagne pluriannuelle de sensibilisation du public a été lancée en novembre 2020 afin de parler des comportements, des croyances et de la culture entourant la violence interpersonnelle et les abus. De plus, la province a adopté The Interpersonal Violence Disclosure Protocol (Clare's Law) en 2020, et elle se concentre sur des initiatives comme les programmes autochtones de lutte contre la violence familiale et les agents de liaison pour les personnes disparues.



## Justice

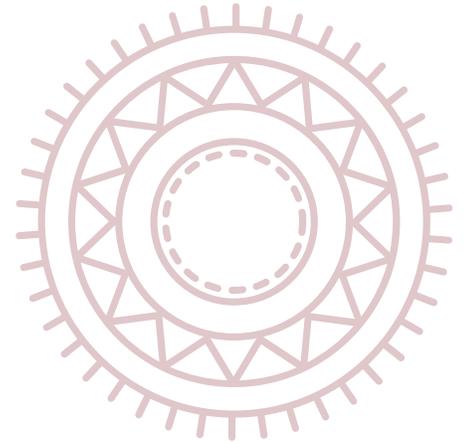
Afin de soutenir les programmes de justice adaptés à la culture offerts par des communautés et des organisations autochtones ou en partenariat avec elles, on a notamment mis en place une initiative provinciale de justice réparatrice avec 20 organismes communautaires et quatre programmes en milieu scolaire.

Depuis janvier 2018, la province a nommé cinq juges qui s'identifient comme Autochtones à la Cour provinciale de la Saskatchewan, dont trois sont des femmes.

Pour améliorer la surveillance civile des services de police dans la province, la Saskatchewan a présenté *The Police (Serious Incident Response Team) Amendment Act, 2021*. Ce projet de loi instaure une équipe d'intervention en cas d'incident grave, indépendante et dirigée par des civils, qui sera chargée de faire enquête sur tous les cas d'agression sexuelle ou familiale, de blessure grave ou de décès survenant lorsque les personnes concernées sont détenues par la police ou à la suite de l'intervention d'un policier, qu'il soit ou non en service.

L'équipe comprendra une représentation autochtone, puisqu'un agent de liaison communautaire métis ou des Premières Nations assurera la coordination avec la victime ou sa famille, conseillera les enquêteurs au sujet des interactions avec les communautés et fournira un résumé public des enquêtes.

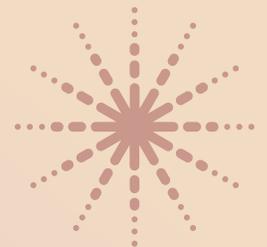
De plus, des fonds sont versés chaque année aux groupes communautaires et aux conseils de police communautaire afin de créer des stratégies de prévention et de réduction du crime dans les communautés métisses, des Premières Nations et d'Indiens non inscrits.



## Conclusion et prochaines étapes

Le gouvernement de la Saskatchewan demeure déterminé à travailler avec les Autochtones et leurs organisations pour donner suite aux appels à la justice de façon responsable en temps opportun. Il continue de mobiliser les partenaires et les communautés autochtones afin d'améliorer la sécurité et la protection des femmes et des filles dans la province. Pour plus de détails au sujet des programmes et des initiatives du gouvernement :

 <https://publications.saskatchewan.ca/#/products/112884>





## Introduction de l'honorable Rick Wilson, ministre des Relations avec les Autochtones

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de l'Alberta font preuve de résilience, de force et de courage dans leurs efforts constants pour améliorer la sécurité et la protection de leurs familles et de leurs communautés. L'Alberta est déterminée à collaborer en vue de réduire les taux élevés de violence que ces personnes continuent de subir.

À titre de ministre des Relations avec les Autochtones, j'ai assisté au lancement du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*, en 2019. Ce fut un moment décisif. J'ai rencontré et écouté des familles et des survivantes dont la vie a été changée à jamais par des actes de violence et des meurtres.

Je me suis alors juré que le gouvernement de l'Alberta travaillerait sans relâche pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Afin d'atteindre cet objectif, l'Alberta a placé les Autochtones au cœur de ses efforts. Nous collaborons avec les survivantes, les membres des familles et les communautés et partenaires autochtones pour trouver et appuyer des solutions menées par les Autochtones et centrées sur la communauté. Ensemble, nous élaborerons des politiques et des programmes éclairés par les communautés, lesquels donneront lieu à des solutions concrètes axées sur la sécurité et la protection des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

L'Alberta continue d'apprendre de ses partenaires provinciaux et territoriaux au sujet des pratiques exemplaires et émergentes élaborées et mises de l'avant par les Autochtones afin de mettre un terme à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.





En 2019, le ministre des Relations avec les Autochtones, Rick Wilson, a déclaré que le 4 octobre serait la journée des Sœurs par l'esprit et il a accepté une robe rouge commandée et offerte par la Awo Taan Healing Lodge Society. La robe rouge est exposée dans l'édifice fédéral d'Edmonton. Artiste : Emily Taylor.

## Orientation vers les communautés, dirigée par les Autochtones

Pour bâtir un avenir où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones peuvent évoluer dans l'égalité et le respect au cœur d'une province sans violence, il faudra prendre des engagements à long terme, modifier les programmes et les politiques, faire des choix de société et adopter un grand nombre de mesures, et ce, sur plusieurs années. Notre gouvernement fait face à cette tragédie nationale en s'appuyant sur les femmes autochtones.

La province s'est engagée sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones, dans l'esprit et l'intention des traités. Dans le cadre de cette démarche, elle appuie les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et le Plan d'action national de 2021 pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans les limites de nos traités, de la Constitution, de la compétence fédérale et provinciale ainsi que de la common law constitutionnelle.

Au fil de nos progrès sur cet enjeu crucial, nous continuerons de nous concentrer sur la communauté tout en tendant la main à nos nombreux partenaires, dont les administrations locales et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en vue d'avancer sur le chemin commun de la réconciliation et notamment de mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

En mars 2020, l'Alberta a constitué le Groupe de travail mixte de l'Alberta sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui est composé de quatre femmes autochtones et de trois membres de l'Assemblée législative. Les participantes autochtones ont une connaissance personnelle et professionnelle des réalités qui rendent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones vulnérables à la violence dans la province. Quant aux membres de l'Assemblée législative, ils sont fermement résolus à créer une société plus sûre pour les Autochtones. Le Groupe de travail mixte soumettra au gouvernement des conseils et des recommandations concernant les mesures que l'Alberta devrait prendre pour éliminer la violence à l'égard de ces personnes en réponse à l'Enquête nationale.

## Réalisations et initiatives

L'Alberta a donné suite sur le champ au rapport de l'Enquête nationale, particulièrement en ce qui concerne les questions essentielles comme la prévention de la violence, la sensibilisation à cet enjeu et l'opposition à la violence visant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Les mesures suivantes ont notamment été prises :

- ★ les journées du 4 octobre 2019 et du 4 octobre 2020 ont été désignées journées des Sœurs par l'esprit afin d'honorer la mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, de leurs familles et de leurs proches ainsi que de mieux faire connaître l'importance de s'opposer à la violence en tant que personnes et communautés;
- ★ une entente de contribution de cinq ans a été conclue avec l'Institute for the Advancement of Aboriginal Women, une organisation sans but lucratif de femmes autochtones qui fait la promotion des droits des femmes autochtones. Grâce à ces fonds, les femmes autochtones peuvent compter sur une organisation pour défendre leurs intérêts et leur offrir des programmes et des services;
- ★ le Groupe de travail sur la traite de personnes a été constitué afin de recommander des façons de mettre en œuvre le plan d'action de l'Alberta contre la traite de personnes;
- ★ on a adopté la Disclosure to Protect Against Domestic Violence Act (Clare's Law), qui offre une protection contre de la violence familiale, ainsi que la Protecting Survivors of Human Trafficking Act, qui porte sur la traite de personnes;
- ★ on a créé le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine, dont une unité se consacre aux initiatives visant à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles et à la prévenir;
- ★ des stratégies de sensibilisation du public retenues par les partenaires autochtones ont été financées afin de s'attaquer aux obstacles qui empêchent d'éliminer la discrimination envers les Autochtones, aux termes du Multiculturalism, Indigenous and Inclusion Grant Program de l'Alberta;
- ★ on a continué d'appuyer le First Nations Women's Council on Economic Security et le Métis Women's Council on Economic Security, qui formulent des recommandations au sujet des politiques, des programmes et des services gouvernementaux qui cherchent à améliorer la vie des femmes autochtones, de leurs familles et de leurs communautés.

## Priorités et prochaines étapes

L'Alberta donnera suite aux conseils et aux recommandations que le Groupe de travail mixte de l'Alberta sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées devrait publier en décembre 2021. Le rapport de ce groupe de travail fera en sorte que les voix et les expériences des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones soient placées au cœur des efforts produits par l'Alberta pour mettre un terme à la violence. Notre gouvernement honore ainsi les appels à la justice de l'Enquête nationale. La prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones doivent reposer sur les voix et les expériences des Autochtones, et l'Alberta travaillera en ce sens.



# Colombie-Britannique

## Introduction

Au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique, c'est avec plaisir que je contribue au Plan d'action national en soulignant les priorités clés et les progrès accomplis pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Nous espérons que l'information partagée dans cette contribution, notamment les liens fournis vers des ressources clés, permettra de mieux comprendre l'approche adoptée par la Colombie-Britannique pour mettre fin à la violence et pour démontrer notre engagement envers un changement véritable.

Nous comprenons qu'il s'agit d'une tâche complexe qui nécessite une approche holistique face au traumatisme intergénérationnel et à l'iniquité vécus par les communautés autochtones depuis la colonisation. Remédier à ce traumatisme et à ses causes systémiques exigera une collaboration réelle et délibérée non seulement avec les communautés autochtones, mais avec tous les Britanno-Colombiens.

Au nom de mes collègues du gouvernement provincial, je souhaite reconnaître la sagesse, la défense de la cause et l'action continue des membres des familles, des survivantes, des dirigeants communautaires et des partenaires. Leur détermination à trouver et à mettre en œuvre des solutions pour prévenir la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones, les protéger et lutter contre cette violence a eu une incidence incommensurable sur tous les Britanno-Colombiens.

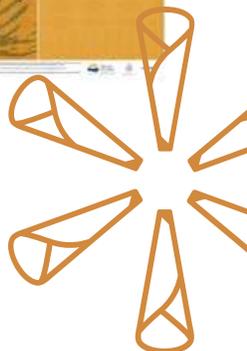
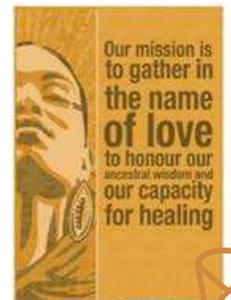


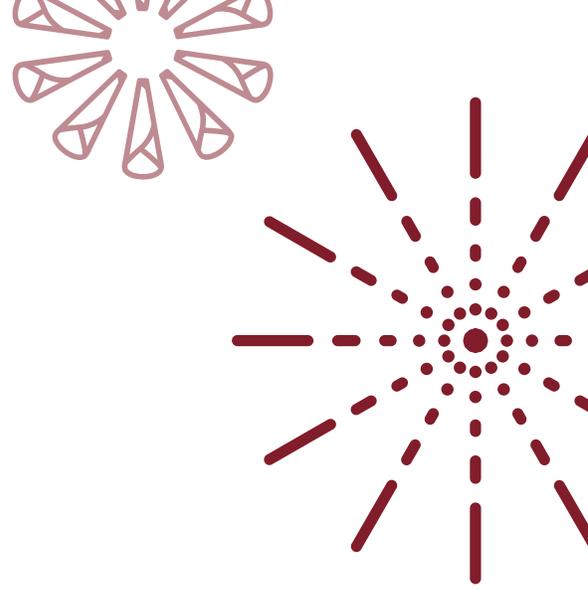
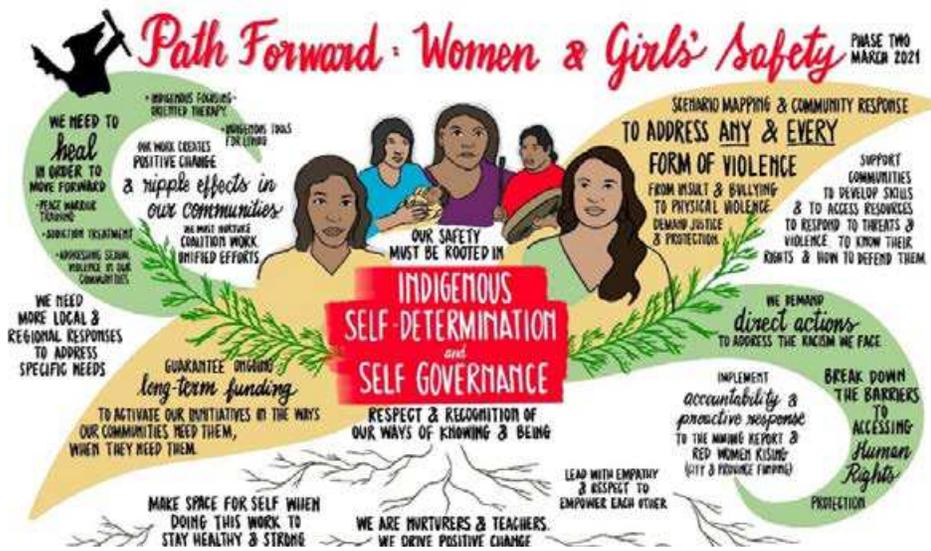
## Faits saillants/progrès réalisés

En février 2019, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à élaborer la marche à suivre pour éliminer la violence. Le terme « marche à suivre » (path forward) a été choisi à dessein pour illustrer la compréhension que notre travail de concert changerait d'orientation au fil du temps à la suite des défis et des réussites – que notre histoire commune et les questions complexes qui en découlent ne pourraient être résolues totalement par une intervention unique, effectuée à un moment donné. Il était crucial que les membres des familles, les survivantes et les représentants des communautés, entre autres, cernent les priorités clés et les possibilités d'action pour éclairer le fondement de la marche à suivre.

Pendant l'été 2019, 12 séances de dialogue communautaire ont été tenues partout en Colombie-Britannique pour rassembler les membres des communautés de toute la province.

Le rapport final de ces séances de dialogue, intitulé *Path Forward Women & Girls Safety Community Sessions Action Plan and Toolkit* a été publié à l'automne 2019. Le rapport présente les principaux thèmes de chacune des 12 séances, ainsi que les objectifs et les mesures de suivi à court, moyen et long terme. Il contient également une trousse des ressources à employer à l'avenir par les communautés dans leur propre approche.





Les participants à ces séances ont permis de dégager 4 thèmes prioritaires clés :

- ★ Espaces sûrs et plans de sécurité
- ★ Aide à la guérison
- ★ Renforcement des relations avec les partenaires
- ★ Accès aux ressources et recommandations

Les dialogues communautaires de la marche à suivre se sont poursuivis au printemps 2021. Comme lors de la première ronde des dialogues communautaires de 2019, ces séances ont suivi le même processus autochtone traditionnel de prise de décisions pour créer un espace sûr pour les participants.

Le gouvernement provincial tient compte des points de vue et des opinions exprimés par les membres des familles, les survivantes et les membres des communautés en reconnaissant les composantes indispensables au succès de la marche à suivre :

- ★ Renforcement de la capacité communautaire et reconnaissance de la capacité d’agir des communautés autochtones
- ★ « Recentrage » sur les femmes autochtones
- ★ Réinvention des « espaces sûrs »
- ★ Collaboration constructive entre tous les ordres de gouvernement
- ★ Respect de la diversité et de la distinction

En plus de ce travail, d’importants progrès ont été accomplis pour remédier aux causes systémiques de la violence et pour tenir les engagements provinciaux envers la réconciliation avec les peuples autochtones. Par exemple :

- ★ Mars 2019 – publication de TogetherBC, la première stratégie de réduction de la pauvreté de l’histoire de la Colombie-Britannique
- ★ Juin 2019 – publication par le gouvernement de la Colombie-Britannique du rapport intitulé A Pathway to Hope: A Roadmap to Making Mental Health and Addictions Care Better for People in British Columbia
- ★ Novembre 2019 – adoption par la province de la loi relative à la déclaration de la Colombie-Britannique sur les droits des peuples autochtones, devenant ainsi la première administration à adopter une loi en vue de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies
- ★ Mars 2020 – signature par le gouvernement de la Colombie-Britannique et le BC First Nations Justice Council de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones

Ces stratégies fondamentales et les initiatives provinciales qui en découlent ont été élaborées en collaboration avec les partenaires autochtones et ne constituent que quelques exemples de l’engagement du gouvernement de lutter contre les causes de violence systémiques et de contrer l’incidence de cette violence sur les communautés autochtones.

## Priorités et étapes suivantes

En tenant compte des priorités communautaires et dans le but de jeter des bases solides pour la marche à suivre pour mettre un terme à la violence, le gouvernement de la Colombie-Britannique effectue un investissement initial de 5,5 millions \$ en 2021-2022, en s'engageant à octroyer un financement pluriannuel supplémentaire. Plus précisément, le gouvernement provincial investira directement dans un fonds communautaire – accessible aux communautés des Premières Nations, aux communautés urbaines et hors réserve, aux citoyens métis et aux communautés 2ELGBTQQIA+ – pour renforcer leur capacité d'élaborer des plans de sécurité.

De plus, le gouvernement provincial effectuera plusieurs investissements coordonnés pour intensifier l'incidence du fonds communautaire, dont ceux-ci :

- ★ une initiative technologique dirigée par les Autochtones;
- ★ une initiative relative aux données autochtones et à leur évaluation;
- ★ l'élaboration de ressources de formation et de sensibilisation sur les personnes 2ELGBTQQIA+ pour la fonction publique.

Le gouvernement provincial investira également dans la commémoration des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ disparues ou assassinées et pour leur rendre hommage, ainsi qu'aux membres de leurs familles.

Pendant la suite de notre création de la marche à suivre, le gouvernement provincial demeurera déterminé à poursuivre la collaboration continue avec la communauté et à honorer et à respecter l'expertise, la capacité d'agir et le leadership des femmes autochtones. Le gouvernement provincial poursuivra également sa collaboration constructive avec le gouvernement fédéral et avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour élaborer des mesures efficaces dans l'esprit du Plan d'action national.

## Conclusion

La contribution des membres des familles, des survivantes, des membres de la communauté et des partenaires gouvernementaux a jeté les bases solides de mesures concrètes. Nous nous engageons à collaborer en permanence pendant que nous créerons et mettrons en œuvre de concert la marche à suivre.

Ce plan d'action national offre d'autres moyens de définir des solutions concrètes pour lutter contre les causes systémiques de violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+. Nous nous engageons à poursuivre ce travail en collaborant de manière constructive avec la communauté et les partenaires gouvernementaux et sectoriels.

## Liens

De l'information et des ressources supplémentaires relatives aux priorités provinciales initiales sont consultables à :

### **BC Path Forward :**

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/about-bcs-justice-system/recent-inquiries>

### **Community Dialogues and Community Toolkit :**

[www.pathforward.ca](http://www.pathforward.ca)

### **BC Reflection (June 3, 2020) :**

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/law-crime-and-justice/about-bc-justice-system/inquiries/mmiw/mmiwg-overview-report.pdf>

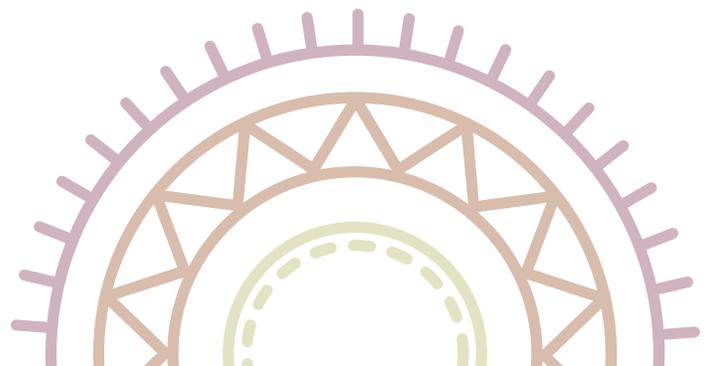
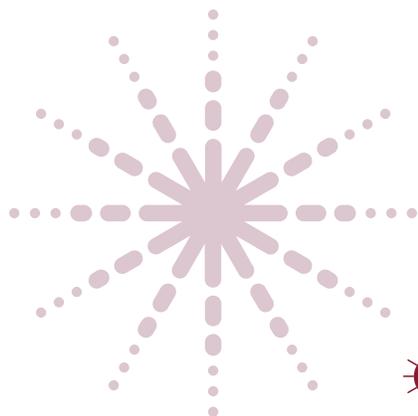


## Déclaration introductive

On trouve au Yukon 14 Premières Nations et 8 groupes linguistiques. Le quart de la population du territoire s'identifie comme autochtone. Ici, un nombre effarant de familles et de communautés ont été marquées par les assassinats et les disparitions de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Notre territoire est ancien et a vu défilé des générations de dirigeants remarquables. En témoigne d'ailleurs le document phare *Together Today for our Children Tomorrow*, qui a été présenté à Ottawa en 1973 et qui a ouvert la voie à la ratification des traités modernes, de 1993 à 2005, par 11 Premières Nations au Yukon. Toutefois, nous savons que les territoires traditionnels sont bien antérieurs aux frontières provinciales et territoriales. Il y a donc tout lieu de renforcer la coopération intergouvernementale et le Yukon ne manquera pas d'œuvrer en ce sens. Cet esprit de coopération rayonne d'ailleurs dans tout le Canada depuis la nomination, en octobre 2020, d'une Yukonnaise à la coprésidence du Groupe de travail cadre sur le Plan d'action national.

Le Yukon est fier des progrès réalisés et des partenariats créatifs qui ont été établis pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sur son territoire. En 2015, peu après la première Table ronde territoriale sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, le Comité consultatif du Yukon a été mis sur pied dans le but de servir de catalyseur pour les partenariats, de venir en aide aux personnes survivantes et aux familles et de contribuer à l'Enquête nationale. Le Comité, qui prône une approche interorganisations décolonisée tout à fait inédite, est coprésidé par la ministre responsable de la Direction de la condition féminine du Yukon, par une représentante des gouvernements des Premières Nations et par une représentante des associations de femmes autochtones. Le Comité est par ailleurs composé de représentants de divers horizons, dont trois associations de femmes autochtones, des survivantes et familles de femmes, de filles et de personnes bispirituelles disparues et assassinées, des Aînés, le gouvernement du Canada et la Division « M » de la Gendarmerie royale du Canada.



## Progrès réalisés

À la suite de la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le 3 juin 2019, le Comité consultatif du Yukon s'est employé à définir les grandes priorités territoriales. Il a ensuite entrepris une vaste tournée de consultation auprès des gouvernements des Premières Nations, des administrations municipales et des dirigeants communautaires. Il a également organisé, dans le respect des règles sanitaires, deux rassemblements extérieurs avec des personnes survivantes et des familles de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, qui sont au centre de ses travaux. Après quelques ajustements pour tenir compte de la rétroaction des partenaires et des intervenants, la version définitive de *Changer la donne pour défendre la dignité et la justice : la Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+* était lancée en grande pompe au Centre culturel des Kwanlin Dün le 10 décembre 2020. Au total, 52 signataires du gouvernement du Canada, du gouvernement du Yukon, des 14 gouvernements des Premières Nations, des municipalités, des associations de femmes autochtones, de la Gendarmerie royale et d'autres dirigeants locaux ont ratifié la déclaration à l'appui de cette stratégie.

La Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+ traite des quatre facteurs reconnus par l'Enquête nationale pour perpétuer les manifestations historiques et contemporaines du colonialisme d'une façon qui mène à une violence accrue.

La Stratégie fait état de 31 domaines d'action, classés en quatre parcours, pour défendre la dignité et la justice :

1. Renforcement des liens et accompagnement
2. Sécurité et justice communautaires
3. Indépendance économique et éducation
4. Actions communautaire et responsabilité

La Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+ représente un engagement sans précédent pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées. Elle est unique en ce qu'elle s'adresse au Yukon « tout entier » et pas seulement au gouvernement du Yukon. La Stratégie reposera sur les priorités locales et orientera la réponse du Yukon face au constat de ce génocide et aux appels à la justice de l'Enquête nationale pour les 10 à 15 années à venir.

## Priorités et prochaines étapes

Fort de l'engagement des signataires aux 31 mesures proposées dans la Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+, le Comité consultatif du Yukon a mis sur pied un groupe de travail technique pour mettre la dernière main au plan de mise en œuvre. Ce document détaillera les mesures concrètes que peuvent prendre les partenaires et les intervenants.

Notons que la Stratégie n'entend pas remplacer les pratiques prometteuses déjà en place, mais vise plutôt à les rehausser de manière à en optimiser les retombées pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones du Yukon.

À ce titre, elle fera notamment la promotion d'initiatives phares. Par exemple :

- ★ la mise en œuvre du rapport final La population d'abord découlant de l'examen approfondi du système de santé et de services sociaux au Yukon, publié par un groupe d'experts indépendants en 2020, et qui comprend 76 recommandations pour améliorer notre système de santé et de services sociaux;
- ★ Breaking Trail Together, un plan stratégique décennal de représentativité de la fonction publique qui prévoit l'inclusion des Premières Nations du Yukon, conformément au chapitre 22 des ententes définitives de chaque Première Nation;
- ★ la mise en œuvre d'un nouveau modèle de services universels de garde d'enfants fondé sur les principes d'abordabilité, de qualité et d'accessibilité, grâce auquel les familles pourraient économiser jusqu'à 700 \$ par mois pour chaque enfant inscrit à un service de garde agréé à temps plein participant au programme universel;
- ★ l'initiative Respecter les liens, exécutée en collaboration avec les gouvernements des Premières Nations du Yukon et le Conseil des Premières Nations du Yukon, qui vise à lutter contre la surreprésentation systémique des enfants autochtones dans le système territorial de protection de l'enfance;
- ★ la modification de la Loi sur les normes d'emploi en vue d'y ajouter des propositions de congés pour les victimes de violence familiale ou à caractère sexuel, les membres de la famille et les amis proches en reconnaissance de l'importance de la famille et des liens de parenté pour les Premières Nations du Yukon.

L'une des premières priorités de la mise en œuvre de la Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+ en 2021-2022 sera de rassembler les partenaires et les collaborateurs lorsque la situation sanitaire le permettra, ainsi que les familles et les personnes survivantes. L'an prochain, un forum sur les responsabilités sera organisé afin de faire le point sur les progrès réalisés et les efforts déployés, de prendre note des nouvelles priorités et d'ajuster la Stratégie au besoin.

## Conclusion

Le gouvernement du Yukon poursuivra la mise en œuvre de son approche décolonisée et fondée sur les valeurs. Il s'emploiera à nouer des relations solides avec les gouvernements des Premières Nations, gardera les personnes survivantes et les familles des FFADA2S+ au cœur de son travail et mettra de l'avant une approche de mieux-être à dimension humaine pour que l'ensemble des Yukonaises et des Yukonnais, mais surtout les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones puissent se réaliser pleinement. Le gouvernement du Yukon s'engage à collaborer avec les partenaires et les intervenants à la mise en œuvre de Changer la donne pour défendre la dignité et la justice : la Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+ et du Plan d'action national du Canada.



# Territoires du Nord-Ouest

## Introduction

Les survivantes et les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) méritent notre respect et notre aide. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) reconnaît la contribution des nombreuses personnes qui ont raconté leurs expériences et formulé des recommandations de changement dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de l'élaboration du rapport final : *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Leur courage nous a donné une plateforme solide pour apporter des changements. Il nous incombe maintenant de nous attaquer aux causes systémiques de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le présent rapport met en lumière le travail qui est réalisé aux T.N.-O. pour répondre aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale. Notre processus comprend une évaluation honnête de ce que nous effectuons actuellement, de ce que nous devons accomplir et l'établissement de cibles pour mesurer les progrès à l'avenir. Nous sommes déterminés à améliorer la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

## Statistiques

- ★ 51 % de la population des T.N.-O. est autochtone – Dénés ou Premières Nations, Métis et Inuits.
- ★ Le taux de crimes violents aux T.N.-O. est sept fois plus élevé que le taux canadien moyen.
- ★ Les T.N.-O. ont le deuxième taux en importance de violence familiale déclarée par la police au Canada.
- ★ De nombreuses communautés des T.N.-O. ont un accès routier limité ou inexistant.
- ★ Seulement 38 % des femmes autochtones des T.N.-O. estiment qu'elles sont en bonne santé.
- ★ Près de 30 % des Autochtones du Nord des T.N.-O. vivent dans un logement nécessitant des réparations importantes (2016).

## Progrès accomplis

Le GTNO s'est engagé à mettre en œuvre son propre plan d'action en réponse aux appels à la justice. À ce jour, les travaux dans ce domaine comprennent :

- ★ Faire notre part – Réponse initiale du GTNO
- ★ Taking Action - A Work Plan to address the Calls for Justice in *Reclaiming Power and Place: Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*
- ★ Rapports sommaires sur les FFADA – Répondre aux appels à la justice.
- ★ Plan préliminaire de mobilisation concernant les FFADA.

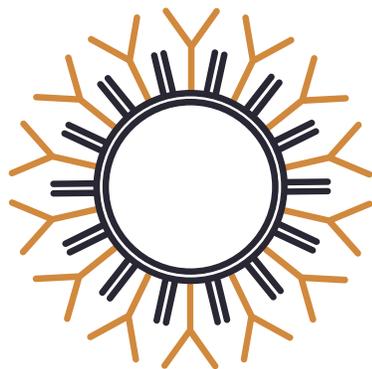
En mars 2021, le GTNO a lancé la formation de sensibilisation aux réalités culturelles autochtones. Cette formation, qui est obligatoire pour tous les employés du GTNO et offerte gratuitement au public, fait partie intégrante de la création d'une fonction publique où la diversité culturelle est appréciée et où les gens de diverses origines culturelles communiquent et travaillent dans le respect mutuel. Le GTNO a également annoncé récemment que toutes les décisions internes en matière de gestion financière et de programmes feront l'objet d'une ACS+ dans le cadre du processus d'examen régulier de tous les programmes du GTNO. Ces initiatives soulignent certains des changements systématiques qui se produisent aux T.N.-O.

La Division de l'équité entre les genres est une nouvelle unité du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones qui complète le travail du Comité consultatif sur la condition de la femme. L'objectif de la division est de veiller à ce que l'engagement du GTNO à l'égard de l'égalité entre les genres transparaissent dans les budgets, les politiques et les programmes. Cette unité coordonnera et appuiera également les travaux intersectionnels et interministériels requis pour aborder la question de l'équité entre les genres dans l'ensemble des T.N.-O., ainsi que les répercussions de la misogynie et de la violence familiale et sexospécifique.

Le GTNO continue de collaborer avec les intervenants de première ligne qui travaillent directement avec les survivantes de violence familiale, y compris la GRC, les refuges et les services aux victimes, afin d'évaluer continuellement les initiatives qui peuvent être mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins des victimes pendant cette période. Le GTNO a déterminé qu'il fallait accroître la coordination et la responsabilité dans sa réponse collective à l'incidence de la violence familiale dans ce territoire. Pour assurer cette coordination, un nouveau poste de coordonnateur de la violence familiale a été approuvé; ce coordonnateur est nécessaire pour élaborer une stratégie territoriale de lutte contre la violence familiale.

Les modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* et à son règlement d'application sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui comprend la mise en place du congé pour violence familiale. Ce nouveau congé prévoit cinq jours payés et cinq jours non payés que les employés admissibles peuvent prendre pour obtenir du soutien ou assurer leur sécurité lorsqu'ils font face à une situation de violence familiale.

Au début du processus, le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones, par l'intermédiaire du Comité consultatif sur la condition de la femme, a communiqué avec un certain nombre de gouvernements autochtones afin de trouver une personne-ressource pour échanger au sujet des dossiers des FFADA. Des téléconférences mensuelles sont tenues avec ces personnes-ressources dans les communautés où des séances d'information régulières sont données sur le travail que le GTNO accomplit pour préparer un plan d'action et sur les événements nouveaux qui ont lieu à l'échelle nationale.





Des procès-verbaux sont rédigés et communiqués aux personnes-ressources de la communauté et ces dernières sont encouragées à les transmettre à leurs dirigeants. Le Comité consultatif sur la condition de la femme a également une offre à commandes pour fournir des séances d'information aux dirigeants.

Un groupe de travail interministériel sur les FFADA a également été mis sur pied pour coordonner la réponse du GTNO aux appels à la justice. Ce groupe de travail est présidé par le conseiller spécial de la ministre responsable de la Condition féminine et comprend des représentants nommés de plusieurs ministères.

## Priorités et prochaines étapes

Le GTNO reconnaît que ce travail ne peut être accompli par les gouvernements seuls. Nous continuerons de collaborer avec les gouvernements autochtones et les organismes communautaires pour répondre aux besoins des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones aux T.N. O. Les activités suivantes devraient aller de l'avant :

- ★ Mobilisation des principaux intervenants des T.N.-O. au sujet du plan d'action territorial
- ★ Achèvement du plan d'action territorial qui sera déposé à l'Assemblée législative à l'automne 2021

## Conclusion

Il est temps de changer. En tant que gouvernement, nous sommes fiers de pouvoir travailler avec nos précieux partenaires pour répondre aux besoins des Ténois. Nous devons être ouverts à l'idée d'examiner les appels à la justice sous différents angles. Ensemble, nous nous attaquerons aux causes systémiques de la violence, de l'inégalité et du racisme afin que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones puissent se sentir en sécurité et autonomes sur notre territoire et dans notre pays.



# Nunavut

## Introduction

La mise en œuvre par le Nunavut des appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées exige, en plus d'une approche pangouvernementale, le dialogue et la collaboration continue avec les organisations inuites et avec les intervenants communautaires du Nunavut.

Des 231 appels à la justice, 46 concernent exclusivement les Inuits. Le rapport final de l'Enquête fait état de distinctions en matière de temps et de lieu qui différencient la violence vécue par les Inuits, notamment l'expérience du colonialisme propre aux Inuits, beaucoup plus tardive que celle des communautés des Premières Nations et des Métis. Le rapport reconnaît également les réalités des Inuits qui connaissent des problèmes sanitaires et sociaux dans des proportions beaucoup plus élevées que les non-Inuits, en particulier en ce qui a trait aux maladies chroniques, mais qui sont perpétuellement sous-desservis en raison du manque de ressources sanitaires et sociales dans leurs propres communautés. Cela est lié à certains des défis de la vie dans les communautés éloignées et du Nord et à la façon dont ces réalités géographiques façonnent les causes profondes de la violence.

## Progrès réalisés

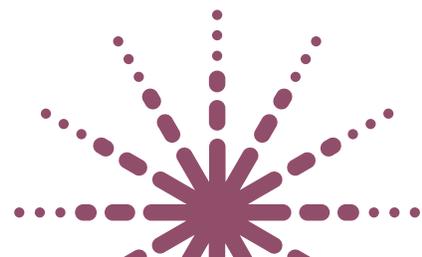
De nombreux programmes et services du gouvernement du Nunavut (GN) répondent déjà à certains éléments des appels à la justice.

## Culture

- ★ Le Nunavut est le chef de file du pays au chapitre de la reconnaissance des langues autochtones. L'inuktitut et l'inuinnaqtun sont les langues officielles reconnues au Nunavut en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la protection de la langue inuite*. La *Loi sur la protection de la langue inuite* et la *Loi sur l'éducation* reconnaissent et protègent les droits des Inuits à leur culture et à leur langue en tant que droits inhérents, protégés par la Constitution.

## Santé et mieux-être

- ★ Le GN est déterminé à s'assurer que les services sont communautaires et axés sur les Inuits, comme le prouvent l'Entente sur le mieux-être au Nunavut et ses pratiques qui tiennent compte des traumatismes, des forces et du genre, et les programmes communautaires visant les survivantes de traumatismes et d'actes de violence.
- ★ Le Comité de la qualité de vie du GN, ou Inuusivut, a été créé pour assurer la gestion générale, le soutien et le leadership relativement à la prévention du suicide et pour mettre en œuvre la Stratégie de prévention du suicide – qui comprend une formation en mieux-être des hommes et en prévention de la violence faite aux enfants. Le Comité fournit des directives et assure le leadership pour de nombreuses activités liées aux appels à la justice de l'Enquête nationale.



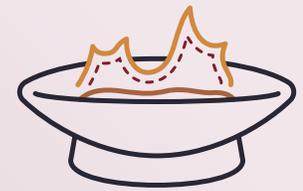
- ★ Le GN, la Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement fédéral ont signé une déclaration d'intention commune pour la construction et l'exploitation d'un centre de rétablissement au Nunavut, dans le cadre d'une approche à trois piliers du traitement des traumatismes et des dépendances au Nunavut.
- ★ Le GN travaille également de concert avec les organismes communautaires pour offrir des camps de guérison sur le terrain.
- ★ Le GN a intégré l'identité de genre et l'expression de genre à sa *Loi sur les droits de la personne*. De plus, avec l'appui du financement fédéral, le GN a annoncé un financement pour favoriser l'égalité des genres. Des plans sont déjà en place pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures en santé transgenre.

## Sécurité et sécurité humaine

- ★ Le GN s'emploie activement à construire des écoles sûres et solidaires pour les élèves du Nunavut qui découragent toutes les formes de violence (Cadre des écoles sûres et solidaires). Le ministère offre également des programmes de formation sur de nombreux thèmes, comme les relations saines et la prévention de l'intimidation.
- ★ Le GN participe au processus du gouvernement fédéral visant à inscrire dans la loi fédérale la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- ★ Pour appuyer la coordination des programmes et pour mieux soutenir les Nunavummiutes vulnérables, le GN a mis en œuvre une nouvelle initiative – *Community Coordination for Women's Safety*. Cette initiative renforcera les services de prévention à l'échelle communautaire et coordonnera les initiatives en vue d'améliorer la sécurité des femmes.

## Justice

- ★ L'Unité des services aux victimes du GN anime des campagnes d'information du public pour améliorer la sensibilisation aux difficultés des victimes d'actes criminels et des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, une initiative axée notamment sur les appels à la justice. L'Unité des services aux victimes a également élaboré des ateliers et des séances d'information sur les approches tenant compte des traumatismes à l'intention des fournisseurs de services de première ligne afin de diminuer la revictimisation.



La définition des priorités et la mise en œuvre d'une stratégie pour donner suite aux appels à la justice doivent être fondées sur les huit principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit :

- ★ **Inuuqatigiitsiarniq** : respecter les survivantes, les familles et les organismes partenaires, entre autres.
- ★ **Tunnganarniq** : promouvoir un bon état d'esprit entre les Nunavummiuts et les organisations.
- ★ **Pijitsirniq** : servir les victimes, leurs familles et tous les Nunavummiuts et subvenir à leurs besoins en mettant en œuvre les appels à la justice et en effectuant leur suivi.
- ★ **Ajiiqatigiinniq** : prendre des décisions après avoir abouti par la discussion à un consensus avec tous les partenaires territoriaux pour assurer la réussite de la mise en œuvre d'une réponse aux appels à la justice à l'échelle du territoire.
- ★ **Pilimmaksarniq ou Pijariuqsarniq** : perfectionner les compétences personnelles, communautaires et systémiques requises pour améliorer les attitudes à l'égard des incidents de violence envers les femmes inuites et envers ces dernières par l'effort et l'action.
- ★ **Qanuqtuurniq** : les partenaires territoriaux devraient être novateurs et ingénieurs dans leur travail d'élaboration d'une stratégie en réponse aux appels à la justice.
- ★ **Avatittinnik Kamatsiarniq** : respecter et prendre soin de l'environnement et des pratiques culturelles et fondées sur les terres pour assurer la réussite de la mise en œuvre d'une stratégie.



## Priorités et prochaines étapes

Selon le Rapport final, les appels à la justice constituent des impératifs juridiques qui s'appuient sur une solide fondation de preuves et de lois qui découlent des lois nationales et internationales régissant les droits de la personne et les droits des Autochtones, y compris la Charte des droits et libertés, la Constitution et l'honneur de la Couronne. La mise en œuvre réussie des appels à la justice exige notamment le respect des exigences suivantes :

- ★ la priorité accordée aux mesures préventives plutôt que réactives, pour lutter adéquatement contre les causes profondes de la violence;
- ★ une volonté politique suffisante;
- ★ la priorité et les ressources nécessaires accordées par les gouvernements aux solutions qui éliminent la violence;
- ★ de véritables partenariats entre les gouvernements et les Autochtones qui appuient l'autodétermination et la décolonisation.

## Conclusion

Le gouvernement du Nunavut est dans une position unique pour faire progresser les appels à la justice au fil du temps, surtout ceux qui sont propres aux Inuits, parce que la vision qui inspire ses programmes, ses politiques et ses initiatives et leur mise en œuvre vise une population inuite à 85 %.

Il est important de poursuivre les tâches nouvelles et continues à court, moyen et long terme et de nous tenir responsables de la mise en œuvre des efforts requis pour répondre aux appels à la justice. L'ampleur de ces efforts, en revanche, prendra du temps pour les mettre en œuvre et nous devons également reconnaître le travail important déjà effectué pour répondre à cette priorité nationale.





# La voie à suivre

Alors que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les gouvernements autochtones, les organisations représentant les autochtones et les partenaires autochtones travaillent ensemble à l'élaboration du Plan d'action national en réponse aux appels à la justice et aux appels à Miskotahâ, nous reconnaissons l'importance et l'urgence de prévenir et de mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

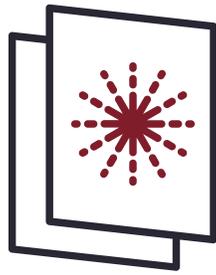


Cet effort de collaboration pour l'élaboration du Plan d'action national a déjà donné lieu à certaines actions, tandis que d'autres sont en cours de mise en œuvre. Par exemple, en 2019, un fonds de commémoration a été créé pour soutenir la guérison et honorer la vie et l'héritage des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, créer une prise de conscience et faire progresser la réconciliation en rassemblant les communautés. Plus de 100 projets menés par des survivantes, des communautés et des familles ont été financés dans le cadre de cette initiative<sup>50</sup>.

Le début d'un changement de paradigme dans les politiques et les systèmes a commencé par une réforme de la législation dans les domaines de la justice, de la santé et du mieux-être, de la culture et des droits de la personne autochtone devant tenir compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels. Cela comprend des changements au *Code criminel*, à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, l'adoption d'une législation visant à faire progresser la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*,

ainsi que l'adoption et la mise en œuvre continue de la *Loi sur les langues autochtones*. La planification et la mise en œuvre des stratégies *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022* et *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe* font partie des diverses actions visant à soutenir les changements d'attitudes, de comportements et de connaissances au sein de la société en général.

Les communautés et les organismes de proximité continuent à fournir un soutien et des services pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race. Les programmes dans les refuges et hébergements de transition, les initiatives de planification de la sécurité communautaire et les activités de sensibilisation sont autant d'exemples de services fournis par les communautés et les organismes. La mise en œuvre de stratégies d'hébergement et la création de nouveaux refuges et logements de transition pour favoriser le mieux-être et la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ont également commencé.



## Prochaines étapes immédiates

L'appel à la justice 1.1(i) de l'Enquête nationale demandait l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national flexible et fondé sur les distinctions, dont des plans spécifiques à chaque région avec un financement et des délais de mise en œuvre propres, enracinés dans les cultures et les communautés locales des identités autochtones, avec des objectifs mesurables et les ressources nécessaires consacrées au renforcement des capacités, à la durabilité et aux solutions à long terme. Le présent Plan d'action national 2021 énonce les principes directeurs, les objectifs, les priorités à court terme, les prochaines étapes immédiates et une stratégie ou un plan d'action du Cercle national des familles et des survivantes, des partenaires, des provinces et des territoires. Comme nous le verrons plus loin, un plan de mise en œuvre approfondi du Plan d'action national sera élaboré et contiendra des renseignements plus précis sur les priorités à court terme, ainsi que l'identification des priorités à moyen et à long terme. En outre, il comprendra le financement, les échéances et les responsables de la mise en œuvre.

Le Plan d'action national n'est pas censé être un plan définitif, mais un plan évolutif qui nécessite un suivi et des rapports sur les progrès accomplis, ainsi qu'un codéveloppement et des corrections de trajectoire, le cas échéant. Il doit également être flexible pour répondre aux besoins des communautés éloignées, rurales et urbaines. Sur la voie de la fin de la violence, de la réappropriation du pouvoir et de la place, et du rétablissement des rôles et des responsabilités des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, certains des 231 appels à la justice et des 62 appels à Miskotahâ peuvent être mis en œuvre assez rapidement. Cependant, d'autres nécessiteront une planification minutieuse pour atteindre les résultats souhaités.

L'appel à la justice 1.1 de l'Enquête nationale demande aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, en partenariat avec les peuples autochtones, d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan d'action national pour lutter contre la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Sont énoncées ci-dessous les prochaines étapes immédiates sur lesquelles les gouvernements et les organisations représentant les autochtones se concentreront au cours des 12 prochains mois pour mettre en œuvre le Plan d'action national.

## 1. Services de soutien immédiat pour les survivantes et les membres de la famille

- ★ Fournir des fonds pour mettre en place des services de guérison et de soutien accessibles aux survivantes et aux membres de la famille des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, où qu'ils se trouvent.
- ★ Élaborer une approche globale pour apporter un soutien aux victimes et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et aux familles et amis des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées.

## 2. Participation continue des survivantes et des membres de la famille à la mise en œuvre du Plan d'action national

- ★ Grâce à un financement adéquat, le Cercle national des familles et des survivantes élaborera et mettra en œuvre une stratégie d'engagement qui offrira aux familles et aux survivantes d'autres occasions de donner leur avis et de contribuer aux prochaines étapes du Plan d'action national.
- ★ Les partenaires continueront à travailler sur leurs plans d'action et de mise en œuvre basés sur leur engagement avec les survivantes et les membres des familles.

## 3. Création d'un organe de surveillance

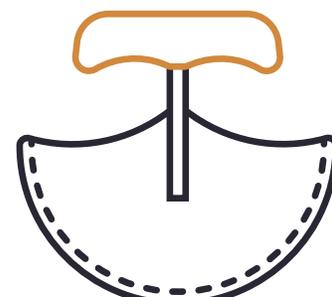
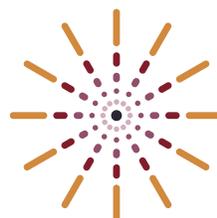
- ★ Créer un organe de surveillance pour représenter les intérêts des familles, des survivantes et des communautés autochtones en instruisant les plaintes pour mauvaise administration ou violation des droits.

## 4. Sensibilisation et formation du public

- ★ Commencer immédiatement à travailler à l'élaboration d'une campagne d'information et de sensibilisation du public sur les problèmes que rencontrent les populations autochtones et à contester l'acceptation et la normalisation de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
- ★ Mettre en place une formation de prise en compte des traumatismes pour ceux qui travaillent avec les populations autochtones sur des sujets comme l'histoire, la culture, les problèmes, l'antiracisme, l'antisexisme, l'antihomophobie et l'antitransphobie.

## 5. Élaboration immédiate d'un plan de mise en œuvre

- ★ Élaborer un plan de mise en œuvre pour le Plan d'action national qui tiendra compte des priorités à court terme identifiées dans le Plan d'action national, ainsi que des priorités à moyen et à long terme qui conduiront à un véritable changement systémique.
- ★ Définir pour chaque priorité des actions spécifiques, les résultats attendus, les échéanciers et les ressources.
- ★ Déterminer les mécanismes et les processus de surveillance et de coordination nationales indépendantes du Plan d'action national, dont les partenaires et les gouvernements bénéficiant d'un soutien financier.
- ★ Maintenir les partenaires pour qu'ils continuent à développer leurs plans de mise en œuvre.



- ★ Définir clairement les rôles et les responsabilités de tous les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones) et des organisations autochtones pour mettre en œuvre les 231 appels à la justice et les 62 appels à Miskotahâ.
- ★ Développer une structure de responsabilité/résultats pour le Plan d'action national.
- ★ Assurer la mise en œuvre du plan dans l'optique de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et autochtone.

## 6. Table fédérale-provinciale/territoriale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

- ★ Créer une table fédérale-provinciale/territoriale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées afin de fournir un forum spécifique pour examiner et coordonner la collaboration et les discussions intergouvernementales sur divers domaines comme les questions administratives, les politiques, les ressources, la détermination des responsabilités de chaque gouvernement et les processus qui découlent de la mise en œuvre du Plan d'action national.

## 7. Création de mécanismes de responsabilité pour rendre compte des 231 appels à la justice et des 62 appels à Miskotahâ

- ★ Créer de vastes mécanismes de responsabilisation ancrés dans la souveraineté des données autochtones et axés sur la vérité afin de garantir que les 231 appels à la justice et les 62 appels à Miskotahâ des Femmes Michif Otipemisiwak de l'Enquête nationale soient mis en œuvre par tous les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones) et

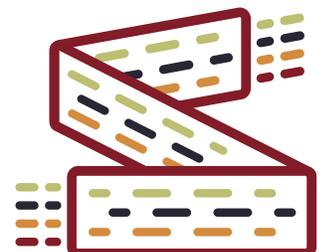
toutes les organisations, et que leurs résultats soient mesurés en fonction de leur efficacité à opérer un changement transformateur et à réaliser la décolonisation. Cela pourrait faire partie des responsabilités du comité indépendant ou du groupe de travail.

- ★ Créer des mécanismes de responsabilisation en matière de données ancrés dans la souveraineté des données autochtones.
- ★ Créer un portail Web indépendant pour la publication des rapports annuels qui suivront les progrès réalisés quant aux appels à la justice et aux appels à Miskotahâ.
- ★ Publier le premier rapport annuel sur les progrès réalisés quant aux appels à la justice et aux appels à Miskotahâ d'ici juin 2022.

## Suivi des progrès

Le suivi de la progression des actions visant à répondre aux 231 appels à la justice nécessitera un effort soutenu et à long terme de la part des gouvernements, des institutions et des autres parties qui assument leurs responsabilités en matière de changement. Dans le cadre de ce travail, le suivi des processus et des progrès sera essentiel pour comprendre comment adapter les stratégies et les approches afin d'opérer un changement transformateur pour la réappropriation du pouvoir et de la place des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dès maintenant.

Dans le contexte actuel, les données constituent une ressource importante, susceptible d'influencer les politiques et les décisions.





Les peuples autochtones ont toujours créé, utilisé et géré leurs propres données, en employant des méthodologies et des pratiques uniques. Les systèmes de connaissances autochtones sont basés sur des générations de traitement des données. Il n'a pas été tenu compte de ces pratiques et méthodologies. En outre, pendant trop longtemps, les peuples autochtones ont été identifiés, mal identifiés ou non identifiés, analysés et étudiés sans leur consentement ni leur participation. Ces méthodes, dans leur ensemble, ont renforcé l'oppression systémique et perpétué les mauvaises relations. En particulier, de nombreuses méthodologies non autochtones de collecte et d'analyse des données ont placé les peuples et les Autochtones dans une optique de déficit, ce qui a mené à davantage de stéréotypes et de préjugés. Les peuples autochtones réclament l'autodétermination en matière de recherche par la souveraineté des données autochtones et de divers outils de recherche développés par les Autochtones, tels que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®), la stratégie nationale inuite sur la recherche, et d'autres outils et modèles.

Sur cette base, la présente section décrit le chantier d'une stratégie de données du Plan d'action national qui comprend l'histoire de la question et envisage les possibilités à venir. Cette stratégie de données est présentée comme une étape préliminaire dans la compréhension des progrès à long terme qui doivent se produire en partenariat avec les peuples autochtones et inclure la surveillance dans une optique beaucoup plus large. Ce travail n'en est qu'à ses débuts. Il commence par examiner les données quantitatives, sans considérer que ce type de données est le seul qui soit nécessaire.

La stratégie propose quelques suggestions pour aller de l'avant en reconnaissant et en respectant la souveraineté des données autochtones et le rôle essentiel des peuples autochtones dans la collecte et l'analyse des données, ce qui constitue la première étape de la mise en place d'un cadre de suivi adapté aux principes qui doivent étayer ce travail.

Il est à noter que cette section détaille les efforts entrepris par le groupe de travail sur les données du Plan d'action national, qui comptent des représentants d'organisations et de gouvernements autochtones ainsi que des chercheurs et des spécialistes des données autochtones. De nombreux partenaires ont également entrepris d'autres travaux pour identifier les structures clés de suivi des progrès et de reddition de comptes. Par conséquent, en plus des informations contenues dans cette section, nous vous encourageons à consulter l'intégralité de la stratégie en matière de données, ainsi que les rapports de tous les partenaires du Plan d'action national, qui peuvent contenir des informations plus détaillées et fondées sur des distinctions dans l'approche de certaines des questions.

**Stratégie en matière de données :** [https://mniwg2splusnationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/The-2021-National-Action-Plan-Data-Strategy\\_EN.pdf](https://mniwg2splusnationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/The-2021-National-Action-Plan-Data-Strategy_EN.pdf)

## Introduction et mobilisation

Le groupe de travail sur les données est chargé d'élaborer une stratégie de données pour le Plan d'action national. Pour ce faire, il s'est efforcé de mieux comprendre les fonds de données pertinents, ainsi que les données qualitatives et quantitatives sur lesquelles reposait le rapport définitif de l'Enquête nationale, de déterminer les besoins en données pour soutenir l'élaboration du Plan d'action national et définir les résultats des données pour la mise en œuvre du Plan d'action national.

Au cours de ses travaux, le groupe de travail sur les données a entendu de nombreuses présentations d'experts et d'autres groupes de travail, afin d'acquérir des connaissances pour prendre des décisions éclairées. De plus, la présidente et les membres ont assuré la liaison avec le groupe de travail cadre et d'autres groupes de travail pour veiller à ce que les travaux du groupe de travail sur les données soient harmonisés et soutenus.

Un groupe de travail technique sur les données a été mis sur pied dans le cadre du processus. Ce groupe technique a évalué la viabilité des indicateurs quantitatifs initiaux et a commencé à examiner la disponibilité des données et les lacunes en matière de données. Le groupe de travail sur les données a réalisé des progrès dans l'exécution de son mandat jusqu'à maintenant, grâce à l'élaboration d'éléments clés de la stratégie de données du Plan d'action national et d'un cadre d'indicateurs quantitatifs à l'appui comme point de départ d'une stratégie de données en évolution qui comprendra des données qualitatives et des recherches qui reflètent les principes de la souveraineté des données autochtones.

## But et objectifs

La stratégie de données du Plan d'action national est ancrée dans la souveraineté des données autochtones et en fera la promotion. Affirmant que le droit à des données fiables et accessibles est essentiel à la surveillance, à la responsabilité et au soutien des droits enchâssés dans la souveraineté des données des Premières Nations, des Inuits et des Métis, la stratégie de

données du Plan d'action national soutient un changement positif vers l'atteinte des objectifs du Plan d'action national. La stratégie s'y prend de trois façons clés :

- ★ établir les sources de données existantes et déterminer le rôle qu'elles pourraient jouer dans la production de rapports et la responsabilité, aujourd'hui et demain;
- ★ concevoir un cadre d'indicateurs quantitatifs préliminaires tenant compte des réalités actuelles et permettant de suivre à la fois les progrès en ce qui a trait à la réduction de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et l'efficacité des lois, des politiques et des programmes conçus pour contribuer à atteindre les objectifs du Plan d'action national;
- ★ faire ressortir les lacunes dans les données qui, une fois comblées, garantiraient l'accès à un éventail complet de données nécessaires pour évaluer les progrès en ce qui a trait à la réduction de la violence et à la promotion de la justice.

Les membres du groupe de travail ont souligné l'importance de cette dernière, notant que les données quantitatives à elles seules ne constituent pas une base suffisante pour mesurer les progrès, et que l'élaboration devrait comprendre la création d'indicateurs qualitatifs pertinents ainsi que d'autres recherches dans des domaines pertinents menés par des chercheurs autochtones. Les outils de données existants utilisés par les gouvernements en ce qui concerne les peuples autochtones et les réalités sont en grande partie défectueux, surtout en ce qui concerne le travail désagrégé, et ne peuvent être la seule base d'évaluation des résultats.



## Principes relatifs aux données et organisation globale

La stratégie de données du Plan d'action national est organisée par le groupe de travail sur les données selon des principes adaptés de ceux créés par le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS) du Plan d'action national. Les membres du groupe ont été inspirés par la façon dont ces principes, lorsqu'ils sont appliqués aux données, peuvent aider à orienter le travail à venir. Les principes du CNFS comprennent l'inclusion, l'incidence, l'interconnectivité et la responsabilité.



En particulier, le principe d'inclusion appliqué à cette stratégie de données du Plan d'action national signifie qu'il s'agit d'une stratégie pour tous les Autochtones, sans égard au statut, au lieu de résidence ou à d'autres éléments de la diversité. La stratégie de données du Plan d'action national respecte également la diversité de tous les membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada, ainsi que d'autres Autochtones et personnes 2ELGBTQQIA+, peu importe où ils vivent, sachant que les indicateurs peuvent être peaufinés davantage d'une façon qui est la plus pertinente pour eux. L'inclusion dans l'élaboration continue de la stratégie sera également mesurée par la participation pleine et active des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et des survivantes de violence fondée sur le sexe au processus de création d'un changement transformateur pour retrouver le pouvoir et la place des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones grâce à l'égalité réelle, à l'équité et à la dignité.

Le résultat final, centré sur la stratégie de données du Plan d'action national, est la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Toute évaluation des résultats par rapport aux mesures prises doit être définie par la façon dont les répercussions sur le terrain sont ressenties par les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivantes autochtones.

## Comprendre les indicateurs

Un indicateur est une caractéristique précise, observable et mesurable qui peut être utilisée pour montrer les changements ou les progrès réalisés par une mesure ou un programme en vue d'atteindre un résultat. La stratégie de données donne des noms généraux, par opposition à des indicateurs précis, en tenant compte du fait que la spécificité de chacun sera un projet pour la prochaine étape des travaux et qu'il faut poursuivre dans le contexte de la mobilisation de différents groupes autochtones ou axés sur la distinction.

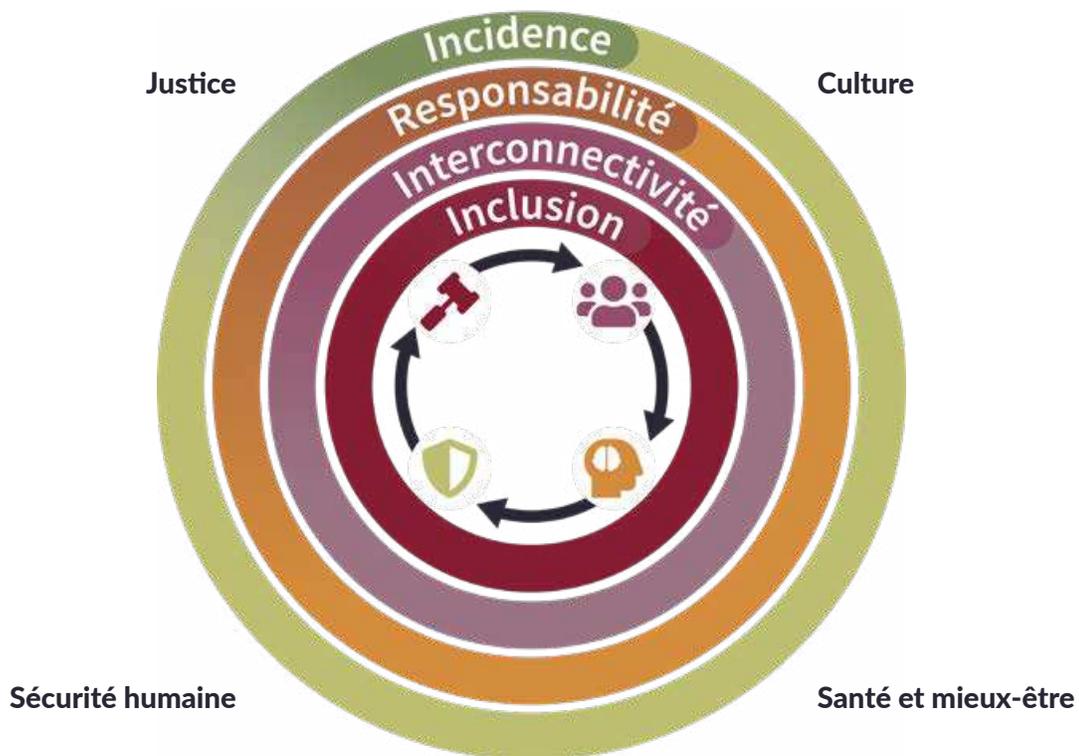
Chaque indicateur général de la stratégie est inclus dans l'un des quatre groupes thématiques, soit la culture, la santé et le mieux-être, la sécurité humaine et la justice. Ces groupes thématiques sont fondés sur le respect des droits inhérents des Autochtones et des droits de la personne qui appartiennent à tous les Autochtones, ainsi que sur les responsabilités de tous les gouvernements, institutions et organisations à l'égard du travail réalisé pour lutter contre la violence. Les indicateurs sélectionnés reflètent clairement l'accent mis sur la prévention et la détermination des sources de points forts, tout en comblant d'importantes lacunes qui permettent de cibler les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

## Stratégie de données en bref

L'**inclusion**, en ce qui a trait aux données, signifie la participation pleine et active de tous les Autochtones, y compris les Autochtones non inscrits, les Premières Nations, les Inuit, les Métis et les 2ELGBTQQIA+, peu importe leur lieu de résidence. Cela signifie que les données doivent être inclusives, mais aussi appliquées au besoin de façon ventilée et fondées sur les distinctions.

L'**interconnectivité** est au cœur de la vision autochtone du monde. En ce qui concerne les données, il s'agit de la façon dont les quatre groupes thématiques de la stratégie de données sont interreliés. Elle établit également un lien entre le développement des données et l'interconnectivité des données quantitatives et qualitatives.

### Sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones



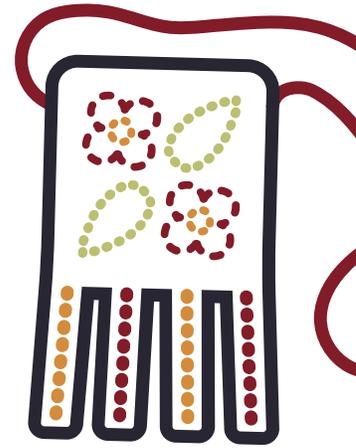
L'**incidence**, en ce qui a trait aux données, consiste à créer un effet significatif sur les politiques, les lois et la société en général. La stratégie sur les données permettra de surveiller les répercussions grâce à des progrès mesurables vers le résultat final, soit la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

La **responsabilité**, en ce qui concerne les données en particulier, est la responsabilité partagée qui découle de la collecte de données. Cela signifie qu'une fois que les données sont recueillies et que les progrès sont suivis, des mesures peuvent être prises. Elle fait également référence aux relations importantes qui doivent animer le processus de responsabilisation véritable et significative.

Les quatre groupes thématiques – culture; santé et bien-être; sécurité humaine; et justice – proviennent du rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place*.

## Le Cadre d'indicateurs quantitatifs

Le Cadre d'indicateurs quantitatifs décrit les indicateurs quantitatifs classés dans les quatre groupes thématiques suivants : la culture, la santé et le bien-être, la sécurité humaine et la justice. Ces groupes thématiques forment la structure du Cadre, les indicateurs quantitatifs étant les éléments les plus fluides. Le Cadre d'indicateurs quantitatifs demeurera évolutif à mesure que les indicateurs continueront d'être sélectionnés, peaufinés et améliorés afin de mieux contribuer à la mesure de l'indicateur ultime de sûreté. Ils sont interreliés, mais regroupés sous un groupe particulier à des fins organisationnelles.



### Indicateurs quantitatifs



#### Culture

- \* Accès aux aliments traditionnels
- \* Accès à une facette spirituelle
- \* Lien avec la culture pour les enfants, les jeunes, les adultes et les aînés
- \* Sentiment d'appartenance et d'identité
- \* Maintien et revitalisation des langues
- \* Mentorat culturel



#### Santé et mieux-être

- \* Auto-évaluation de l'état de santé
- \* Accès aux services de santé
- \* Perception des relations saines
- \* Distance entre le client et les points de service
- \* Auto-évaluation du bien-être mental
- \* Accès aux terrains
- \* Accès aux médecines et aux guérisseurs traditionnels



#### Sécurité humaine

- \* Taux d'emploi
- \* Taux de diplomation
- \* Accès à la sensibilisation et à la formation
- \* Accès à Internet à large bande
- \* Pauvreté
- \* Transport
- \* Conditions de logement
- \* Climat de confiance/ abris sécuritaires
- \* Infrastructure d'urgence
- \* Autres mesures de soutien sociales et communautaires
- \* Insécurité alimentaire
- \* Accès aux systèmes traditionnels de protection

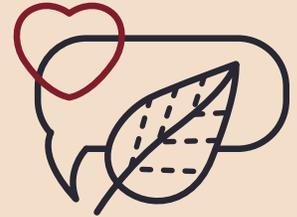


#### Justice

- \* Liens entre les services de police autochtones ou liens entre les organismes d'application de la loi et la collectivité
- \* Formation du personnel de la justice
- \* Personnel de justice autochtone
- \* Affaire devant les tribunaux/arrestations
- \* Confiance dans le système
- \* Programmes de justice réparatrice/de justice traditionnelle
- \* Programmes de navigation, p. ex. ULIF
- \* Problèmes propres aux 2S et trans, c.-à-d. marqueurs X

## Prochaines étapes

Le groupe de travail sur les données continue également d'examiner la meilleure approche de mesure pour centrer les relations et assurer la responsabilisation. Ce faisant, il éclaire l'élaboration des données nécessaires à la stratégie, y compris des recommandations générales sur la nécessité d'élaborer des sources de données qualitatives.



Le groupe de travail sur les données comprend également l'urgence d'élaborer une stratégie de données du Plan d'action national qui permettra de mettre en œuvre le Plan d'action national. La poursuite des travaux orientera le Cercle national des familles et des survivantes ainsi que d'autres intervenants clés. Tout en affinant ces relations, le groupe de travail sur les données confirmera également les indicateurs quantitatifs de base et propres au groupe et formulera des recommandations à inclure dans le Cadre d'indicateurs quantitatifs. Il confirmera également la stratégie relative aux données du Plan d'action national auprès des principaux intervenants. Alors que le groupe de travail sur les données techniques continue d'examiner la viabilité de chaque indicateur quantitatif et la disponibilité et l'élaboration des données, le groupe de travail sur les données recommande la nécessité d'une collecte de données dirigée par les Autochtones, en termes de distinctions et d'identité, y compris l'élaboration de recherches quantitatives, qualitatives et dirigées par les Autochtones selon l'éthique de la recherche autochtone, comme priorité urgente pour aller de l'avant et appuyer la souveraineté des données autochtones.

La Stratégie de données du Plan d'action national repose sur la possibilité de reconnaître que les fonctions de données durables dirigées par les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont une condition préalable au renforcement de la responsabilisation, à la prise de décisions fondées sur des données probantes et à une gouvernance efficace et efficiente. L'optique de la souveraineté des données autochtones, qui englobe tous les points de vue autochtones, continuera de définir ce qu'il est important de mesurer ainsi que d'éclairer la façon dont ce travail progresse.

Les Premières Nations, les Inuits, les Métis et d'autres organisations et communautés autochtones sont les mieux placés pour tenir des conversations plus vastes entre eux et avec tous les gouvernements sur la façon dont la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et les progrès sont mesurés. De plus, ils veillent à ce que des données de grande qualité, adaptées à la culture, ventilées et fondées sur les distinctions soient disponibles. La Stratégie de données du Plan d'action national met l'accent sur les relations et reconnaît que les fonctions de données durables dirigées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont une condition préalable au renforcement de la responsabilité, à la prise de décisions fondées sur des données probantes et à une gouvernance efficace et efficiente dirigée par les peuples autochtones.



# Conclusion

Depuis des décennies, des familles, des survivantes et des organismes représentant les Autochtones militent pour la sûreté, la sécurité et l'équité pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Bien avant le début de l'Enquête nationale, nous nous sommes efforcés d'attirer l'attention sur la nécessité d'un changement transformateur. Nous l'avons fait et continuons à le faire, en l'honneur des survivantes, pour les enfants et les familles qui ont perdu leurs proches et pour les générations futures. Nous reconnaissons la force des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et nous continuons ce travail crucial.

Alors que nous poursuivons sur cette voie, il est important de maintenir une relation sincère avec les familles et les survivantes, y compris le Cercle national des familles et des survivantes, pour guider et éclairer le Plan d'action national dans le respect du principe « Rien sur nous, sans nous ». Ce principe reconnaît que les voix et les vérités des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, ainsi que des survivantes de la violence ont conduit aux 231 appels à la justice et aux 62 appels à Miskotahâ. Ce principe place l'expérience vécue et le leadership des familles et des survivantes au centre de la conception du Plan d'action national et de la structure de responsabilité liée à sa mise en œuvre. Les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivantes autochtones réclament leur pouvoir et leur place et guident le changement transformateur pour mettre fin à toutes les formes de violence fondée sur le genre et la race.

Le succès du Plan d'action national sera mesuré en fonction de l'efficacité avec laquelle il touchera les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivantes de la violence autochtones et contribuera à la réalisation de la vision d'un Canada où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, où qu'elles soient, peuvent vivre sans violence et être célébrées, honorées, respectées, valorisées et en sécurité. Comme l'a écrit un membre de famille de victime dans l'avant-propos du rapport de l'Enquête nationale :

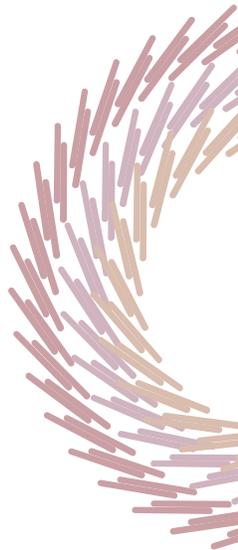
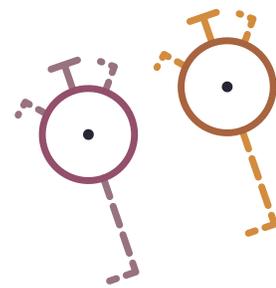
Le gouvernement du Canada dans son ensemble est responsable de s'assurer que chaque citoyen est protégé par les lois du pays. Tous les habitants du Canada ont le devoir de vivre en paix et dans le respect des droits fondamentaux de la personne, notamment la sécurité et la justice. L'heure de la justice, de la résolution des deuils, de la reddition de comptes, de l'égalité et de la véritable réconciliation est venue. Il est temps de **METTRE FIN À LA VIOLENCE** contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Que voulons-nous? **QUE JUSTICE SOIT FAITE!** Quand le voulons-nous? **MAINTENANT!**

*(Disparue, par Gladys Radek)<sup>51</sup>*



# Annexe A : Acronymes

ACRONYME	DÉFINITION
<b>ACS+ :</b>	Analyse comparative entre les sexes
<b>APN :</b>	Assemblée des Premières Nations
<b>CAP :</b>	Congrès des peuples autochtones
<b>CNFS :</b>	Cercle national des familles et des survivantes
<b>FFADA :</b>	Femmes et filles autochtones disparues et assassinées
<b>FISS :</b>	Fonds d'intégration des services de santé
<b>GTNL :</b>	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
<b>GTNO :</b>	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
<b>ITK :</b>	Inuit Tapiriit Kanatami
<b>LFMO :</b>	Les Femmes Michif Otipemisiwak
<b>MKO :</b>	Manitoba Keewatinowi Okimakanak
<b>PCAP® :</b>	Propriété, Contrôle, Accès et Possession®
<b>Personnes 2ELGBTQQIA+ :</b>	Les personnes deux esprits, lesbiennes, gaies, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées ou asexuelles
<b>T.N.-O :</b>	Territoires du Nord-Ouest



# Annexe B : Termes clés

TERMES	DÉFINITION
<b>Capacité d'agir</b>	Fait référence à la capacité et aux droits des individus à agir de manière indépendante et à faire leurs propres choix libres.
<b>Lutte contre le racisme</b>	Fait référence aux stratégies, aux théories, aux actions et aux pratiques qui remettent en question et combattent le racisme, les inégalités, les préjugés et la discrimination.
<b>Élaboration conjointe</b>	Il s'agit du cas où deux ou plusieurs parties travaillent ensemble à l'élaboration d'un produit.
<b>Colonisation</b>	Il s'agit du cas où un groupe prend le contrôle des terres, des ressources, des langues, des cultures et des relations d'un autre groupe.
<b>Cogestion</b>	Fait référence à un processus qui réunit des gouvernements et des organisations pour partager la responsabilité de la gestion.
<b>Communauté</b>	Dans le Plan d'action national, le terme « communauté » est utilisé au sens large, c'est-à-dire qu'il désigne des communautés ou des groupes autochtones aux caractéristiques diverses qui peuvent être liés par des liens sociaux, partager des perspectives communes ou s'engager dans une action conjointe dans des lieux ou des contextes géographiques.
<b>Tenir compte de la culture</b>	Fait référence à la reconnaissance, au respect et à l'intégration des valeurs culturelles, des croyances et des pratiques autochtones.
<b>Adapté à la culture</b>	Il s'agit de reconnaître et d'aborder les déséquilibres et les inégalités de pouvoir, de mettre en place des services et des processus holistiques, spirituellement, socialement et émotionnellement sûrs et de permettre la récupération du pouvoir.
<b>Décolonisation</b>	Il s'agit de contester les influences coloniales et de démanteler et remplacer les structures qui perpétuent le statu quo en utilisant les perspectives autochtones.
<b>ACS+</b>	Désigne un processus analytique utilisé pour évaluer comment des femmes, des hommes et des personnes de genre différent peuvent vivre des politiques, des programmes et des initiatives. Il inclut d'autres caractéristiques croisées telles que la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et le handicap mental et physique.
<b>Principes de l'arrêt Gladue</b>	Renvoi à une approche de la condamnation et des audiences de mise en liberté sous caution qui permet aux juges d'envisager des peines alternatives à l'incarcération lorsque cela est approprié. Ces rapports/principes permettent au juge de tenir compte de l'histoire coloniale des Autochtones lorsqu'ils sont confrontés au système de justice pénale. Cette initiative vise à réduire le nombre d'Autochtones incarcérés.
<b>Organismes communautaires</b>	Les organisations de la base utilisent l'action collective à l'échelle locale pour apporter des changements à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.
<b>Gouvernements</b>	Désigne les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones.

TERMES	DÉFINITION
<b>Traumatisme intergénérationnel</b>	Désigne la transmission d'un traumatisme historique et contemporain d'une génération à l'autre.
<b>Miskotahâ</b>	Fait référence au mot michif pour le changement.
<b>PCAP®</b>	Fait référence à la propriété, au contrôle, à l'accès et à la possession des processus de recherche affectant les communautés visées et les données qui en résultent. Les PCAP abordent les questions de confidentialité, de propriété intellectuelle, de garde des données et d'utilisation secondaire des données. <sup>52</sup>
<b>Racisme</b>	Fait référence à la croyance que tous les membres de chaque race possèdent des caractéristiques ou des capacités spécifiques à cette race. Comprend notamment considérer une race comme inférieure ou supérieure à une ou plusieurs autres. Le racisme est généralement dirigé contre les communautés considérées comme non blanches.
<b>Pensionnats</b>	Désigne les écoles religieuses parrainées par le gouvernement qui ont été créées pour assimiler les enfants autochtones à la culture eurocanadienne.
<b>Autodétermination</b>	Désigne un État ayant le droit de choisir librement ses systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels et se définit comme le droit d'un peuple de se constituer en État ou de déterminer librement la forme de son association avec un État existant. <sup>53</sup>
<b>Refuge</b>	Désigne les refuges d'urgence qui peuvent contenir des unités de vie de type auberge où les occupants ne peuvent séjourner que pour une courte période, généralement de une à trois semaines.
<b>Axé sur les forces</b>	Se réfère à une approche où l'accent est mis sur l'autodétermination, et où l'individu identifie la valeur et rassemble les forces, les capacités et le libre arbitre pour décider de la marche à suivre.
<b>Véritable égalité</b>	Il s'agit de prendre des mesures spéciales pour parvenir à une véritable égalité afin de remédier aux désavantages historiques, aux traumatismes intergénérationnels et à la discrimination.
<b>Discrimination/ racisme systémique</b>	Fait référence à des modèles de comportement, des politiques ou des pratiques qui font partie des structures des gouvernements et des institutions et qui créent ou perpétuent des désavantages pour les personnes racisées.
<b>Logement de transition</b>	Le logement transitoire est interchangeable avec les maisons d'hébergement et se veut un logement provisoire à long terme (généralement un an) pour les personnes qui quittent les refuges d'urgence.
<b>Processus de consignation de la vérité</b>	Il s'agit d'une combinaison de témoignages de membres de la famille et de survivantes, de Gardiens du savoir, d'experts et de témoins institutionnels, de recherches indépendantes et de preuves citées à comparaître.
<b>Services complets</b>	Désigne un système de soins intégré qui fournit des soins individualisés, coordonnés, axés sur la personne ou la famille, qui répondront aux besoins complexes des enfants et de leur famille.

# Notes en fin de texte

- 1 Sauf indication contraire, tous les termes et définitions sont tirés du rapport final sur les Femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.
- 2 Site Web du Ralliement national des Métis (en anglais) : <https://www2.metisnation.ca/about/> Consulté le 2021-05-19
- 3 Ralliement national des Métis(en anglais) : <https://www2.metisnation.ca/about/citizenship/> Consulté le 2021-05-19
- 4 Dans ce Plan d'action national, le terme « communauté » est utilisé dans son sens le plus large, c'est-à-dire qu'il désigne des communautés ou des groupes autochtones aux caractéristiques diverses qui peuvent être liés par des liens sociaux, partager des perspectives communes ou s'engager dans une action conjointe dans des lieux ou des contextes géographiques.
- 5 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le sommaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Le-sommaire.pdf>.
- 6 LFMO (2019). Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People. Disponible au : <https://en2.metiswomen.org/wp-content/uploads/2019/11/LFMO-MMIWG-Report.pdf>.
- 7 JUS (2019). Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Précis des faits. Division de la recherche et de la statistique. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2019/docs/mai01.pdf>.
- 8 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>
- 9 AFAC (2020). The Native Women's Association fact sheet: Violence against Indigenous women, girls, and 2SLGBTQIA people in Canada. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2021/03/MMIWG-and-Violence-Fact-Sheet-Formatted-2021.pdf>
- 10 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a.
- 11 Cotter, A. (2018). La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014. Juristat, No 85-002-X au catalogue, ISSN 1209-8882. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=qDgD1TnY>.
- 12 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a.
- 13 Par exemple, la Commission de vérité et réconciliation et la campagne Sœurs par l'esprit.
- 14 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a..
- 15 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a.
- 16 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a.
- 17 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Une analyse juridique du génocide. Un rapport supplémentaire. [https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-suppl%C3%A9mentaire\\_Genocide.pdf](https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-suppl%C3%A9mentaire_Genocide.pdf).
- 18 Stefanovich, O. (2019). UN Human Rights Office calls for examination of MMIWG inquiry's genocide claim. Available at: <https://www.cbc.ca/news/politics/stefanovich-un-national-inquiry-genocide-response-1.5174855>.
- 19 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le sommaire.
- 20 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 2 : Un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Kepek – Québec. [https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire\\_Qu%C3%A9bec-2.pdf](https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec-2.pdf).
- 21 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Une analyse juridique du génocide.
- 22 LFMO (2019). Métis perspectives.
- 23 CPM (2019). Le premier ministre salue le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2019/06/03/premier-ministre-salue-rapport-final-de-lenquete-nationale-les>

- 24 Gouvernement de la Colombie-Britannique (2019). Déclaration du premier ministre sur le rapport final sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://news.gov.bc.ca/releases/2019PREM0080-001132>.
- 25 ITK (2019). Résolution B19-06-02. Conseil d'administration ITK, 27 juin. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/06/B19-06-02-ITKBoD-MMIWG.pdf>.
- 26 Pauktuutit (2019). Communiqué de presse de Pauktuutit.
- 27 Henry (2019). MMIWG report a step in the right direction say local groups. <https://www.lakelandtoday.ca/bonnyville-news/mmiwg-report-a-step-in-the-right-direction-say-local-groups-1911201>.
- 28 APN (2019). Résolution 67/2019. Assemblée générale de L'APN, 23 au 25 juin, Fredericton, Nouveau-Brunswick. Disponible au : <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/08/2019-AGA-Resolutions.pdf>
- 29 CPA (2019). Communiqué de presse sur le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <http://www.abo-peoples.org/wp-content/uploads/2019/06/June-3-Press-Statement.pdf>.
- 30 Narine, S. (2019). Chiefs push for federal government response to MMIWG inquiry report. Disponible au : <https://windspeaker.com/news/windspeaker-news/chiefs-push-federal-government-response-mmiwg-inquiry-report>.
- 31 CTV Winnipeg (2019). Manitoba leaders react to the MMIWG inquiry's final report. Disponible au : <https://winnipeg.ctvnews.ca/manitoba-leaders-react-to-the-mmiwg-inquiry-s-final-report-1.4449656>.
- 32 L'expression « où qu'elles soient » est censée inclure tous les lieux où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQA+ autochtones peuvent vivre, résider ou se trouver.
- 33 Le terme « partenaires » est utilisé tout au long du plan d'action national et comprend le sous-groupe de travail des Premières Nations, le groupe de travail inuit, le groupe de la nation métisse, le sous-groupe de travail du Congrès des peuples autochtones, le sous-groupe de travail urbain, le sous-groupe de travail 2ELGBTQQA+, le sous-groupe de travail sur les données et le sous-groupe de travail fédéral.
- 34 L'expression « où qu'elles soient » est censée inclure tous les lieux où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQA+ autochtones peuvent vivre, résider ou être.
- 35 Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2 octobre 2007, A/RES/61/295. <http://www.refworld.org/docid/471355a82.html>.
- 36 Les Nations Unies (1988). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Série des traités, 1249, 13. <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cedaw.pdf>.
- 37 Commission des droits de l'homme des Nations Unies (1990). Convention relative aux droits de l'enfant. <https://www.ohchr.org/documents/professionalinterest/crc.pdf>
- 38 Remarque : la Constitution utilise également le terme « indien ».
- 39 Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 40 « Droits fondamentaux » tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Assemblée générale des Nations Unies (2007).
- 41 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Résumé des Appels à la justice, à la page 2. Disponible sur : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Calls-Web-Version-EN.docx>
- 42 Ibid, aux pages 2 et 3.
- 43 Voir Statistique Canada, « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », (publié dans Le Quotidien, no de catalogue : 11-001-X, 2017). En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>.
- 44 Voir Daniels c Canada (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), 2014 CAF 101, au paragraphe 70, 371 DLR (4e) 725 [Daniels CAF].
- 45 Canada, « Document d'information sur la pauvreté au Canada » (octobre 2016), p. 9-14. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html>; Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : tableaux de données connexes (Ottawa : Statistique Canada, 2006) à 137. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-634-x/89-634-x2008005-fra.pdf>.
- 46 Association des femmes autochtones du Canada. Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fact-Sheet-Missing-and-Murdered-Aboriginal-Women-and-Girls-FR.pdf>
- 47 Les organismes affiliés provinciaux et territoriaux du CPA comprennent le NunatuKavut Community Council, le Native Council of Prince Edward Island, le New Brunswick Aboriginal Peoples Council, l'Alliance autochtone du Québec, le Native Council of Nova Scotia, l'Ontario Coalition of Indigenous People, l'Association of Métis, Non and Status Indians Saskatchewan, l'Indigenous Peoples Alliance of Manitoba, l'Aboriginal Congress of Alberta Association, le North West Indigenous Council.

- 48 Bien que le Québec n'ait pas appuyé la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe, il en soutient les principes généraux et il continuera de lutter activement contre la violence fondée sur le sexe en accordant la priorité à ses propres actions et mesures. Il compte aussi poursuivre les échanges d'information et de pratiques exemplaires à ce sujet avec les autres gouvernements.
- 49 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publicationsadm/saa/administratives/plan\\_action/fr/plan-action-social.pdf?1605704439](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publicationsadm/saa/administratives/plan_action/fr/plan-action-social.pdf?1605704439)
- 50 WAGE (2019). Femmes et filles autochtones disparues et assassinées : des initiatives pour la commémoration, la guérison et la réconciliation mobiliseront des communautés partout au Canada. En ligne (en anglais seulement) : <https://www.newswire.ca/news-releases/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-initiatives-will-rally-communities-across-canada-to-commemorate-heal-and-advance-reconciliation-864726679.html>
- 51 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Volume 1a.
- 52 CIHR, NSERC & SSHRC (2018). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. Disponible à : <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2018-fr-interactive-final.pdf>.
- 53 Encyclopédie Britannica (2021). Disponible (en anglais) à : <https://www.britannica.com/topic/self-determination>.



**Plan d'action national**

